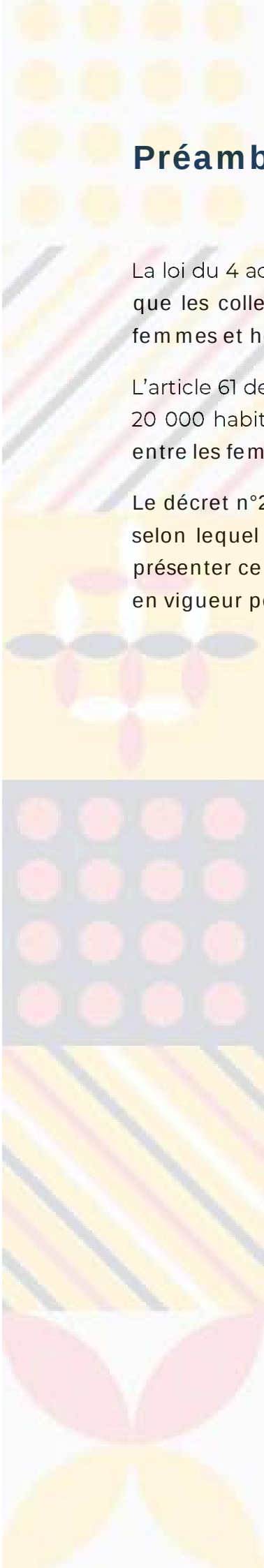




ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES À PARIS

RAPPORT 2024

EN MATIÈRE
D'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES



Préambule

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités mettent en œuvre une politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes.

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 prescrit, aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitant·es, de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 précise le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit : ainsi, depuis le 1er janvier 2016, l'obligation de présenter ce rapport préalablement aux débats sur le projet de budget est entrée en vigueur pour les collectivités de plus 20 000 habitant·es.

Sommaire

	pages
Introduction	4
Axe 1 : Paris diffuse la culture de l'égalité	6
Objectif 1 : PROMOUVOIR L'EGALITE ET LES DROITS DES FEMMES	7
Objectif 2 : EDUQUER A L'EGALITE ET A LA PREVENTION DES STEREOTYPES	39
Axe 2 : Paris, employeur inclusif	51
Objectif 12 : MIEUX CONNAITRE LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE PARISIENNE EN MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE	54
Objectif 13 : CREER LES CONDITIONS D'UN EGAL ACCES AUX METIERS ET AUX RESPONSABILITES PROFESSIONNELLES	58
Objectif 14 : SUPPRIMER LES SITUATIONS D'ECARTS DE REMUNERATION ET DE DEROULEMENT DE CARRIERE	68
Objectif 16 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL OU IMPACTANT LE TRAVAIL	72
Axe 3 : Paris s'engage pour un service public égalitaire	77
Objectif 24 : FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES	78
Objectif 25 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LE PHÉNOMÈNE PROSTITUTIONNEL	94
Objectif 26 : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE DES FEMMES À TRAVERS LA CULTURE ET LE SPORT	119
Objectif 27 : ACCOMPAGNER LES PARISIENNES LES PLUS PRECAIRES	130
Objectif 28 : FAVORISER LA CONQUETE ET L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES	146
Objectif 29 : VALORISER LA DEMARCHE ET RENDRE VISIBLE SES RESULTATS	169
Annexe	179

Introduction

Depuis de nombreuses années, la Ville de Paris s'engage résolument en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet engagement se traduit par la mise en place d'un pôle dédié au sein du Service égalité, intégration, inclusion, composé de quatre équivalents temps plein (ETP) complets, d'une Mission égalité professionnelle au sein de la Direction des ressources humaines, composé d'un ETP complet sur cette thématique, ainsi que d'un réseau de référents et référentes au sein de chaque direction de la Ville.

La rédaction de ce rapport annuel s'inscrit dans le cadre de l'obligation légale établie par l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, laquelle impose la présentation de ce document.

En effet, le CGCT (art. L. 2311-1-2 ; art. D. 2311-16) dispose que les maires des communes de plus de 20 000 habitant·es doivent présenter un rapport sur l'égalité femmes-hommes avant les débats budgétaires, détaillant la situation au sein de la commune (volet interne) et les politiques menées sur son territoire (volet externe). Ce rapport doit couvrir la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle, incluant des données sur le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion, les conditions de travail, la rémunération et l'articulation entre vie professionnelle et personnelle. Il doit également présenter un bilan des actions menées et des ressources mobilisées pour l'égalité professionnelle, ainsi que les orientations pluriannuelles concernant notamment la parité dans la formation, la mixité dans les filières et la prévention des violences et du harcèlement (axe 2). En outre, le rapport doit exposer les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité, incluant un bilan des actions dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, le suivi de la clause d'égalité dans les marchés publics, et potentiellement une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes dans la commune (axe 1 et 3). Enfin, le rapport recense les ressources mobilisées à cet effet.

Ce rapport s'inscrit parfaitement dans l'ambition de la Ville de Paris de développer une approche de ("*gender mainstreaming*"), qui consiste à intégrer systématiquement une perspective de genre dans l'ensemble des politiques publiques. Ce concept, clé de voûte de notre action, vise à garantir que les besoins et les expériences des femmes et des hommes soient pris en

compte de manière égale dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Les outils mis en place pour soutenir cette démarche incluent un plan d'actions spécifique, le ci-rapport et la démarche de budgétisation sensible au genre (BSG).

Pour l'année 2024, le rapport met en lumière les événements marquants de cette année olympique et paralympique, notamment le déploiement du plan « JOP féministes » par la Ville de Paris et la célébration des 10 ans de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF). Ces initiatives et événements, ainsi que le maintien et le développement de dispositifs pérennes, démontrent que, face au défi constant de réaliser une égalité réelle entre les femmes et les hommes, la Ville de Paris innove continuellement dans la mise en œuvre de ses politiques publiques et sa gestion des ressources humaines.

Si les crédits exclusivement alloués à cette cause ne représentent que 0,1% du budget total de la Ville au sein d'une ligne dédiée « Egalité femmes-hommes », des dépenses rattachées à d'autres portefeuilles d'actions contribuent également à différents degrés à cette politique d'égalité. Elles sont détaillées tout au long du rapport et font l'objet d'un récapitulatif en annexe 1. La BSG permet également un suivi de la dépense au prisme du genre et est examinée à l'endroit de l'objectif 20.

En effet, le rapport détaille chaque objectif du plan égalité 2024-2027 et suit une structure constante. En premier lieu, une analyse des constats globaux observés, est suivie d'une présentation des actions significatives menées par la Ville en 2024, et enfin, une réflexion sur les pistes d'amélioration envisageables pour renforcer davantage l'égalité entre les femmes et les hommes à Paris. Cette année, les directions opérationnelles ont également été invitées à partager des éléments de perspectives, que l'on peut trouver dans une nouvelle rubrique dédiée à la suite de certains objectifs.

AXE 1

PARIS DIFFUSE LA CULTURE DE L'ÉGALITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

OBJECTIF 1

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES ET LES
DROITS DES FEMMES

OBJECTIF 2

ÉDUIQUER À L'ÉGALITÉ ET À LA PRÉVENTION DES
STÉRÉOTYPES SEXISTES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

OBJECTIF 1

PROMOUVOIR L'EGALITE ET LES DROITS DES FEMMES

- ➔ *Sensibiliser les professionnel·les et acteur·ices du territoire parisien à l'égalité f/h, lors des journées internationales des droits des femmes et pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.*
- ➔ *Accompagner l'extension de la Cité Audacieuse (lieu ressource, rencontre et rayonnement), inaugurée le 5 mars 2020 à Paris.*
- ➔ *Valoriser les créations des femmes dans les lieux de culture.*
- ➔ *Répondre aux aspirations de la génération #MeToo au regard des violences sexistes et sexuelles.*
- ➔ *Permettre aux femmes de s'emparer des moyens pour faire valoir leurs droits.*
- ➔ *Soutenir les associations et les réseaux de recherche sur le genre et l'égalité femmes-hommes.*

- ➔ *Sensibiliser les professionnel·les et acteur·ices du territoire parisien à l'égalité f/h, lors des journées internationales des droits des femmes et pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.*

CONSTAT

En 2024, l'égalité femmes-hommes reste freinée par des résistances, une libération de la parole sexiste et des préjugés bien ancrés¹. La Ville de Paris s'engage notamment à travers deux dates fortes : le 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, et le 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Au-delà du symbole, ces journées sont surtout des opportunités essentielles pour sensibiliser, éduquer et bousculer les stéréotypes. Elles jouent un rôle clé en stimulant les discussions nécessaires pour avancer.

ACTIONS VILLE 2024

- **Autour du 8 mars**
 - « **Gagner l'égalité, c'est sportif !** », 7 mars 2024

À l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la Ville de Paris, via son service Égalité, Inclusion, Intégration (SEII) a organisé le 7 mars 2024 un **grand événement dans les salons de l'Hôtel de Ville**, dans le cadre de Paris 2024. Cet événement visait à conjuguer les valeurs de l'olympisme et du paralympisme — égalité, inclusion, excellence — avec les luttes féministes contemporaines.

La journée a été pensée comme un moment de mobilisation et de transmission, rassemblant sportives engagées, actrices associatives, entrepreneuses, artistes et militantes. L'objectif était de mettre en lumière les avancées et les obstacles persistants en matière d'égalité femmes-hommes en France, mais aussi dans le monde.

¹ hce-sexisme_polarisation_etat_des_lieux_sexisme-vf.pdf

L'après-midi a été inauguré par Hélène Bidard, adjointe à la Maire chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Trois femmes ont été mises à l'honneur, Audrey Prieto, lutteuse et porteuse de la flamme olympique ; Sarah Abitbol, patineuse artistique, présidente de l'association "La Voix de Sarah" et qui a donné son nom à la loi Abitbol ; Laurence Fischer, karatéka et présidente de l'association Fight for Dignity. Leurs interventions ont illustré les combats menés par les femmes dans les sports, la culture et le milieu associatif, soulignant l'importance de la visibilité pour l'émancipation et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Deux temps forts ont structuré l'après-midi :

- Une **table ronde sur « Les crises économiques et sociales – un frein pour l'émancipation et les droits des femmes »**, réunissant la Fondation des Femmes, la CGT, la CLEF et animée par Hélène Bidard, suivie d'un riche échange avec le public.
- Une **conférence intitulée « Les droits des femmes, poumon de la démocratie »**, avec la participation de Chahla Chafiq (ADRIC), Shoukria Haïdar (NEGAR) et Jocelyne Adriant-Mebtoul (co-rapporteuse du rapport 2023 du Haut Conseil à l'Égalité), traitant de la diplomatie féministe, des solidarités internationales et de l'interculturalité.

Pendant toute la durée de l'événement, un **forum associatif** a réuni une vingtaine de partenaires.. Côté droits des femmes, étaient présentes notamment les associations En Avant toute(s), HF Île-de-France, Les Femmes s'en mêlent, et Règles Élémentaires, abordant les luttes féministes, les droits sexuels et reproductifs, la lutte contre les violences, l'égalité professionnelle, le mariage.

Concernant l'entrepreneuriat et l'artisanat, la place des femmes dans le monde économique a été valorisée par des structures telles qu'Empow'Her, Willa, Becomtech, Maison Finou et La Culotte Parisienne, mettant en avant des parcours d'engagement et d'innovation de femmes.

La programmation comprenait également **trois expositions**, le Cri d'Alerte (sur la mobilisation contre les violences dans le sport), Alice Milliat (pionnière du sport des femmes de haut niveau), et JO Féminins 1922 (mémoire des premières olympiades féminines).

La journée s'est conclue sur une **note culturelle** avec la chorale de l'Hôtel de Ville, une intervention dansée de Charlotte Arnould et une performance théâtrale de Oumou Baldé Diallo, réaffirmant la place de la culture comme vecteur d'émancipation.

- **« Une femme = un homme ? Une question de pouvoir », 8 mars 2024**

Le lendemain, 8 mars 2024, une **conférence internationale intitulée « Une femme = un homme ? Une question de pouvoir »** s'est tenue à l'Hôtel de Ville. Elle a rassemblé plusieurs personnalités engagées telles que Shirin Ebadi, Prix Nobel de la Paix, alertant sur l'apartheid de genre en Iran et Afghanistan ; Dilma Rousseff, ancienne présidente du Brésil, porte-voix des femmes noires et autochtones d'Amérique latine ; Michelle Bachelet, ancienne Haute-Commissaire aux droits de l'Homme, évoquant l'impact des conflits armés sur les femmes.

Les discussions ont porté sur les évolutions et reculs des droits des femmes dans le monde, ainsi que sur la manière dont le genre influence l'accès et l'exercice du pouvoir. Des femmes occupant des fonctions ministérielles, régionales ou militantes ont partagé leurs expériences. Le témoignage de Judith Godrèche sur le mouvement #MeToo a également éclairé les enjeux de reconnaissance et de justice, tout en signalant les disparités entre la France et les États-Unis dans la prise en charge des violences sexuelles.

[L'ensemble de l'événement est à retrouver en vidéo au lien suivant : <https://youtu.be/n4rxc6kTF60>]

- **Les initiatives sectorielles des directions de la Ville**

La **Direction des Affaires Culturelles** a organisé plusieurs événements en mars 2024 autour des femmes dans le domaine culturel. Le 5 mars, le film *Palestiniennes* de Mariette Auvray a été projeté à l'Institut des Cultures d'Islam, suivi d'une rencontre avec la réalisatrice. Le 8 mars, le conservatoire W. A. Mozart a accueilli un concert d'œuvres de compositrices. Des bibliothèques ont proposé des rencontres avec des autrices, des tables rondes sur la place des femmes dans le jeu vidéo, sur les femmes photographes et sur la démasculinisation de la langue française.

À la bibliothèque Saint-Éloi, une exposition intitulée *Un corps à soi* a présenté des œuvres contemporaines autour de la diversité des corps des femmes. La Philharmonie de Paris a accueilli le concours La Maestra dédié aux femmes cheffes d'orchestre et compositrices. Plusieurs spectacles ont eu lieu, dont *Le Consentement* au théâtre du Rond-Point et *Bonnes joueuses* au Carreau du Temple. La programmation comprenait également des rencontres et concerts à la Maison de la Poésie ainsi que des présentations de parcours exemplaires de femmes artistes et scientifiques dans différentes bibliothèques.

La **Direction de la Santé Publique** a organisé, dans les 13^e et 14^e arrondissements, plusieurs actions de sensibilisation à destination des habitants et des professionnel·les. Des stands d'information ont été installés sur l'espace public, avec la participation d'associations et partenaires tels que la Ligue contre le cancer, le Planning familial et Médecins du Monde. Des animations incluant des ateliers d'auto-défense, des lectures de témoignages et du théâtre forum ont été proposées. Deux ateliers au Centre Social Maurice Nogues ont été animés par le Centre Medico Social Ridder. Une soirée de sensibilisation a également été organisée pour les lycéen·nes avec les éducateurs de rue de Feu Vert, portant sur l'égalité hommes-femmes et la prévention des violences.

- **25 novembre :**

10 ans de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes

L'année 2024 a marqué les 10 ans de création de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes. Créé en 2014 par la Ville de Paris, l'Observatoire a permis une bascule dans le suivi et le traitement de la lutte contre les violences faites aux femmes. Avec ses partenaires associatifs et institutionnels, il a posé les prémices des débats sociétaux et publics qui suivirent notamment avec #MeToo. À cette occasion, un **événement s'est tenu au théâtre de la Concorde** le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Six tables rondes se sont succédées, autour des thèmes suivants : *Repérer, reconnaître et prendre en charge les violences faites aux femmes et leurs impacts physiques et psychologiques* ; *Enfants et jeunes victimes de violences patriarcales : protéger la mère c'est protéger l'enfant* ; *Femmes et sport : de la domination à la libération* ; *#MeToo et la prise en charge de la parole des femmes* ; *Solidarité et sororité : pour un accueil et un accompagnement inconditionnel de toutes les femmes* ; *Les enjeux de demain pour la lutte contre toutes les violences sexuelles*. Des personnes reconnues sur le sujet, telles que **Ernestine Ronai**, responsable de l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, **Anne-Cécile Mailfert**, présidente de la Fondation des Femmes, ou encore **Laure Beccuau**, procureure de la République de Paris, sont intervenues. L'événement s'est clôturé par un concert autour du livre-disque « Mon p'tit loup », projet culturel ayant pour objectif de lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants.

Le bilan complet de la journée est à retrouver sur
<https://www.paris.fr/pages/lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes-18035>

PARIS DIFFUSE LA CULTURE DE L'EGALITE
PROMOUVOIR L'EGALITE ET LES DROITS DES FEMMES



Paris Sportive
 Encourager les pratiques sportives des femmes dans l'espace public
 (depuis 2020)

TRANSFORMATIONS OLYMPIQUES

LES FEMMES À LA CONQUÊTE DE L'ESPACE PUBLIC

COMMENT Y PARVENIR ?

- ENGAGER DES TEMPS D'ANIMATION SPORTIVE ET CULTURELLE pour aider et habiller les femmes à maîtriser les territoires de sport en accès libre.

	2020	2021	2022
Nb de bénéficiaires	2500	2800	3400
Subventions cumulées	100 000€	185 000€	264 400€

Slide 5 - Femmes et sport : de la domination à la libération

L'affiche de la campagne de communication du 25 novembre a été réalisée par les **étudiant-es de l'École professionnelle supérieure des arts graphiques et d'architecture (EPSAA) de Paris**. Il s'agissait cette année d'un triptyque.



○ **Cérémonie en mémoire des femmes victimes de féminicides**

Une cérémonie en mémoire des victimes de féminicides a été organisée le samedi 23 novembre sur la place en Hommage-aux-Femmes-Victimes-de-Violences (1 rue Berbier du Mets) dans le 13^e arrondissement, en présence des élu-es de la Ville de Paris, d'Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, de Jérôme Coumet, Maire du 13^e, et de nombreuses associations telles que l'Union Nationale des Familles de Féminicides, la Fondation des femmes. La cérémonie s'est conclue par une interprétation de l'hymne des femmes.



○ **Les initiatives sectorielles des directions de la Ville**

Du 12 novembre au 13 décembre 2024, la **Direction des Affaires Culturelles** a organisé l'exposition *Cri d'alerte*, une sélection de 20 photographies de Tom Bartowicz destinée à sensibiliser aux violences sexuelles dans le milieu sportif. Portée par l'association la Voix de Sarah, cette exposition s'inscrit dans le prolongement du combat de Sarah Abitbol, ancienne championne de patinage artistique, qui a brisé le silence sur les abus qu'elle a subis. L'inauguration s'est tenue devant les grilles du jardin Villemin-Mahsa Jîna Amini, en présence de Sarah Abitbol et d'élu-es du 10^e arrondissement.

Pour compléter l'exposition, une projection-débat autour du documentaire « *Un si long silence : une patineuse brise l'omerta* » a été organisée le 27 novembre à la mairie du 10^e. Ce film retrace le parcours de Sarah Abitbol et son témoignage sur les violences subies, suivi d'un échange avec la championne et une présentation des ressources, dont le **Réglo'sport**, outil pédagogique dédié à la prévention des violences sexistes, sexuelles, verbales et physiques dans le sport.

Par ailleurs, la **programmation des bibliothèques** a abordé les violences sous différentes formes. À la médiathèque Françoise

Sagan, un atelier a sensibilisé le public aux cyberviolences dans le couple, tandis qu'à la bibliothèque Marguerite Durand, une rencontre a été consacrée à la réédition de l'essai *On tue les petites filles* de Leïla Sebbar, portant un regard incisif sur les violences sexistes et sexuelles envers les filles.

Chaque année, les **centres de santé sexuelle (DSP)** participent aux actions organisées autour du 25 novembre. En 2024, des **interventions sur l'espace public** ont été menées à Stalingrad, aux Halles et dans les quartiers prioritaires du 14^e arrondissement, avec un camion DSP spécialement floqué pour l'occasion. Ces opérations, co-animées avec des partenaires locaux ainsi que les relais territoriaux de santé publique (RTSP) et agent·es de santé volontaire (ASV), ont permis d'atteindre plus de 500 personnes. Les échanges ont porté sur le Violentomètre, les missions des centres de santé sexuelle et leur offre d'accompagnement. Des rendez-vous ont également été pris sur place pour des personnes victimes ou souhaitant des consultations en santé sexuelle. Cette action, qui a rencontré un accueil très favorable, sera renouvelée en 2026. Au sein du service promotion de la santé et réduction des risques, des actions sont menées en direction de différents publics.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Inciter les différents services et directions de la Ville de Paris à organiser à leurs niveaux des journées et des événements de sensibilisation lors des 8 mars et du 25 novembre*
- ➡ *Communiquer plus largement sur les campagnes du 8 mars et du 25 novembre afin de toucher toujours plus de personnes en interne et externe Ville*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DDCT	Service égalité intégration inclusion	8 mars 2024	14 546 €

DDCT	Service égalité intégration inclusion	25 novembre 2024	36 103 €
------	--	------------------	----------

→ *Accompagner l'extension de la Cité Audacieuse (lieu ressource, rencontre et rayonnement), inaugurée le 5 mars 2020 à Paris.*

CONSTAT

En France, il existe un grand nombre d'associations féministes qui œuvrent pour l'égalité de genre, les droits des femmes, et contre les violences faites aux femmes. Cependant, ces associations ne reçoivent pas toujours le soutien dont elles auraient besoin. Le manque de ressources financières, le soutien institutionnel insuffisant, et la reconnaissance limitée de leur travail sont des défis majeurs auxquels ces organisations font face. La visibilité et la reconnaissance de ces associations sont parfois insuffisantes, ce qui peut limiter leur impact et leur capacité à mener à bien leurs missions².

ACTIONS VILLE 2024

En 2024, la Cité audacieuse a renforcé ses infrastructures avec la végétalisation complète de sa cour, transformée en jardin



pédagogique. Ce jardin met en valeur les plantes locales et médicinales tout en permettant d'aborder les liens entre écologie et féminisme au travers d'ateliers et conférences. La rénovation du pavillon extérieur offre une salle accessible aux personnes à mobilité réduite et un espace confidentiel pour des groupes de parole et des activités destinées aux publics vulnérables. Le café associatif, ouvert en juin 2024 avec un nouveau partenaire, propose une programmation culturelle ouverte et conviviale. Par ailleurs, l'optimisation des espaces communs et la réorganisation des bureaux ont permis

² [Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes \(2023\) Rapport annuel sur l'état du sexisme en France en 2023, Paris: HCE](#)

d'accueillir dix nouvelles associations, portant le nombre total à 35 associations résidentes, dont 16 en résidence permanente.

La Cité Audacieuse joue un rôle moteur en favorisant les synergies entre associations par des ateliers d'échange de pratiques et des actions pour le bien-être au travail. En 2024, plus de 100 associations dédiées à l'égalité femmes-hommes ont bénéficié des services de la Cité. Elle constitue également un lieu ressource majeur pour les femmes victimes de violences, avec un pavillon confidentiel utilisé par 10 associations, un Bureau d'Accueil et d'Orientation pour accompagner les démarches juridiques, psychologiques et sociales, et des groupes de parole accompagnés d'ateliers de danse-thérapie.



Par ailleurs, la Cité a intensifié son rayonnement auprès du grand public en organisant 256 événements (conférences, projections, ateliers sportifs, expositions, sessions scolaires) qui ont permis de sensibiliser plus de 8 000 personnes, soit une hausse de 76,5% par rapport à 2023.

PARIS 2024

Labelisée « Lieu totem de l'égalité » par la Ville de Paris, la Cité Audacieuse a développé une programmation engagée de mai à septembre 2024 en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques. Cet événement a mis en lumière les liens entre sport, droits des femmes et lutte contre les stéréotypes à travers des expositions, débats, projections, rencontres sportives, ateliers et soirées. La programmation a abordé des enjeux souvent invisibilisés tels que les inégalités salariales entre sportifs-ves, la médiatisation du sport féminin, les violences sexistes et sexuelles, l'accès au sport pour les femmes en situation de handicap, et la place des modèles féminins dans le sport. Ce volet a affirmé le sport comme levier d'émancipation, de reconstruction et de changement social, renforçant ainsi la visibilité et l'impact des droits des femmes dans le cadre des JOP.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Développer des projets collaboratifs avec les associations et les différents services municipaux pour maximiser l'impact des initiatives.*
- ➡ *Accroître la visibilité de La Cité audacieuse pour attirer des publics toujours plus diversifiés*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DDCT	Service égalité intégration inclusion	Subvention à la Fondation des femmes pour la Cité audacieuse	40 000 €
DDCT	Service égalité intégration inclusion	Subvention à la Fondation des femmes pour la programmation de la Cité audacieuse dans le cadre des JOP	35 000 €

→ *Valoriser les créations des femmes dans les lieux de culture.*

CONSTAT

La faible visibilité des femmes dans les lieux de culture demeure un obstacle majeur à l'égalité dans le domaine artistique et culturel. Alors qu'elles sont majoritaires parmi les étudiant·es en écoles d'art (63 %), leur part tombe à seulement 46 % dans le secteur professionnel, et leurs œuvres restent peu présentes dans les institutions culturelles³. Mettre en avant les artistes femmes et leurs créations est essentiel pour rééquilibrer la représentation artistique et enrichir la diversité culturelle, permettant ainsi aux institutions de jouer un rôle déterminant contre les inégalités femmes-hommes⁴.

ACTIONS VILLE 2024

La Ville de Paris poursuit son action en faveur de la visibilité des femmes dans la culture à travers une série d'initiatives en 2024 qui illustrent sa volonté de promouvoir l'égalité femmes-hommes dans différents champs artistiques et culturels.

Parmi ces actions, le dispositif participatif « le bureau des mots trouvés » d'Anaïs Beaulieu, installé à la **bibliothèque Robert Sabatier (18^e)** de janvier à juillet, a invité les participant·es à broder des mots symboliques, rassemblant environ 400 contributions venues de la bibliothèque et de structures partenaires, telles que des centres d'hébergement et des écoles. Le projet a été rythmé par plusieurs temps forts, dont un vernissage, une rencontre avec la lexicographe Géraldine Moinard, et une performance collective en langue des signes française portée par le chorégraphe Jules Turlet, favorisant ainsi

³ https://www.culture.gouv.fr/Media/medias-creation-rapide/chiffres-cles-2024_deps_egalite-entre-femmes-et-hommes_fiche.pdf

<https://www.fncc.fr/blog/observatoire-2024-de-legalite-femme-homme-dans-la-culture/>

⁴ <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-femmes-hommes/femmes-art-culture-inegalites-et-sous-representation/>

une approche inclusive et sensible de la parole et de l'expression corporelle.

De septembre à octobre, la **bibliothèque Saint-Éloi (12^e)** a accueilli « Détours », une exposition poétique et minutieuse d'Emily Geirnaert, scénographe et collagiste parisienne. À partir de photos récupérées dans des supports imprimés, son travail a invité à une lecture renouvelée de la mémoire visuelle, complétée par un atelier de collages animé par l'artiste en



septembre. Par ailleurs, la bibliothèque **Charlotte Delbo (Paris Centre)** a mis en œuvre une fresque murale engagée sur l'écologie urbaine, réalisée par Loraine Motti, artiste lyonnaise diplômée des écoles ENSAD et Boule, donnant vie à un univers surréaliste et coloré, complété par une présence participative du public lors de sa création.

Dans le **19^e arrondissement**, le projet « Sur le bout de la langue : comptines et berceuses du monde » de Zeina Abirached a associé les habitant-es de diverses origines culturelles à travers



une exposition déployée d'abord dans le parc des Buttes Chaumont puis en bibliothèque et centre d'hébergement. L'illustratrice est revenue sur cette collaboration interculturelle lors d'un entretien à TV5 Monde en octobre 2024, témoignant de la richesse de cette démarche collective.

La **bibliothèque Marguerite Durand (13^e)** a quant à elle organisé, de décembre à janvier, l'exposition « Sur les murs et les pavés... des cris déchirent le silence », présentant des photographies de manifestations féministes et populaires captées par Mathilde Larrère ainsi que des archives historiques des mobilisations du XX^e siècle. Une soirée spéciale en décembre a permis de dialoguer avec la réalisatrice Natacha Thiéry et l'historienne autour du film éponyme, mettant en lumière les luttes féministes actuelles.

Le **Mémorial de la Shoah** s'est également mobilisé en 2024 pour valoriser la mémoire des femmes, avec des témoignages de survivantes, des concerts, des projections et des ateliers. Ces événements ont souligné l'importance du rôle des femmes dans la Résistance et la lutte contre les discriminations, avec notamment des rendez-vous littéraires, scolaires et familiaux.

La Ville de Paris a également soutenu en 2024 trois événements associatifs contribuant à la visibilité des femmes et à l'égalité dans la culture, **Les Femmes S'en Mêlent (5 000 €)** pour la promotion d'artistes femmes et la sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles dans la musique. **Les Poussins Terribles (878€)** sont soutenus pour l'organisation de la 7^{ème} édition du festival pluridisciplinaire *Femmixité* autour de l'émancipation par le langage et **L'Égalité, c'est pas sorcier ! (5 000 €)** pour le déploiement d'expositions et d'ateliers pédagogiques sur les droits et luttes féministes dans les mairies d'arrondissement. L'ensemble de ces initiatives, qui se déploient au sein des bibliothèques, dans l'espace public et au sein d'institutions culturelles, traduit l'engagement des services de la Ville de Paris pour la valorisation des femmes artistes et pour la promotion d'une culture égalitaire et plurielle. Cette dynamique se conjugue également avec des programmes de résidences, des expositions en art urbain, des prix de création et des célébrations qui contribuent à réhabiliter la place des femmes dans le patrimoine artistique et culturel parisien.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Créer des résidences d'artistes exclusivement pour femmes dans les institutions culturelles.*
- ➡ *Organiser des festivals annuels mettant en avant les créations féminines dans divers domaines artistiques.*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DDCT	SEII	Subventions à des évènements de défense et de promotion des droits des femmes dans le cadre culturel	10 878€

→ Répondre aux aspirations de la génération #MeToo au regard des violences sexistes et sexuelles.

CONSTAT

Le mouvement #MeToo a marqué un tournant majeur dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, en libérant la parole des victimes et en renforçant la sensibilisation du grand public. Cette dynamique a particulièrement mobilisé une nouvelle génération de féministes, qui revendiquent une meilleure prise en compte du **consentement** et une éducation adaptée pour différencier séduction et contrainte.

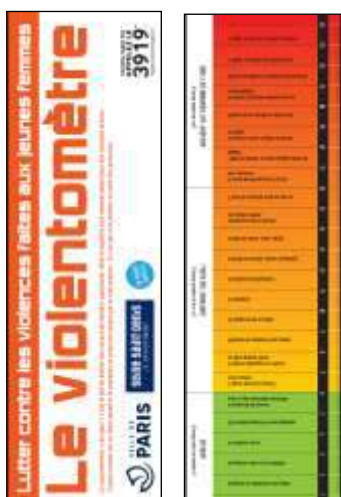
Pourtant, les dispositifs comme l'**Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS)** ne tiennent pas encore leurs promesses, les élèves n'assistant qu'à 2,7 cours en moyenne sur l'ensemble de leur scolarité sur les 21 cours obligatoires⁵. Plusieurs rapports officiels, notamment celui du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, soulignent la mise en œuvre inégale et fragmentée de ces séances, malgré l'obligation inscrite dans la loi depuis plus de vingt ans. Ce décalage entre les ambitions affichées et la réalité démontre l'urgence à renforcer réellement cette éducation.

ACTIONS VILLE 2024

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs actions sont mises en œuvre.

Les outils du Service égalité intégration inclusion (SEII), tels que le **Violentomètre**, le **Respectomètre** et le **Réglo'sport**, continuent d'être largement distribués afin de sensibiliser et d'éduquer sur les violences sexistes et sexuelles. En 2024, ce sont 17 955 Violentomètres, 5 980 Respectomètres et 6 900 Réglo'sport qui ont été diffusés par le Service égalité directement à des usager·es ou par le biais d'associations.

⁵ [Éducation sexuelle à l'école en 2024 : que contient le futur programme ? - CIDJ](#)



Pour rappel, le Violentomètre, inspiré de supports existants en Amérique latine⁶ et lancé en 2018 par la Ville de Paris, le département de Seine-Saint-Denis et en partenariat avec l'association En Avant Toute(s), est aujourd'hui traduit dans treize langues et utilisé par 140 collectivités territoriales.

Le **Réglo'Sport**, quant à lui, est un outil lancé pour lutter contre les violences verbales, physiques et sexuelles dans le milieu sportif. Inspiré du Violentomètre, il a été développé avec la contribution de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques en collaboration avec le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF). L'initiative est née d'une proposition

de Marie Rabatel, ancienne athlète de haut niveau engagée dans la lutte contre les violences envers les personnes en situation de handicap et les enfants⁷.



PARIS 2024

En 2024, le Réglo'sport a fait l'objet d'une distribution importante du fait de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques à Paris. Il a notamment été distribué aux associations partenaires du dispositif Paris Sportives et à la Fondation Alice Milliat, qui œuvre pour la féminisation du monde du sport et lutte contre les VSS dans le sport.

Côté **direction des affaires culturelles (DAC)**, en lien avec cet objectif, la Mission Cinéma a soutenu en 2024 une programmation culturelle continuant de promouvoir la réflexion autour du corps et des questions de genre, avec notamment, le jeudi 7 mars, l'organisation de visites commentées et dansées de l'exposition "Un corps à soi", en

⁶ Instituto Politécnico Nacional (2009), Violentómetro, Imagen

⁷ Réglo'Sport - Comité Paralympique et Sportif Français Comité Paralympique et Sportif Français (france-paralympique.fr)

collaboration avec la classe danse contemporaine du conservatoire Paul Dukas (12^e), accompagnée d'interprètes en langue des signes française (LSF) à la bibliothèque Saint-Éloi. Par ailleurs, le samedi 28 septembre, l'association Double Face a proposé un échange à l'occasion des portes ouvertes du quartier autour de la question du masculinisme, avec la participation de Pauline Ferrari, journaliste et autrice de l'essai "Formés à la haine des femmes : comment les masculinistes infiltrent les réseaux sociaux" (2023).

Enfin, la **DSP (Direction de la santé publique)** et la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) jouent un rôle sur le territoire parisien en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

- La **Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR)** propose un Espace Accueil Outils, offrant de nombreux supports dédiés à l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et aux compétences psychosociales (CPS). Ces outils favorisent le débat et la réflexion sur la prévention des violences sexistes et sexuelles, la gestion des émotions, le genre, les discriminations, le consentement, et sont régulièrement diffusés via la newsletter de la MMPCR.
- La MMPCR pilote le dispositif **Fêtez Clairs**, formant les équipes des établissements nocturnes, adhérant à la charte, au repérage et à la prise en charge des violences sexistes et sexuelles en milieu festif.
- La démarche **Foyers** vise à prévenir les conduites à risques chez les jeunes mineur·es placé·es par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Elle articule un projet partenarial avec six associations spécialisées, en collaboration avec la Direction de la protection de l'enfance, l'ARS et la Préfecture-Pôle MILDECA. Les ateliers sont ludiques et intègrent systématiquement la prévention des violences sexistes et sexuelles, les discriminations de genre et la notion de consentement, prenant en compte les diverses références culturelles des jeunes, notamment les nouvel·les arrivé·es en France.

- Les **centres de santé sexuelle** de la DSP constituent des lieux de référence pour la prévention, le repérage et la prise en charge des violences. Ils organisent des séances d'EVARS intégrant l'égalité, le consentement, et la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles. Ces centres pratiquent aussi un questionnement systématique pour détecter les violences vécues, et assurent l'accompagnement des victimes en lien avec des professionnelles spécialisées (CCF, psychologues, Maisons des Femmes). Environ 40% des personnes reçues y déclarent avoir subi une forme de violence.
- Un **groupe de travail « prévenir, repérer et prendre en charge les violences »** rassemble les professionnelles des six centres de santé sexuelle municipaux, menant tout au long de l'année des actions de sensibilisation auprès des équipes et du grand public.
- Une **formation spécifique** a été mise en place pour sensibiliser les équipes des centres de santé sexuelle au questionnement systématique et à la prise en charge des violences. En 2024 et 2025, 35 sessions sont programmées. À partir de 2026, une formation commune sur 2 jours avec les services de protection maternelle et infantile (PMI) se développera, intégrant le thème des violences intrafamiliales.
- La **Ville de Paris assure plus de 800 séances annuelles d'EVRAS** dans les établissements scolaires publics, couvrant plus de 60% des collèges et 30% des lycées. Ces séances abordent des thématiques variées incluant l'égalité filles-garçons, le consentement, la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles. Plus de 170 séances sont faites par les équipes des centres en régie.
- La Ville soutient aussi des actions associatives financées depuis plusieurs années, ciblant les jeunes Parisien·nes et les professionnel·les les accompagnant, avec un focus sur le renforcement des compétences psychosociales telles que l'affirmation de soi, l'empathie et l'estime de soi, tout en

promouvant les valeurs d'égalité, de respect et de non-discrimination.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➔ *Renforcer et étendre l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans les établissements scolaires.*
- ➔ *Promouvoir et rendre encore plus accessibles les outils de prévention des violences sexistes et sexuelles*

PERSPECTIVES

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles représente un axe prioritaire dans la feuille de route santé sexuelle de la DSP. Les perspectives de travail sont :

- **Renforcement de l'accompagnement spécifique aux personnes migrantes :**
Développer une offre encore plus dédiée dans les structures parisiennes, pour les personnes exposées à des violences multiples (pays d'origine, migration, précarité, prostitution, VIH). Ce dispositif pluridisciplinaire devrait s'inspirer du modèle « Parcours » des hôpitaux Bichat et Avicenne, avec un accompagnement médical, psychosocial, juridique et social pouvant s'étendre sur plusieurs années.
- **Développement de la prise en charge des psychotraumas :** Instituer des parcours de soins spécialisés dans les structures municipales afin de répondre aux besoins des victimes de violences, en se dotant notamment de ressources humaines et techniques adaptées.
- **Communication et sensibilisation sur le consentement :**
Lancer des campagnes innovantes avec des supports municipaux (ex. visuels sur préservatifs) et défendre l'obligation d'inscrire la mention « le consentement est nécessaire » sur tous les produits liés à la santé sexuelle et applications de rencontre. Ce travail intègre des collaborations avec les associations communautaires pour aborder les représentations culturelles et religieuses autour

des relations sexuelles, du mariage, du rôle des femmes et du plaisir féminin.

- **Prévention renforcée en milieu festif :**
Pérenniser et étendre les actions menées en partenariat avec la MMPCR pour prévenir les VSS lors des événements festifs majeurs à Paris, en consolidant la présence de stands de prévention et la formation des équipes.
- **Formation et sensibilisation des professionnel·les :**
Mieux structurer et multiplier les sessions de formation sur la prise en charge systématique des violences dans les centres de santé sexuelle et auprès des équipes PMI à partir de 2026, incluant des modules communs sur les violences intrafamiliales.
- **Extension et renforcement de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVRAS) :**
Accroître la couverture des séances d'EVRAS dans les collèges et lycées publics, en maintenant un haut niveau de qualité pédagogique sur l'égalité, le consentement, l'anti-harcèlement et la prévention des VSS.
- **Consolidation et valorisation des outils et ressources de la MMPCR :**
Étendre la diffusion et l'utilisation des outils d'EVRAS et de développement des compétences psychosociales destinés aux professionnel·le·s via l'Espace Accueil Outils, tout en favorisant le partage d'expériences et la prise en compte des dimensions culturelles et psychosociales.

SYNTHESE BUDGETAIRE

Non chiffrable

→ *Permettre aux femmes de s'emparer des moyens pour faire valoir leurs droits.*

CONSTAT

L'accès aux droits pour les femmes demeure un enjeu majeur dans la lutte contre les inégalités et les violences. Les obstacles spécifiques liés au genre, qu'ils soient sociaux, économiques ou culturels, nécessitent des réponses adaptées et différenciées. Les femmes, notamment celles confrontées à des situations de violences, nécessitent un accompagnement juridique spécialisé, ainsi qu'un appui psychologique et social. Le développement de dispositifs de proximité, la formation des professionnel·les aux questions de genre, et la collecte de données sexospécifiques sont essentiels pour assurer un accès effectif et équitable aux droits.

ACTIONS VILLE 2024

En 2024, la **Mission Accès aux droits de la Direction des affaires juridiques (DAJ)** a maintenu ses permanences dédiées aux victimes de violences dans cinq Points d'Accès au Droit (PAD) situés dans les 13^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, ainsi que dans trois Maisons de Justice et du Droit (MJD) des 10^e, 15^e et 17^e arrondissements. Ces structures ont accompagné au total 833 personnes victimes, dont 565 en PAD et 268 en MJD. La part des femmes varie selon les dispositifs, allant de 42,6% en RAD à plus de 60% en mairies et MJD. Le PAD 20 est particulièrement spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales, avec un agent formé spécifiquement sur ce sujet.

Par ailleurs, la DAJ a organisé une formation dédiée à l'accueil des personnes transgenres, portant sur la transidentité, qui a réuni 16 participant·es issus des PAD, RAD, MJD et structures jeunesse.

Le Service de la Relation Usager·ère (SRU) de la Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires (DDCT) continue de proposer des permanences sans rendez-vous via les Mairies Mobiles, mais n'a pas encore collecté de données genrées sur ces fréquentations, ce qui limite la connaissance fine des publics.

En 2024, la Ville de Paris a lancé le **Passeport parisien des droits des femmes**, un nouvel outil destiné à renforcer l'accès aux droits pour toutes les femmes, qu'elles soient Parisiennes, étudiantes, touristes, françaises ou étrangères. Ce passeport recense de manière claire les principaux droits existants, de l'éducation et l'orientation non genrée à l'interruption volontaire de grossesse, en passant par le droit au sport ou à la participation politique. Il les articule avec les coordonnées de structures institutionnelles et associatives locales qui œuvrent à rendre ces droits effectifs. Diffusé largement dans les mairies d'arrondissement, les lieux de jeunesse et à la Cité Audacieuse, il constitue également un héritage durable des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.



PERSPECTIVES

DDCT

- *Mettre en place des statistiques genrées systématiques pour l'ensemble des permanences Mairie Mobile afin d'identifier précisément les bénéficiaires selon leur genre.*

DAJ

- *Analyser les écarts ou disparités révélés par ces données et définir les actions ciblées nécessaires pour y remédier.*
- *Renforcer la formation des agent-es sur les questions de genre, avec un accent particulier sur l'accueil des personnes transgenres et des femmes victimes de violences.*
- *Généraliser l'expertise spécialisée des PAD et MJD dans l'accompagnement des femmes victimes, en s'appuyant sur les modèles comme celui du PAD 20.*
- *Améliorer la collecte d'informations détaillées sur les motifs de recours des femmes aux permanences afin d'adapter au mieux les dispositifs d'accueil et d'accompagnement.*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DAJ	Mission accès aux droits	Permanences juridiques femmes victimes conjugales	11 248 €

→ *Soutenir les associations et les réseaux de recherche sur le genre et l'égalité femmes-hommes.*

CONSTAT

Les associations et les mouvements militants sont les premiers acteurs du mouvement féministe, jouant un rôle crucial dans la promotion et la défense des droits des femmes. Ces organisations rappellent les luttes prioritaires en termes de droits et sensibilisent l'opinion publique à travers divers événements tels que des forums, expositions, ateliers et conférences. Par ailleurs, la recherche académique est essentielle pour approfondir la connaissance des phénomènes d'inégalités entre les femmes et les hommes, fournissant des bases solides pour l'élaboration de politiques publiques efficaces.

ACTIONS VILLE 2024

Pour soutenir les associations et la recherche sur l'égalité femmes-hommes, la Ville de Paris a mis en place plusieurs actions concrètes et significatives.

Tout d'abord, le **subventionnement des associations féministes a été considérablement renforcé ces dernières années** (voir graphiques infra). Entre 2023 et 2024, le budget global consacré aux thématiques liées à l'égalité femmes-hommes a connu une augmentation notable, passant de 1,44 M€ à près de 1,6 M€ (+10% +63% entre 2019 et 2025). Cette croissance s'explique en partie par l'apparition de deux nouveaux postes de dépenses directement liés à la mise en œuvre de « Jeux Olympiques et paralympiques féministes » : l'attribution de subventions à des associations féministes menant des projets autour de l'olympisme (4% du budget), et un appel à projets pour la mise en œuvre de *safe places* lors des Jeux (5%), qui traduisent un élargissement des priorités vers la promotion de l'égalité et la sécurité lors de cet événement majeur.

Sur le reste du budget, il est observé une légère hausse des montants dédiés aux violences faites aux femmes, qui passent de 493 500 € en 2023 à 589 130 € en 2024, renforçant ainsi l'attention portée à cette problématique. En revanche, la part allouée à l'éducation à l'égalité reste stable en montant mais diminue en pourcentage, passant de 14% à la même proportion, à la suite de la croissance globale du budget. La rubrique prostitution diminue, de 409 000 € à 322 000€, avec le changement de thématique de la subvention à l'association Aurore (76 000€) intégrée dans les subventions des violences du fait d'une présence plus élevée dans le projet soutenu, de femmes victimes de violences marquant un rééquilibrage des financements. Les postes emploi-insertion, espace public et droits des femmes restent globalement stables ou en légère baisse en proportion.

Cette évolution budgétaire traduit un recentrage des interventions, avec un fort renforcement des actions liées aux violences et une intégration des enjeux spécifiques liés aux JOP, tout en maintenant un soutien constant aux autres domaines essentiels.

Par ailleurs, la Ville de Paris soutient la recherche en études de genre à travers des bourses annuelles, Nom mées Prix Margaret Maruani depuis 2024 en mémoire à la sociologue spécialiste des questions de genre et de travail, ces bourses de 10 000€ sont attribuées à des projets menés dans des établissements parisiens. En 2024, les lauréates sont Béatrice Bouillon pour son étude sur la monoparentalité et la politisation ordinaire à l'Université Paris-Dauphine, et Hélène Paquet pour son analyse des normes et pratiques professionnelles dans le traitement journalistique des questions LGBT, réalisée à l'EHESS. Ces initiatives visent à promouvoir les politiques d'égalité et à enrichir la diffusion des connaissances sur les relations femmes-hommes.

La Ville de Paris collabore également avec des **réseaux de recherche spécialisés** tels que l'Institut Emilie du Chatelet, le MAGE (Marché du travail et Genre) et le Centre Hubertine Auclert. Ces partenariats permettent de renforcer la diffusion

des connaissances et de promouvoir des politiques d'égalité fondées sur des bases scientifiques solides.

En outre, la **Direction des Affaires Culturelles (DAC)** a soutenu diverses initiatives culturelles visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes en 2024. L'association HF Île-de-France, qui lutte contre les inégalités dans les milieux de l'art et de la culture, a reçu un soutien financier de 3 000 € au titre du patrimoine ainsi que 2 000 € au titre de l'action culturelle locale du 14^e arrondissement. De même, l'association **AWARE** (Archives of Women Artists, Research and Exhibitions), dédiée à la création et à la diffusion d'informations sur les femmes artistes, a bénéficié d'une subvention de 6 000 € au titre du patrimoine et 15 000 € au titre de la culture. Par ailleurs, des soutiens spécifiques ont été attribués dans le domaine de la mémoire et de la culture musicale avec 3 000 € pour le projet *Langage de femmes*, 5 000 € pour *Parcours de pionnières*, et 8 000 € pour le festival de musiques actuelles *Les Femmes S'en Mêlent*.

Enfin, la Ville de Paris accueille depuis début 2024 une chercheuse en **contrat CIFRE** (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) spécifiquement dédié à la *Budgétisation Sensible au Genre (BSG)*, renforçant ainsi son engagement dans la recherche appliquée sur les questions d'égalité.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Renforcer les partenariats via des projets collaboratifs entre la Ville, les associations et les réseaux de recherche*
- ➡ *Intensifier la collaboration avec les universités parisiennes pour stimuler la recherche sur le genre.*

SYNTHESE BUDGETAIRE

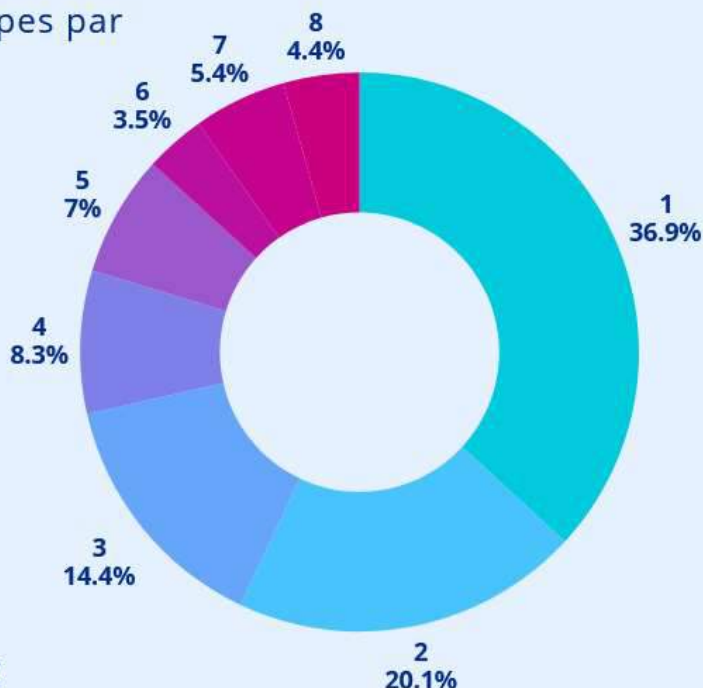
PARIS DIFFUSE LA CULTURE DE L'EGALITE
PROMOUVOIR L'EGALITE ET LES DROITS DES FEMMES

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DDCT / DAE	Service égalité intégration inclusion (SEII)	Bourses sur le genre	20 000 €
DDCT	Service égalité intégration inclusion (SEII)	Subventions égalité	1 598 503 €
DAC	Culture / patrimoine	Subvention – AWARE (Archives of Women Artists, Research and Exhibitions)	21 000 €
DAC	Culture / patrimoine	Subvention – HF Ile-de-France	5 000 €

Subventions égalité 2024

Répartition des enveloppes par thématiques.

- 1 Violences faites aux femmes
- 2 Prostitution
- 3 Education à l'égalité
- 4 Droits des femmes
- 5 Emploi-Insertion
- 6 Genre et espace public
- 7 Safe places (JOP)
- 8 Egalité femmes-hommes (JOP)



TOTAL : 1 598 203 €

Évolution 2019-2024

Les subventions égalité femmes-hommes ont évoluées de +63% depuis 2019, passant de 0,98 M€ à 1,6 M€

- Education à l'égalité
- Violence faites aux femmes
- Prostitution
- Droits des femmes
- Emploi-insertion
- Genre et espace public



OBJECTIF 2

ÉDUIQUER À L'ÉGALITÉ ET À LA PRÉVENTION DES STÉRÉOTYPES SEXISTES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

- ➔ *Favoriser les pratiques éducatives pour l'égalité entre les filles et les garçons dans les crèches municipales.*
- ➔ *Sensibiliser à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations dans les écoles et collèges parisiens.*
- ➔ *Mettre à disposition des ressources centrées sur l'égalité filles-garçons dans les écoles et les centres de loisirs, et y consacrer des temps périscolaires spécifiques.*
- ➔ *Inciter les associations étudiantes à agir pour l'égalité femmes-hommes.*

→ *Favoriser les pratiques éducatives pour l'égalité entre les filles et les garçons dans les crèches municipales.*

CONSTAT

L'éducation à l'égalité et la prévention des stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge constitue un enjeu fondamental au cœur de la politique d'égalité portée par la Ville de Paris. Dès les premiers instants de leur vie, les enfants apprennent à être des filles ou garçons, intégrant des stéréotypes, des rôles sociaux et des normes de genre, différenciées, hiérarchisantes, au détriment des filles. Ces représentations se manifestent dans les choix, les comportements et les attentes sociales, renforcées par l'entourage familial et éducatif. C'est pourquoi il est essentiel de développer des réponses institutionnelles adaptées pour ne pas véhiculer cette hiérarchisation des sexes et donc que les structures d'accueil de la petite enfance deviennent des espaces où l'égalité est vécue et promue, par des pratiques éducatives réfléchies et une communication active avec les familles, afin de prévenir la reproduction des inégalités et favoriser l'épanouissement de toutes et de tous.

ACTIONS VILLE 2024

La Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) s'engage résolument en faveur de l'égalité filles-garçons dès la petite enfance, intégrant cette valeur **dans ses projets éducatifs, formant ses professionnel·les et sensibilisant les familles et les équipes**. En 2024, plusieurs initiatives marquantes ont été mises en œuvre pour déconstruire les stéréotypes de genre et promouvoir une éducation inclusive.

Dans ce cadre, les différents marchés publics intègrent désormais des clauses favorisant activement l'égalité filles-garçons. Ainsi, le **CCAP (Cahier des clauses administratives particulières) des marchés de jeux et jouets** exige des titulaires qu'ils « s'engagent à tout mettre en œuvre pour favoriser l'égalité des chances entre les filles et les garçons,

notamment par un choix d'articles non sexués par les couleurs ». De la même manière, pour ce qui concerne les **marchés de livres**, les fournisseurs doivent chaque année proposer à la DFPE, une sélection d'ouvrages en cohérence avec les thématiques portées par la Ville, développement durable, non-discrimination et égalité filles/garçons.

Par ailleurs, le **marché de matériel de couture** permet de collaborer avec des couturières professionnelles en reconversion, qui conçoivent pour les enfants des costumes originaux et exempts de tout stéréotype de genre, participant ainsi à une offre éducative plus inclusive.

La politique de recrutement de la DFPE s'inscrit également dans cette démarche. Aujourd'hui, alors que les effectifs sont constitués de 97% de femmes, seuls **161 hommes (sur 6 798 agents)** travaillent quotidiennement auprès des jeunes enfants dans les établissements d'accueil. Afin d'élargir et diversifier les profils, la campagne de recrutement de la DFPE met en avant la valorisation du métier d'auxiliaire de puériculture, en s'adressant aussi bien aux femmes qu'aux hommes, et en encourageant la participation des hommes dans les métiers de la petite enfance.

Cette dynamique est soutenue par un **réseau de 35 référent-es volontaires**, composé notamment de cheffes de pôle, de coordinatrices, de responsables d'établissement, d'éducateurs et d'éducatrices de jeunes enfants et d'auxiliaires de puériculture. Leur mission est d'accompagner la réflexion et d'outiller les équipes dans l'éducation à l'égalité filles-garçons, enjeu essentiel pour le changement des représentations. Le groupe a conçu une **malle pédagogique**, aujourd'hui disponible pour les professionnel·les sur l'intranet de la Ville, comprenant des ressources et outils pratiques sur l'observation, la littérature enfantine, le rôle du jeu et du jouet, l'aménagement des espaces ou encore la communication avec les familles.

En 2024, les référent-es poursuivent leur accompagnement des structures autour d'une nouvelle **fiche action** visant à mieux conduire les projets et à recenser et valoriser les initiatives existantes. En parallèle, 8 formateurs et formatrices organisent

des journées pédagogiques groupées portant notamment sur les stéréotypes de genre et leurs impacts.

La DFPE s'investit également dans l'organisation d'événements de sensibilisation. À l'occasion du **8 mars 2024, Journée internationale des droits des femmes**, une journée d'échanges et de formation animée par l'agence **Égaé**, experte en égalité professionnelle, diversité et prévention des violences sexistes et sexuelles, a été proposée aux équipes. Elle s'est articulée en deux temps :

- **Deux conférences de sensibilisation** (1h30 chacune), abordant l'importance d'agir sur les stéréotypes dès la petite enfance, leurs conséquences, les leviers pour favoriser l'égalité filles-garçons au quotidien et la mobilisation des équipes.
- **Trois tables rondes thématiques** : la littérature jeunesse, les jeux et activités ; l'aménagement des espaces ; la communication avec les parents.

Ces actions ont été complétées par la mise en place de la **formation des formateurs·trices internes (niveaux 1 et 2)** autour de l'éducation à l'égalité filles-garçons. Rémunérés dans le cadre du plan de formation, ces formateurs·trices interviennent à la fois sur site et lors des journées pédagogiques groupées, dont les premières sessions se sont tenues le **18 novembre et le 6 décembre 2024**.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Évaluer l'impact des initiatives pour mesurer les effets des actions menées sur l'égalité.*
- ➡ *Renforcer la formation et la sensibilisation des équipes pour intégrer l'égalité filles-garçons dans leurs pratiques.*

SYNTHSE BUDGETAIRE

Non chiffrable

- *Sensibiliser à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations dans les écoles et collèges parisiens*
- *Mettre à disposition des ressources centrées sur l'égalité filles-garçons dans les écoles et les centres de loisirs, et y consacrer des temps périscolaires spécifiques.*

CONSTAT

Les inégalités entre filles et garçons se renforcent ensuite à l'école primaire et au collège, où les normes de genre sont particulièrement marquées et structurent les comportements et les choix scolaires. Les garçons occupent souvent l'espace des jeux dans la cour, tandis que les filles sont cantonnées en périphérie. En classe, les enseignant·es peuvent inconsciemment favoriser et solliciter davantage les garçons dans les matières scientifiques tandis que les filles sont encouragées dans les filières littéraires, orientant ainsi les parcours scolaires et professionnels. Les activités périscolaires reflètent également ces clivages genrés, par des dynamiques de harcèlement liées au genre⁸. La Ville de Paris dispose d'un levier important pour agir sur ces phénomènes, notamment à travers l'organisation des temps périscolaires et la gestion des espaces scolaires et récréatifs pour promouvoir une égalité réelle entre filles et garçons.

ACTIONS VILLE 2024

En 2024, la **Direction des Affaires Culturelles (DAC)** a poursuivi son engagement en faveur de l'égalité filles-garçons à travers de nombreuses résidences artistiques en collèges, dans le cadre du dispositif *Art pour grandir*. Ces projets ont permis de questionner les stéréotypes de genre en associant les arts et, parfois, le sport comme dans l'Olympiade culturelle. Le partenariat avec l'Orchestre Pasedeloup au collège Maurice Utrillo (18^e) a donné aux élèves l'occasion de découvrir l'univers

⁸ Ministère de l'Éducation nationale – Égalité entre les filles et les garçons : mesures, données et évolution dans l'éducation. <https://www.education.gouv.fr/egalite-entre-les-filles-et-les-garcons-9047>

symphonique et d'apprécier le rôle de femmes compositrices, cheffes d'orchestre et solistes. D'autres résidences ont interrogé les représentations et les pratiques. La Compagnie Vibrisses a mis en regard l'histoire du vêtement et l'équité dans le sport, l'Atelier des artistes en exil a déconstruit les frontières genrées entre danse et football, le Carreau du Temple a travaillé avec les élèves sur la place des filles et des garçons dans la pratique sportive, tandis que les Cinémas Indépendants Parisiens ont accompagné la réalisation d'un documentaire sur les femmes dans différents sports. Enfin, les projets *Méduses* (La Fine Compagnie) et *En corps* (LGBT Dance) ont proposé une réflexion sur la construction identitaire et les représentations corporelles.

La **Direction des Affaires Scolaires (DASCO)** a, de son côté, poursuivi la transformation des espaces scolaires pour favoriser une meilleure répartition filles-garçons. En 2024, 165 cours Oasis étaient déjà livrées et près de 40 nouvelles sont prévues pour la rentrée 2025, ce qui porte leur nombre total à plus de 200. Parallèlement, de nouveaux équipements intègrent dès leur conception une réflexion sur l'égalité, comme l'école maternelle Joseph de Maistre (18^e), qui ouvrira en 2025. Des efforts ont également été menés sur les temps périscolaires. L'ensemble des ateliers TAP et Ateliers Bleus respectent l'égalité de genre, et 179 ateliers relevant de la thématique bien-être et santé ont été mis en place en 2024-2025. Parmi eux, une vingtaine sont spécifiquement centrés sur la mixité et la lutte contre les stéréotypes, en particulier dans les arts du spectacle.

La **Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)** a veillé à intégrer l'égalité filles-garçons dans l'ensemble de ses dispositifs jeunesse. Les séjours organisés dans le cadre de *Paris Jeunes Vacances* exigent la mixité des participant·es, et le Conseil Parisien de la Jeunesse fonctionne selon une stricte parité. Dans les équipements jeunesse, qu'il s'agisse des Centres Paris Anim' ou des Espaces Paris Jeunes, des actions de sensibilisation sont menées régulièrement, notamment lors des journées internationales du 8 mars et du 25 novembre. Les gestionnaires associatifs, très investis sur ces thématiques, inscrivent dans leur projet pédagogique des actions autour de

l'égalité, de la lutte contre le sexisme, les discriminations et les violences. La DJS a également intégré l'obligation de mise à disposition de protections périodiques dans ses marchés publics afin de lutter contre la précarité menstruelle, et poursuit des actions locales de sensibilisation et de formation des professionnel·les à la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Par ailleurs, la **Direction de la Santé Publique (DSP)** a mené de multiples actions de sensibilisation dans le champ de la santé sexuelle. À travers son équipe de Promotion de la santé à l'école, elle intervient régulièrement auprès des élèves sur les enjeux de respect, d'égalité et de prévention. Le Quartier Santé de Quartier Jeunes complète ce dispositif via des temps d'échanges et des groupes de parole qui associent la question de la sexualité à celle de l'égalité filles-garçons.

Enfin, le **dispositif "Collèges pour l'égalité"**, soutenu par Hélène Bidard et Jean-Luc Romero-Michel, a mobilisé 42 associations en 2023-2024 pour sensibiliser les collégien·nes à l'égalité filles-garçons et aux discriminations, avec un budget de 192 500 €. Ces interventions visent à déconstruire les stéréotypes, informer sur les droits et créer des espaces de parole.

PERSPECTIVES 2025-2027

DAC

- Renforcement des résidences croisant art, sport et égalité.
- Généralisation de la mise en avant des créatrices, cheffes et artistes féminines dans la programmation pédagogique.

DASCO

- Poursuite de la transformation des cours Oasis, avec un suivi renforcé sur l'impact de la mixité dans l'usage des espaces.
- Déploiement d'équipements scolaires pensés dès leur conception dans une logique inclusive.
- Développement d'ateliers périscolaires explicitement orientés vers l'apprentissage de l'égalité et la lutte contre les stéréotypes.

DJS

- Généralisation des modules de formation à la prévention des stéréotypes et des violences sexistes et sexuelles pour l'ensemble des professionnel·les de la jeunesse.
- Intégration renforcée des enjeux d'égalité dans les projets locaux de jeunesse.
- Suivi approfondi de la fréquentation par genre dans les équipements jeunesse, pour transformation en véritables indicateurs de pilotage.

DSP

- Poursuite et amplification des dispositifs de prévention autour de la santé sexuelle, de l'égalité et du respect filles-garçons.
- Développement d'approches croisées associant sexualité, bien-être et égalité dans les actions éducatives.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➔ *Poursuivre et développer les interventions sur l'égalité filles-garçons pendant les temps scolaires et périscolaires.*
- ➔ *Développer des ressources spécifiques pour les collégien·nes et les professionnel·les de l'éducation*

SYNTHSE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DASCO	Bureau des travaux	Cours Oasis	17 000 000 €
DASCO	Service des projets et des parcours éducatifs	Temps activités périscolaires	76 000 €

→ *Inciter les associations étudiantes à agir pour l'égalité femmes-hommes.*

CONSTAT

Le **baromètre 2024 de l'Observatoire étudiant des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur** confirme la persistance des violences. 9% des étudiantes et 1,5% des étudiants déclarent avoir été victimes d'une agression sexuelle au sein de leur établissement. À Paris, où les femmes représentent désormais **58% des étudiant·es** (APUR, 2024), ces données soulignent la nécessité d'une action renforcée de prévention et de prise en charge. Plusieurs associations étudiantes, déjà mobilisées sur ces enjeux, apparaissent comme des relais essentiels pour promouvoir une culture d'égalité et de respect, avec l'appui des institutions.

ACTIONS VILLE 2024

En 2024, la Ville de Paris a renforcé son action en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le milieu étudiant, à travers le **Bureau de la Vie Étudiante (BVE)**. Plus d'un million d'euros ont été mobilisés sous différentes formes de soutien, traduisant un engagement croissant pour structurer un environnement universitaire plus inclusif et respectueux.

Ce soutien financier ne se limite pas à une aide matérielle. Il est désormais systématiquement assorti d'une **exigence de sensibilisation**. Ainsi, toutes les associations financées dans le cadre du dispositif *Kit Asso* ou de l'aide alimentaire étudiante ont l'obligation d'assister à un webinaire de sensibilisation au sexisme et aux VSS, et de rendre compte d'actions intégrant cette dimension. De même, la Cité Internationale Universitaire de Paris a bénéficié d'un appui spécifique pour développer des initiatives de sensibilisation, dont la réalisation d'un court-métrage destiné aux publics étudiants.

En parallèle de ce soutien aux associations, le BVE a poursuivi des actions ciblées : organisation de webinaires pour les associations

étudiantes, formation des référent·es Violences Sexistes et Sexuelles des écoles municipales et animation de leur réseau, conférences de sensibilisation ouvertes à l'ensemble de la communauté étudiante, ainsi que la poursuite d'une cellule d'écoute et de groupes de parole. Ce dispositif constitue un espace confidentiel et sécurisé pour les étudiant·es victimes ou témoins de violences sexistes et sexuelles, contribuant à libérer la parole et à orienter vers les ressources adaptées.

L'ensemble de ces initiatives témoigne d'une montée en puissance significative des politiques de prévention et de sensibilisation en direction des étudiant·es. En intégrant les associations étudiantes comme partenaires privilégiées et en liant systématiquement l'attribution de financements à des obligations de sensibilisation, la Ville favorise une diffusion plus large et plus profonde d'une culture d'égalité et de respect dans les campus parisiens.

POUR ALLER PLUS LOIN

-  *Collaborer avec les référents égalité et VSS des universités pour des interventions ciblées.*
-  *Développer des partenariats avec les écoles municipales pour promouvoir l'égalité femmes-hommes*

SYNTHSE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DAE	Maison étudiante	Tenue de webinaires à destination des associations financées par le BVE et/ou inscrites à la Maison étudiante	510 €
DAE	Maison étudiante	Formation des référent·es VSS des écoles de la Ville (animation du réseau par le BVE)	1 662 €
DAE	Maison étudiante	Organisation de conférences de sensibilisation au sexisme et à l'égalité de genre pour le public étudiant parisien	6 502 €

PARIS DIFFUSE LA CULTURE DE L'EGALITE
PROMOUVOIR L'EGALITE ET LES DROITS DES FEMMES

DAE	Maison étudiante	Cellule d'écoute et groupes de paroles pour témoins et/ou victimes de sexisme et VSS	25 329 €
-----	------------------	--	----------

AXE 2

PARIS EMPLOYEUR INCLUSIF

OBJECTIF 12

MIEUX CONNAITRE LA SITUATION PARISIENNE EN
MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE

OBJECTIF 13

CREER LES CONDITIONS D'UN EGAL ACCES AUX
METIERS ET AUX RESPONSABILITES PROFESSIONNELLES

OBJECTIF 14

SUPPRIMER LES SITUATIONS D'ECARTS DE
REMUNERATION ET DE DEROULEMENT DE CARRIERE

OBJECTIF 15

FAVORISER L'ARTICULATION ENTRE ACTIVITE
PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE

OBJECTIF 16

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET
SEXUELLES AU TRAVAIL OU IMPACTANT LE TRAVAIL

Depuis 2017, la DRH s'applique à construire et à mettre en œuvre la « Démarche égalité », politique interne d'inclusion visant l'égalité réelle entre les agent·es. Ce mouvement est construit sur deux piliers que sont la double labellisation Afnor et le Plan parisien Égalité.

Cette démarche a été organisée en plusieurs étapes successives qui ont abouti en 2021 à la structuration de la politique interne d'inclusion et à l'élaboration, puis la mise en œuvre, du premier Plan parisien Égalité 2021-2024. Il a été suivi d'un second plan sur la période 2024-2027.

Ce plan, comme le précédent, est structuré en 3 axes ciblant respectivement :

- Les Parisiennes et les Parisiens : Axe 1 – Paris diffuse la culture de l'inclusion.
- Les agentes et les agents de la Ville : Axe 2 – Paris, employeur inclusif.
- Les usagères et les usagers des services publics parisiens : Axe 3 – Paris s'engage pour un service public inclusif.

Les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre sont ventilés par thème pour chacun des 3 axes :

- Égalité professionnelle femmes-hommes,
- Lutte contre les discriminations,
- Handicap.

Cette démarche globale pour parvenir à une égalité réelle entre les agents et les agentes a permis l'obtention en 2019 des labels « Égalité professionnelle femmes-hommes » et « Diversité ». Ce double label piloté par l'AFNOR a été renouvelé à l'issue d'un second cycle de labellisation en octobre 2023.

Par ailleurs, la Ville produit chaque année un rapport de situation comparée (RSC) des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes sur la base d'indicateurs communs aux trois fonctions publiques. Les données collectées permettent de mieux connaître la situation comparée des agentes et des agents de la Ville et de suivre l'application du Plan parisien Égalité.

Ces indicateurs couvrent différents champs qui délimitent le périmètre habituel des ressources humaines : les effectifs, la durée et l'organisation du travail, les embauches et les départs, le positionnement, les promotions, les rémunérations, la formation, les

conditions de travail, les congés, le temps partiel, l'organisation du temps de travail et les services de proximité.

Comme les années précédentes, l'année 2024 a été en partie consacrée au développement et à la consolidation des actions pérennes, la formation des agent-es via des formations disponibles sur le catalogue de la Ville ou conçues sur mesure pour des publics ciblés ainsi que des ateliers d'échanges et de sensibilisation auprès des collectifs identifiés.

OBJECTIF 12

**MIEUX CONNAITRE LA SITUATION PARISIENNE EN
MATIERE D'EGALITE PROFESSIONNELLE**

- ➔ Evaluer régulièrement la situation et permettre la comparaison entre collectivités.
- ➔ Visibiliser la politique d'égalité parisienne.

➔ *Continuer à évaluer régulièrement la situation et faciliter la comparaison entre collectivités*

CONSTAT

La progression vers une plus grande égalité salariale et professionnelle nécessite une connaissance approfondie de la situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Paris. Cette compréhension détaillée permet d'identifier les disparités existantes et de mettre en place des actions ciblées pour les réduire. Un travail collectif, en comparaison avec d'autres collectivités, doit aussi permettre de fiabiliser les processus d'évaluation et d'amélioration.

ACTIONS VILLE 2024

La situation comparée des femmes et des hommes à la Ville en 2024 :

Un effectif parisien majoritairement féminin :

En 2024, la part des femmes au sein de l'effectif global des agent·es sur emploi permanent (hors assistant·es maternel·les et familiaux) est de 54,9 % (55,1 % en 2023, 55,2 % en 2022, 55,5 % en 2021, 55,8 % en 2020).

Elles représentent 67,4 % des agents de catégorie A (67,2 % en 2023, 67,3 % en 2022, 67,5 % en 2021, 67,8 % en 2020), 62,8 % des agents de catégorie B (63,3 % en 2023, 64,6 en 2022, 47,5 % en 2021, 46,3 % en 2020) et 48,1 % des agents de catégorie C (48,2 % en 2023, 48,0 % en 2022, 54,0 % en 2021, 55,0 % en 2020).

68,9 % des femmes exercent une activité soumise à un niveau de sujétion compris entre 1 et 6, ce taux étant de 71,2 % pour les hommes.

69,7 % des agents recrutés en catégorie A sont des femmes (68 % en 2023), 58,2 % en catégorie B (62,8 % en 2022) et 56,6 % en catégorie C (62,1 % en 2022). La part des femmes a évolué dans les catégories A et B (effet de la requalification des corps de la filière médico-sociale en

catégorie B et A), ainsi que dans les filières traditionnellement masculines (telles que la filière sécurité et la filière technique).

En 10 ans, la part des femmes a augmenté de 7 points de pourcentage parmi les agent·es de catégorie A et de 6 points de pourcentage parmi les agent·es de catégorie B. Elle a également évolué de 13 points de pourcentage pour la présidence des jurys (45 % en 2015).

Un objectif de parité dans les emplois de direction et au sein des jurys de recrutement

Une attention particulière est portée à la parité dans les emplois de direction occupés à 48,1 % par des femmes (52 femmes sur 108 postes), alors que la proportion était de 47,2 % en 2023, 53,7 % en 2022, 49,1 % en 2021 et 47,7 % en 2020. Le pourcentage de femmes primo-nominées⁹ sur des emplois fonctionnels approche aussi de la parité : passage de 36,8 % en 2017 à 56,0 % en 2021 et 2022, 43 % en 2023 et 57 % en 2024. Cette répartition place la Ville au-delà de ce que le cadre légal impose (un minimum de 40 % de femmes primo-nominées depuis 2017).

Par ailleurs, depuis 2012, le nombre d'hommes et de femmes parmi les membres de jurys de concours est proche de la parité. En 2024, cette proportion était de 48,8 % et 58,8 % des jurys ont été présidés par des femmes.

Les femmes majoritaires parmi les agent·es bénéficiant de formations

Le nombre de jours de formation annuel moyen rapporté aux effectifs globaux des agents sur emploi permanent est de 3,8 pour les hommes et de 4,4 pour les femmes. En 2024, le nombre de jours de formation des femmes continue de dépasser celui des hommes pour atteindre 4,4 en 2024 contre 3,8 en 2023.

⁹ 1 Pour mémoire, seules les « primo-nominations », c'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'une même collectivité territoriale, sur les emplois listés à l'annexe du décret du 30 avril 2012, sont soumises à l'obligation de nominations équilibrées

Focus et bilan des actions du Plan parisien Égalité 2024-2027

Comme les années précédentes, l'année 2024 a été en partie consacrée au développement et à la consolidation des actions pérennes : la formation des agent-es via des formations disponibles sur le catalogue de la Ville ou conçues sur mesure pour des publics ciblés ainsi que des ateliers d'échanges et de sensibilisation auprès des collectifs identifiés.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Au-delà des sujets d'égalité professionnelle, évoquer l'intégration du genre dans les politiques publiques lors des prochains audits de l'AFNOR*
- ➡ *Approfondir le diagnostic sur les situations des agentes de catégorie B et C (progression de carrière, mobilité, pénibilité, conditions de travail...) et imaginer des actions spécifiques les concernant*

OBJECTIF 13

**CREER LES CONDITIONS D'UN EGAL ACCES AUX
METIERS ET AUX RESPONSABILITES PROFESSIONNELLES**

- ➔ Encourager la mixité des métiers : le recrutement de femmes dans les filières masculines et d'hommes dans les filières féminines.
- ➔ Déconstruire les stéréotypes de genre et former à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- ➔ Favoriser l'investissement des femmes dans le dialogue social.
- ➔ Accompagner les femmes dans l'échange de bonnes pratiques et le soutien entre pairs.

➔ *Déconstruire les stéréotypes de genre et former à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes*

CONSTAT

La déconstruction des stéréotypes de genre et la formation à l'égalité professionnelle sont des éléments cruciaux pour atteindre une véritable égalité entre les femmes et les hommes dans le milieu professionnel. La persistance des inégalités est souvent due à une méconnaissance des enjeux et à la perpétuation inconsciente de stéréotypes ancrés dans la société. L'éducation et la sensibilisation jouent donc un rôle primordial dans ce processus de changement.

En effet, sans une compréhension approfondie des mécanismes qui sous-tendent les inégalités, il est difficile de les combattre efficacement. La formation permet non seulement d'informer, mais aussi de remettre en question les idées reçues et les pratiques discriminatoires, souvent invisibles ou considérées comme normales.

ACTIONS VILLE 2024

➤ **Poursuite des formations thématiques, disponibles sur le catalogue annuel de formation de la Ville de Paris**

ANNEE	2024	2023	2022	2021
Nombre d'agent-es formé-es aux questions d'égalité professionnelle femmes-hommes (y compris sur la communication sans stéréotype de genre et les violences sexuelles et sexistes)	1810	2 386	2 297	1 060

Nombre d'agent-es formé-es aux questions de lutte contre les discriminations (y compris sur le handicap, la laïcité et l'égalité de traitement.)	5265	5 467	3 968	2 326
TOTAL	7075	7853	6 265	3 386

➤ **Organisation d'événements à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars**

Pour l'édition 2024, la Ville de Paris s'est mobilisée autour du thème proposé par les Nations Unies : « investir en faveur des femmes : accélérer le rythme ». L'intention est de parvenir à l'égalité et au bien-être des femmes dans tous les aspects de la vie afin de créer des économies prospères. Plusieurs axes clés sont identifiés comme nécessitant une action commune afin de construire un avenir plus équitable et durable. Dans ce contexte, plusieurs directions de la Ville se sont mobilisées auprès de leurs agentes et de leurs agents autour de cet évènement :

- ✓ Proposition faite aux femmes de la direction de rencontrer des agents de maîtrise et la conductrice du service technique des transports automobiles municipaux, afin de rencontrer des femmes qui exercent des métiers occupés principalement par des hommes. L'idée est d'échanger sur les difficultés éventuellement ressenties par les femmes sur leur accession au métier, sur les stratégies qu'elles ont pu mettre en place, et sur leur ressenti actuel.
- ✓ Quizz et animation autour d'un jeu de plateau sur les violences sexuelles et sexistes au travail a été porté par la DCPA et la DRH-MEPI.

- ✓ Prise de photo des femmes de la DPE sur le parvis des droits de l'Homme devant la Tour Eiffel afin de favoriser leur visibilité au sein de la direction et parmi des métiers techniques principalement occupés par des hommes.
- ✓ Mise en ligne de l'interview de la 1^{ère} cheffe de police municipale, déclinée en podcast, par la DPMP.
- ✓ Organisation par la DASCO d'une journée dans les salons de l'Hôtel de Ville dédiée à l'ensemble des agent-es de la direction portant sur les droits des femmes. 400 agentes (animatrices, ASEM, professeurs de la Ville de Paris, administratives...) étaient présentes et ont pu profiter d'une grande diversité de stands dédiés à la santé des femmes, aux violences conjugales, au handicap, à la prévention des risques professionnels ou encore à la formation, à la reconversion. L'accent était également porté sur la convivialité avec des animations musicales et des séances de yoga.

POUR ALLER PLUS LOIN



Poursuivre la systématisation de la formation des agent-es de la Ville à ces enjeux

➔ *Accompagner les femmes dans l'échange de bonnes pratiques et le soutien entre pairs*

CONSTAT

L'accompagnement des femmes dans l'échange de bonnes pratiques et le soutien entre pairs est crucial pour promouvoir l'égalité professionnelle. Cette approche reconnaît l'importance de la solidarité féminine dans un environnement professionnel souvent dominé par des structures et des cultures masculines. Elle vise à contrer la tendance à la compétition entre femmes pour les rares postes de haut niveau, une dynamique qui peut renforcer involontairement les inégalités existantes.

En favorisant le partage d'expériences et le mentorat, il se crée un réseau de soutien qui permet aux femmes de surmonter collectivement les obstacles systémiques à leur avancement. Cette culture de collaboration, plutôt que de compétition, contribue à renforcer la confiance et les compétences des femmes, tout en remettant en question les structures qui perpétuent les inégalités de genre dans le milieu professionnel.

ACTIONS VILLE 2023

- **Lancement de la deuxième année du programme Paris Pluri'Elles**



Les femmes sont représentées à la Ville de Paris, à toutes les fonctions.

La Démarche Égalité menée par la Ville de Paris vise à la réduction de toutes les formes d'inégalités et de discriminations au travail. Pourtant, comme dans toute organisation, les femmes rencontrent plus spécifiquement certains freins dans leur progression de carrière. Ces freins ne sont pas qu'individuels. Ils sont aussi culturels et organisationnels.

La Direction des Ressources Humaines s'est appuyée sur les témoignages et les expériences de femmes managers pour élaborer un programme d'accompagnement dédié.

Ce programme, créé en 2023, est co-piloté par la Mission management et la Mission Egalité professionnelle et Inclusion. Une nouvelle promotion de 20 manageuses de catégorie B a été constituée par un jury composé de personnalités internes et externes à la ville de Paris, à partir des 50 candidatures reçues.

- **Un objectif général** : permettre aux femmes manageuses de se sentir **légitimes et épanouies** pour mener leur carrière
- Se retrouver pour partager les problématiques communes,
- Développer et mobiliser ses réseaux professionnels,
- Renforcer sa posture managériale,
- S'affirmer au travail et développer sa visibilité,
- Construire la prochaine étape de sa carrière professionnelle et oser candidater à des postes,
- Poser des limites claires au sexisme pour soi et son équipe.

Ce programme ne vise donc pas uniquement un accompagnement ascensionnel de femmes manageuses vers des postes à plus grandes responsabilités mais il cherche plus largement à ce qu'elles s'épanouissent dans leur vie professionnelle.

Les bénéfices pour la Ville de Paris sont nombreux :

- Établir un diagnostic des trajectoires professionnelles des encadrantes à la Ville de Paris, nourri des constats et des analyses des participantes.
- Formuler des propositions pour l'amélioration des conditions de travail, et de conciliation vie professionnelle-vie personnelle pour tous·tes.
- Fidéliser les femmes managers au sein de la collectivité parisienne en travaillant sur des trajectoires de carrière.
- Renforcer le bien-être au travail en diffusant une culture de choix de carrière fondé sur l'épanouissement.

- Favoriser le « ruissellement » de bonnes pratiques managériales au sein des équipes.

La Ville propose aussi une **offre d'accompagnement** annuelle reposant sur des modalités individuelles et collectives :

- ✓ **Coaching individuel** : Prendre du recul sur ses modes de fonctionnement. 4 à 6 séances avec un·e coach interne de la Ville.
- ✓ **Conférences-ateliers** : 3 dans l'année. Rencontrer des intervenant·es inspirant·es et se mettre en action dans un format collectif. Matin : conférence ouverte à tous et toutes les managers de la ville. Après-midi : atelier en promo de 20 avec la même intervenante.
- ✓ **Co-développement** : 6-7 demi-journées pour mobiliser l'intelligence collective et travailler sur des situations concrètes.
- ✓ **Mentorat** : Echanges et partage d'expériences avec des dirigeantes de la collectivité en binôme.



*Photo de la promotion n°2 de Paris
Pluri'elles*

Trois **conférences** organisées et ouvertes à tous les managers de la ville, hommes et femmes pour construire une culture commune :

✓ **Peut-on être stratégique et authentique au travail ?**

Intervenante : Emilie BAUDET, coach et conférencière.

✓ **Emotions au travail : d'une charge féminine à la puissance collective**

Intervenante : Laetitia VITAUD : conférencière et experte des futurs du travail.

✓ **Nourrir l'estime de soi pour construire sa carrière**

Intervenante : Sophie GOURION, chef de bureau, autrice, conférencière et formatrice, experte des sujets.

Leadership au Féminin : affirmer mon identité de femme manager à la Direction des Affaires scolaires.

Un programme proposé par la coach interne à la DASCO qui a formé 7 groupes de 12 femmes cadres de la direction en 2023 s'est poursuivi en 2024 avec de nouveaux groupes et la poursuite d'actions intégrant la communauté des femmes ayant participé l'année précédente.

Objectifs :

- Développer ses compétences managériales et sa posture pour s'affirmer dans les interactions professionnelles potentiellement sexistes.
- Comprendre les mécaniques comportementales pour gagner en assurance, visibilité et légitimité.
- Mieux se connaître pour prendre conscience de ses talents et ressources et repérer ses freins.
- Partager des expériences, rompre son isolement sur ces sujets et capitaliser sur l'expertise commune.
- Créer des relations de travail solidaires entre femmes cadres de la DASCO.
- Partager une culture managériale commune.
- Attirer les talents.

Processus: séances didactiques, ateliers de pratiques narratives, et de diagnostic de pratiques managériales, mise en réflexivité par le dessin et la métaphore, temps d'écoute et de parole sur des pratiques apprenantes.

Des réseaux de femmes envisagés par plusieurs directions

Dans le cadre de leur plan égalité et inclusion 2024 - 2027, plusieurs directions de la Ville souhaitent constituer et développer leur propre réseau de femmes (DPE, DEVE, DASCO).

Ces réseaux ont pour objet d'accompagner les femmes dans l'échange de bonnes pratiques et le soutien entre pairs. Ils ont aussi pour finalité d'informer les services de ressources humaines des éventuelles problématiques rencontrées par les femmes au sein de la direction (situation de violences sexuelles et sexistes au travail,

inadaptation des tenues de travail, procédure à suivre en cas de maternité).

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Créer une plateforme numérique d'échange et de mentorat pour les femmes de la Ville de Paris.*
- ➡ *Organiser des "cercles de confiance" réguliers entre femmes managers de différentes directions pour partager expériences, par direction ou inter-directions.*

OBJECTIF 14

**SUPPRIMER LES SITUATIONS D'ECARTS DE
REMUNERATION ET DE DEROULEMENT DE CARRIERE**

- ➔ Garantir l'égal accès aux corps, grades et emplois : une politique de promotion ambitieuse.
- ➔ Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération.

➔ *Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération*

CONSTAT

L'écart de rémunération entre femmes et hommes est moins important dans la fonction publique que dans le secteur privé, mais il persiste malgré le principe d'égalité et la forte représentation des femmes dans l'administration. Au niveau national, cet écart s'élève à 11,3% dans la fonction publique contre 14,5% dans le privé. Plusieurs facteurs expliquent cette différence, le temps partiel plus fréquent chez les femmes, la ségrégation professionnelle avec une surreprésentation féminine dans les métiers moins rémunérateurs, et les inégalités d'accès aux postes à responsabilité. Bien que l'écart se réduise progressivement, des efforts restent nécessaires pour atteindre une égalité salariale totale dans la fonction publique.

ACTIONS VILLE 2023

Des écarts de rémunérations mesurés

Pour les fonctionnaires, s'agissant des rémunérations nettes mensuelles moyennes, toutes quotités de temps de travail et catégories confondues, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes continue de se réduire. Cet écart est de 4,79 % en 2024, contre 4,76 % en 2023, 4,92 % en 2022, 5,06 % en 2021 et 6,17 % en 2020.

NB : Pour respecter l'arrêté du 14 août 2023, le périmètre de calcul de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes a évolué pour intégrer tous les agents ayant travaillé au moins 1j dans l'année et pour être exprimé en rémunération brute. Avec ce nouveau périmètre, pour les fonctionnaires, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes se réduit également. Il est de 6,5 % en 2024, contre 7,15 % en 2023, 7,32 % en 2022, 8,0 % en 2021, 8,58 % en 2020 et 9,15 % en 2019.

Dans le cadre de l'objectif 11.2 du Plan parisien Égalité, une étude a été menée pour affiner ces résultats au moyen de l'outil d'analyse conçu par la DGAFP et d'un « outil maison ». L'outil de calcul des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes créé par la DGAFP montre que cet écart à la Ville est majoritairement causé par l'effet du temps partiel. En 2024, 84,6 % des fonctionnaires à temps partiel sont

des femmes. L'autre effet conséquent est celui de la ségrégation des corps, constaté à corps de catégorie hiérarchique équivalente.

Ces travaux ont été présentés aux organisations syndicales dans le cadre d'un cycle de plusieurs réunions lancé en juin 2024. Ces réunions ont pour objet d'informer les représentant·es du personnel des causes identifiées et des actions envisagées par la collectivité afin de réduire certains écarts et prévenir certaines discriminations salariales en lien avec le sexe.

La publication du premier index relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Par ailleurs, la Ville s'est conformée à une nouvelle obligation légale en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : l'index relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

La législation¹⁰ fixe la cadre de travail des modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale.

Chaque indicateur donne lieu à un nombre de points d'après des barèmes fixés par les décrets précités :

1. Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes = 50 points.
2. Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agent·es contractuel·les, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes = 15 points.
3. Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes = 25 points.

¹⁰ Le code général de la fonction publique (art. L. 132-9-3 à L. 132-9-5) et les décrets n° 2024-801 et n° 2024-802 du 13 juillet 2024

4. Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations = 10 points.

La somme des points doit être supérieure à 75 points.

L'obligation légale de calcul de l'index a été inscrite dans l'axe 2.1 du nouveau Plan Parisien Égalité 2024 – 2027, précisément à l'objectif 9 visant à mieux connaître et valoriser la situation de la collectivité parisienne en matière d'égalité professionnelle. L'index y figure comme une action permettant l'évaluation régulière de la situation de la collectivité et la comparaison de cette dernière avec d'autres collectivités (objectif 9.1).

La Ville de Paris a obtenu un **résultat très satisfaisant de 97 points**, alors que la cible des 75 points est l'objectif posé dans la loi.

L'index a fait l'objet d'une communication sous plusieurs formes :

- Présentation des résultats et des actions en CST du 13 septembre 2024.
- Publication des résultats et des actions visant à supprimer les écarts de rémunération sur le site public et l'intranet avant le 30 septembre 2024.
- Présentation en Conseil de Paris lors de la séance du 1^{er} octobre 2024.
- **Transmission des résultats au préfet avant le 15 octobre 2024.**

POUR ALLER PLUS LOIN

➡ *Analyser les raisons de la persistance des écarts de rémunération*

➡ *Revaloriser les métiers à prédominance féminine pour réduire les écarts de rémunération*

OBJECTIF 16

**LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES
AU TRAVAIL OU IMPACTANT LE TRAVAIL**

- ➔ Former les publics prioritaires à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.
- ➔ Consolider et communiquer sur les procédures internes.

- *Former les publics prioritaires à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes*
- *Consolider et communiquer sur les procédures internes*

CONSTAT

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail est un enjeu majeur pour garantir un environnement professionnel sain et équitable. En France, les chiffres alarmants du harcèlement sexuel et des violences sexuelles au travail soulignent l'urgence d'agir. Selon une étude de l'Organisation internationale du travail menées auprès de 4,5 millions de salarié-es français-es, 52 % des femmes et 27 % des hommes ont été victimes de harcèlement sexuel au travail au cours de leur vie. Un obstacle majeur à cette lutte est souvent la méconnaissance ou la minimisation de ces situations, certains comportements étant parfois confondus avec de la drague ou de l'humour déplacé. Cette confusion peut conduire à une sous-déclaration des incidents et à une perpétuation des comportements inappropriés. Il est donc crucial de former et sensibiliser tous les acteurs du monde professionnel à reconnaître, prévenir et agir contre ces violences.

ACTIONS VILLE 2023

Des avancées en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail

En 2024, cet objectif du plan parisien a poursuivi sa déclinaison en de nombreuses actions.

Toutes les directions de la Ville de Paris ont été accompagnées pour formaliser des procédures internes de signalement et de traitement des violences sexuelles et sexistes au travail. Ces procédures sont mises en œuvre par les services de ressources humaines de chaque direction. Ils instruisent les signalements reçus par la voie du dispositif interne en conduisant une enquête permettant de qualifier les faits afin d'établir les suites du signalement (sans suite, conseil de discipline, sanction).

Une fiche pratique pour accompagner les managers à mener un premier entretien avec un-e agent-e qui signale une situation de VSS est parue en septembre 2024. Elle a été diffusée largement à toutes

les directions. L'origine de cette fiche provient d'échanges avec les encadrant·es des CASPE sensibilisés à la fin de l'année 2023, qui étaient en demande d'éléments de langage et de procédure pour cadrer et sécuriser ce moment.

En matière de formation, plusieurs publics cibles ont été formés : médecins du SMP, agent·es du PAMA et du SAM, assistant·es de prévention, nouveaux élu·es, représentants du personnel, etc.

En outre, des ateliers d'échanges et de pratiques (AEP) sur les VSST (violences sexistes et sexuelles au travail) ont été animés dans plusieurs directions de la Ville. Quelques exemples :

- DASCO : programmation de conférences dispensées par le prestataire du marché pour tous les REV (les directeurs·trices périscolaires).
- DAC : matinée à la médiathèque La Canopée.
- DPE : 2 ateliers ciblant les TSO (plus de 150 managers formés). Conception et mise en place d'ateliers (AEPM) pour former des cadres de la direction, ces derniers allant à leur tour former leurs équipes au sujet.
- DDCT : Ateliers intégrés dans le dispositif passerelle Premium (reconversion vers des postes en mairie) sur les discriminations et les VSS.
- DEVE : 3 Ateliers d'échanges et de pratiques managériales avec les 45 chef·fes de division.

En 2025, ces ateliers d'échange de pratique se poursuivront. S'y ajouteront plusieurs ateliers avec l'ensemble des secrétaires administratifs·ves (SA) managers en mairies d'arrondissements de la DDCT.

Consolider les dispositifs d'accompagnement des agent·es victimes de violences intrafamiliales



La collectivité parisienne a élargi le périmètre de cette lutte en consolidant le dispositif d'accompagnement aux agent·es victimes de violences intrafamiliales. Une page intranet dédiée a été créée en 2023 avec 3 vidéos pour outiller les encadrant·es et les collègues : bureau de l'action sociale, conférencière-formatrice, maire adjoint. Une nouvelle conférence à l'attention des agent·es sur le thème « violences conjugales et travail : du repérage à l'action » est prévue le 26 novembre 2025.



Focus sur les actions portées par les directions

Direction des Affaires Scolaires (DASCO)

La direction a poursuivi son plan d'action « prévention des violences sexuelles et sexistes » initié en 2023.

1/ Après la formation et la sensibilisation des managers dans les services centraux et dans chaque circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE) et une journée de formation dédiée au « top management » en 2023, l'ensemble des responsables éducatifs Ville ont été formés en 2024 (plus de 600 agent·es). A compter de 2025, il est prévu que l'ensemble des nouveaux·elles managers soient systématiquement formé·es.

2/ Identification et diffusion d'un circuit de signalement et de traitement

3/ Communication auprès des agent·es à l'aide des flyers de la MEPI / DRH ainsi qu'à l'occasion de différents événements (journée qualité de vie au travail (QVCT, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, sessions d'accueil des nouveaux et nouvelles arrivant·es...).

Direction des Jeunesses et du Sport (DJS)

La direction a programmé une tournée des circonscriptions avec des temps d'échanges animés par le référent de la direction en charge des sujets de laïcité, de déontologie et des VSST. Le cadre juridique en matière de VSST a été rappelé et des cas pratiques analysés. Ces temps de travail étaient ouverts à l'encadrement supérieur et intermédiaire.

POUR ALLER PLUS LOIN



Poursuivre la systématisation de la formation aux VSS au sein de toutes les directions de la Ville

AXE 3

**PARIS S'ENGAGE POUR
UN SERVICE PUBLIC
ÉGALITAIRE ET INCLUSIF**

OBJECTIF 20

FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

OBJECTIF 21

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LE PHÉNOMÈNE PROSTITUTIONNEL

OBJECTIF 22

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE DES FEMMES À TRAVERS LA CULTURE ET LE SPORT

OBJECTIF 23

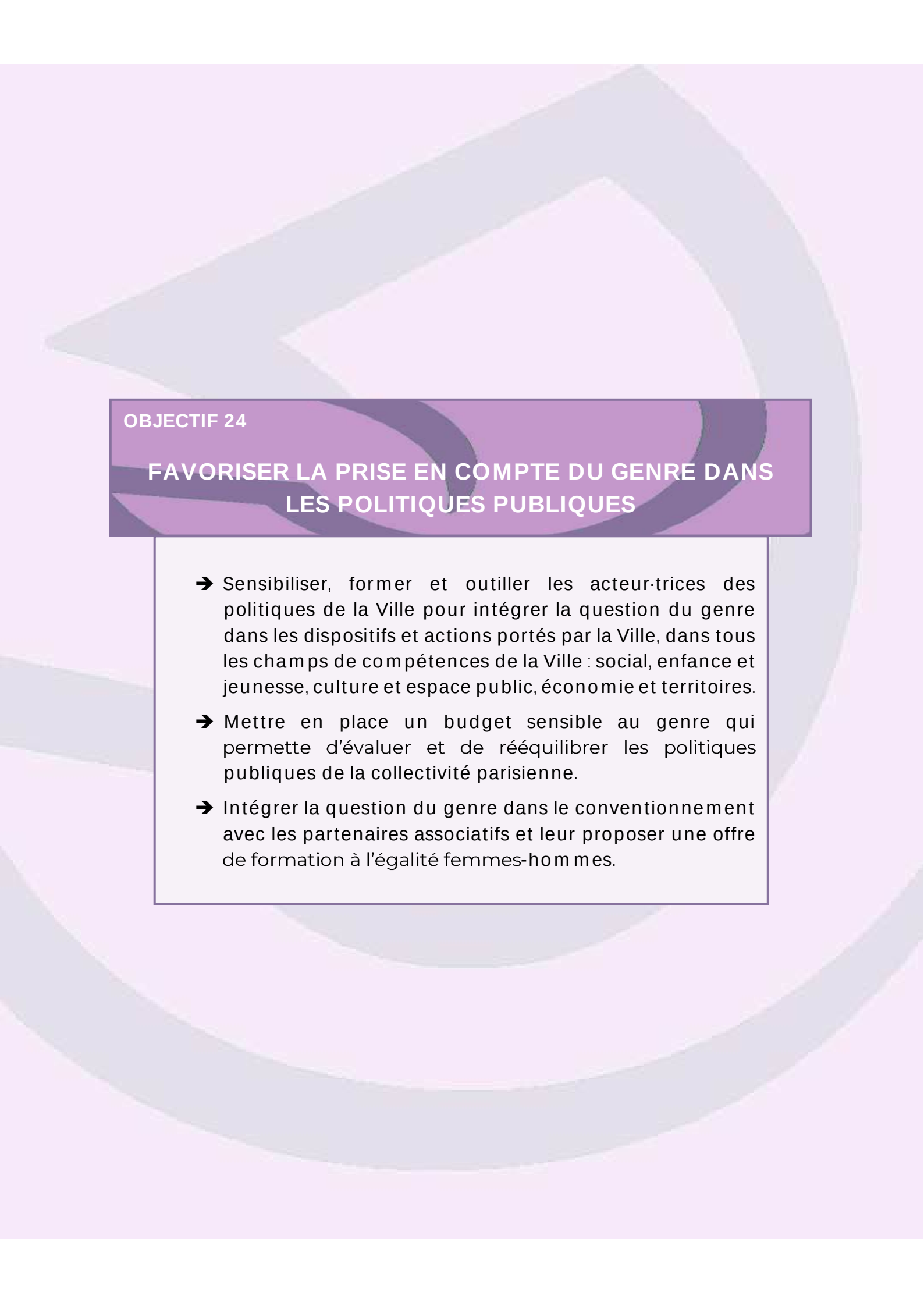
ACCOMPAGNER LES PARISIENNES LES PLUS PRECAIRES

OBJECTIF 24

FAVORISER LA CONQUÊTE ET L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES

OBJECTIF 25

VALORISER LA DÉMARCHE ET RENDRE VISIBLE SES RÉSULTATS



OBJECTIF 24

FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

- ➔ Sensibiliser, former et outiller les acteur-trices des politiques de la Ville pour intégrer la question du genre dans les dispositifs et actions portés par la Ville, dans tous les champs de compétences de la Ville : social, enfance et jeunesse, culture et espace public, économie et territoires.
- ➔ Mettre en place un budget sensible au genre qui permette d'évaluer et de rééquilibrer les politiques publiques de la collectivité parisienne.
- ➔ Intégrer la question du genre dans le conventionnement avec les partenaires associatifs et leur proposer une offre de formation à l'égalité femmes-hommes.

- ➔ *Sensibiliser, former et outiller les acteur·rices des politiques de la Ville pour intégrer la question du genre dans les dispositifs et actions portés par la Ville, dans tous les champs de compétences de la Ville : social, enfance et jeunesse, culture et espace public, économie et territoires*

CONSTAT

La Ville de Paris, met en œuvre l'égalité femmes-hommes, selon l'approche intégrée de l'égalité ("*gender mainstreaming*"), adoptée dès 1995 par l'ONU lors de la quatrième conférence mondiale pour les droits des femmes de Pékin. Cette démarche vise à inscrire durablement la question du genre dans toutes les politiques publiques. Toutefois, transformer les pratiques et les cultures organisationnelles suscite des résistances. Il faut donc souligner l'importance de la sensibilisation, de la formation et des outils adaptés pour accompagner les acteurs et les actrices de la Ville dans cette intégration.

ACTIONS VILLE 2024

Pour intégrer la question du genre dans les politiques de la Ville, plusieurs actions ont été mises en place dans différentes directions.

- **Formation**

À la **Direction des Affaires Scolaires (DASCO)**, deux modules de formation sont proposés à l'École des Métiers et intégrés en particulier dans les parcours de formation des agent·es en charge des élèves (animateur·ices et encadrant·es d'animateur·ices, ASEM, professeur·es de la Ville de Paris) : « L'égalité filles garçons à l'école : comprendre pour agir » (2,5 jours) et « identité de genre à l'école et au collège : accueillir et accompagner dans la bienveillance » (2 jours). Ces formations visent à sensibiliser le personnel éducatif à l'importance de l'égalité des genres dès le plus jeune âge et à promouvoir des environnements scolaires inclusifs.

Pour la **Direction des familles et de la petite enfance (DFPE)**, le recrutement cherche à diversifier des effectifs majoritairement de

femmes (97%) en valorisant la place des hommes dans les métiers de la petite enfance. Parallèlement, des formations continues sensibilisent les équipes aux enjeux d'égalité, à la lutte contre les stéréotypes et aux violences sexistes et sexuelles (VSS). Un plan d'action dédié renforce la prévention et l'accompagnement des victimes en outillant encadrant·es et ressources humaines.

En 2024, la **Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)** a poursuivi ses actions de sensibilisation et de formation. Le 28 mars et le 26 avril, deux sessions de théâtre forum ont réuni respectivement 43 et 38 agent·es. Le 11 avril, une sensibilisation spécifique a été organisée pour 12 cadres de proximité de la circonscription sportive du 19^e. Enfin, le 30 mai, une table ronde consacrée à l'impact du cycle menstruel sur la pratique sportive des jeunes filles a rassemblé 11 participant·es.

Parallèlement, la **Direction des Solidarités (DSOL)** a permis à une quinzaine de travailleur·euses sociaux·ales de bénéficier d'une sensibilisation d'une demi-journée sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales en parcours migratoire, dans le cadre du projet européen MOVE. Ce projet vise à lutter contre la violence à l'égard des femmes par une approche interculturelle. En 2024, la DSOL a financé une quinzaine de sessions de formation sur les violences conjugales pour les travailleur·euses sociaux·ales des services sociaux de proximité, avec 71 participant·es ayant suivi une formation de 8 jours. Bien que l'impact sur les pratiques professionnelles n'ait pas été mesuré, les participant·es ont exprimé leur satisfaction quant au contenu et au renforcement de leurs capacités à accueillir et accompagner les victimes. Par ailleurs, trois sessions de formation organisées par l'Observatoire Parisien des Violences Faites aux Femmes (OPVF) ont vu la participation de 68 agent·es d'accueil, dont 21 de la DSOL (voir objectif 25).

- **Réseaux et répartition genrée des effectifs**

Par ailleurs, comme évoqué précédemment et plus loin dans le rapport, la structuration de l'approche intégrée passe notamment par la mise en place de réseaux d'acteur·rices sur le territoire parisien. Ainsi, depuis 2021, il existe un réseau de référent·es égalité femmes-hommes au sein de la Ville, une personne est nommée à ce poste dans chaque direction. Le réseau se rencontre à l'occasion de comités de pilotage dédiés et les membres participent activement à la démarche

de budgétisation sensible au genre et à fournir les éléments pour le présent rapport.

D'autres réseaux se structurent également autour d'enjeux spécifiques, comme les violences conjugales (à la Direction des Solidarités), de la lutte contre les VSS (au sein des écoles supérieures de la Ville de Paris ou encore des sociétés de production partenaires de la Direction des Affaires Culturelles) ou plus largement de l'égalité de genre (dans les bibliothèques et les crèches).

Un **nouveau réseau s'est structuré en 2024 autour de la démarche « Genre et espace public »**. Ce réseau interprofessionnel des agent·es du Service Égalité, Intégration, Inclusion (DDCT), de la Direction de la Voirie et des déplacements (DVD), de la Direction des espaces verts (DEVE), de la Direction des finances (DFA), de la Direction de l'urbanisme (DU), du Service politique de la Ville (DDCT-SPV) afin d'échanger et de construire des solutions aux enjeux d'aménagements égaux.

Enfin, on peut souligner plusieurs avancées dans le champ culturel en matière de réseau et de répartition des effectifs. Le groupe de travail «genres et féminismes » réunit désormais agent·es et responsables pour produire des livrables sur la programmation, les collections et l'inclusion en bibliothèque. En 2024, le Prix des lectrices et lecteurs des

bibliothèques a distingué une autrice, Ghar pour son ouvrage *Tumeur ou tutu*. Enfin, la Ville poursuit son objectif de parité dans les directions culturelles, avec la nomination d'Alice Vivier à la Maison des Métallos après celle de Claire Dupont au Théâtre de la Bastille en 2023.



- **Commande publique**

La Ville de Paris et en particulier la Direction des Finances et des Achats (DFA) s'engage activement à promouvoir la diversité et l'égalité femmes-hommes à travers la commande publique. Dans le cadre du **2^{ème} Schéma parisien de la commande publique 2022-**

2026, plusieurs actions ont été mises en place pour atteindre ces objectifs.

Tout d'abord, les marchés stratégiques sont étudiés sur la pertinence des enjeux de développement durable, et notamment sur les thématiques de diversité et d'égalité. Les marchés pertinents intègrent des considérations prenant en compte ces thématiques. Un clausier répertoriant des exemples de considérations a été réalisé, permettant aux acheteur-euses de s'y référer au besoin. De plus, les fournisseurs sont encouragés à mettre en œuvre des actions en faveur de l'égalité, avec des clauses contractuelles qui rappellent le contexte de cette démarche.

La prise en compte de la thématique égalité est en augmentation dans les marchés passés par la sous-direction des achats (DFA) de la Ville. Sur l'année 2024, 23 marchés sont concernés par l'achat sensible au genre et 12 par l'insertion de clauses incitatives pédagogiques égalité-diversité.

Par ailleurs, la Ville interroge les entreprises sur leurs plans de progrès concernant l'égalité femmes-hommes, envisageant même une numérisation des questionnaires pour optimiser l'exploitation des résultats. En ce qui concerne l'insertion professionnelle, le suivi annuel montre que 12,06 % des heures d'insertion réalisées en 2024 ont été effectuées par des femmes (en baisse de 2 points par rapport à 2023).

Enfin, la Ville maintient une politique stricte interdisant aux opérateur-ices économiques condamnés pour discrimination de soumissionner. Cette vérification est renforcée par un formulaire DC1 et une attestation sur l'honneur exigée lors de la notification des marchés publics. Ces initiatives témoignent de l'engagement de la Ville à utiliser ses achats comme un véritable levier pour promouvoir l'égalité et la diversité.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Construire davantage de réseaux internes, notamment sur la démarche de « Genre et espace public »*
- ➡ *Poursuivre la sensibilisation des agent-es à tous les niveaux, au niveau des encadrant-es comme des personnels de terrain en contact avec le public*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DSOL	Sous-direction des territoires	Travaux de rénovation de la résidence Saint-Eloi	43 690 €

➔ *Mettre en place un budget sensible au genre qui permette d'évaluer et de rééquilibrer les politiques publiques de la collectivité parisienne*

CONSTAT

Les finances publiques ne sont pas neutres. Selon les choix de politiques financées, elles peuvent accentuer ou réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Une étude de 2021 de la Fondation des femmes a montré que le plan de relance post-Covid a surtout bénéficié à des secteurs d'emplois majoritairement occupés par des hommes (industrie, transport, numérique), alors que les secteurs majoritairement occupés par des femmes et en première ligne durant la crise (éducation, santé) ont été moins soutenus.

Cette problématique se retrouve aussi dans les collectivités locales, dans un contexte budgétaire contraint. La budgétisation sensible au genre, qui consiste à intégrer la perspective d'égalité dans l'ensemble du processus budgétaire par l'évaluation des politiques existantes, est aujourd'hui mise en œuvre dans plusieurs pays et collectivités locales.

À Paris, cette démarche a été engagée en 2021 à la suite d'un vœu du Conseil de Paris, et confiée conjointement à la DDCT et à la DFA. Elle complète le plan parisien pour l'égalité et vise à renforcer l'approche intégrée de l'égalité au sein des politiques locales.

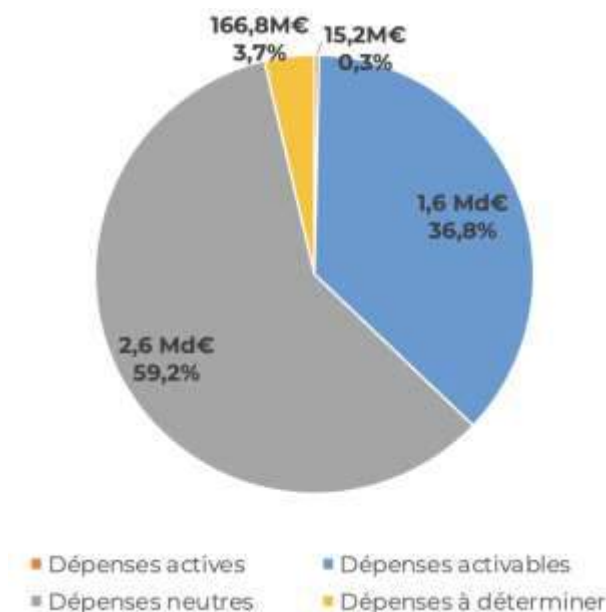
ACTIONS VILLE 2024

La mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre est structurée en deux temps :

- **Une phase exploratoire** (2021–2023), destinée à identifier un périmètre stratégique de dépenses en matière d'égalité femmes-hommes à partir de la tricatégorisation¹¹ sur l'ensemble du budget de fonctionnement (hors péréquation et masse salariale).

¹¹ Cette méthode permet de distinguer :

- Les **dépenses « neutres »**, qui sont sans impact sur l'égalité femmes-hommes
- Les dépenses directement ciblées sur l'égalité femmes-hommes (**« genrées » ou « actives »**),



Résultats de la tricatégorisation du budget de fonctionnement (compte administratif 2024, dépenses de gestion)

- **Une phase d'approfondissement** (2024–2026), visant à évaluer plus finement les enjeux d'égalité femmes-hommes au sein de ce périmètre stratégique en vue de transformer les moyens alloués aux politiques publiques.

Si la tricatégorisation permettait de définir un périmètre stratégique de dépenses en matière d'égalité femmes-hommes, elle ne permet pas de déterminer si la politique est plutôt favorable ou défavorable à l'égalité entre les femmes et les hommes. **Ainsi, afin d'affiner l'analyse des dépenses « activables », la Ville de Paris a élaboré au cours de l'année 2024 un indice d'intégration de l'égalité femmes-hommes. Il s'agit de mesurer comment chaque direction, au sein de ses programmes et actions, intègre l'égalité de genre dans la conception et l'exécution des politiques.** Cette démarche inédite permet de dépasser la seule identification des dépenses pour interroger leur contenu et leur impact réel.

-
- Les dépenses susceptibles d'intégrer une perspective de genre (« **genrables** » ou « **activables** »).

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE

FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Il a été demandé à chaque direction de répondre, pour chaque destination activable, à une série de questions regroupées sous trois thématiques principales :

1. **L'approche spécifique** : dans quelle mesure la politique ou l'action vise explicitement l'égalité entre les femmes et les hommes ?
2. **L'approche intégrée** : comment l'égalité de genre est-elle prise en compte dans l'ensemble du processus décisionnel et dans les différents aspects de l'action publique ?
3. **L'évaluation** : quelles mesures sont mises en place pour évaluer l'impact de l'action sur l'égalité entre les sexes et ajuster les politiques si nécessaire ?

À l'issue de cette évaluation, chaque destination activable se voit attribuer un indice d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes, en fonction du score obtenu¹².

Définition du marqueur genre					Partie direction
Catégories	Question	Oui	En cours	Non	Commentaires
Approche spécifique	Est-ce que les dispositifs portés par la destination font l'objet d'actions spécifiques pour l'égalité femmes-hommes ?	☐	☐	☐	
	Ces actions sont-elles pérennes ?	☐	☐	☐	
Approche intégrée	La prise en compte du genre (actions spécifiques, données, évaluation) se fait-elle sur l'ensemble des dispositifs financés sur cette destination ?	☐	☐	☐	
	Est-ce que l'ensemble des acteurs impliqués dans cette politique publique sont mobilisés sur les questions de genre (formation des agents encadrants et agents au contact du public, dialogue avec les établissements partenaires, associations ou entreprises) ?	☐	☐	☐	
	Existe-t-il une structure de gouvernance (comité de suivi, de pilotage, réunion de direction dédiée) afin de suivre les actions menées en matière d'égalité de genre ? Il n'est pas nécessaire qu'elle soit spécifiquement dédiée à cette destination mais que les enjeux de cette dernière y soit évalués.	☐	☐	☐	
	Les actions menées prennent-elles en compte d'autres discriminations subies par les femmes (travail domestique, discriminations liées à l'âge, handicap, précarité, lieu de résidence, etc.) ?	☐	☐	☐	
Évaluation	Existe-t-il des données genrées sur les politiques publiques financées via cette destination ?	☐	☐	☐	
	Les données sont-elles explicites afin d'analyser l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les dispositifs financés ?	☐	☐	☐	
	La direction réalise-t-elle des études d'impact des dispositifs financés en prenant en compte l'égalité femmes-hommes en amont de leur mise en œuvre ?	☐	☐	☐	
	La direction réalise-t-elle une évaluation des dispositifs financés en prenant en compte l'égalité femmes-hommes en aval de leur réalisation ?	☐	☐	☐	
	Est-ce que cette évaluation permet de mettre en évidence un résultat positif en matière d'égalité de genre ? (ex : meilleure participation du public femmes à un dispositif)	☐	☐	☐	

Indice d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes

¹² **Niveau 1** : La destination a obtenu plus de 14 points
Niveau 2 : La destination a obtenu entre 8 et 13,5 points
Niveau 3 : La destination a obtenu entre 2 et 7,5 points
Niveau « A mettre en place » : La destination a obtenu moins de 2 points

Au-delà de sa dimension évaluative, la grille d'indice d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes a aussi pour vocation de fournir une notice de l'approche intégrée de l'égalité. En remplissant les différents éléments de cette grille (collecte de données sexuées, création d'indicateurs, évaluation des politiques publiques, formation des agent-es, gouvernance), chaque direction contribue à accélérer l'institutionnalisation de la démarche d'égalité au sein de l'administration. En d'autres termes, cet outil d'évaluation ne se limite pas à mesurer l'intégration du genre, il accompagne également cette intégration en guidant les directions sur la façon de la mettre en œuvre de manière transversale dans leurs actions.

Les premiers résultats

Le périmètre des résultats est de 756 M€, cela exclut les destinations en lien avec le CASVP (402 M€) et la subvention à IDF mobilités (435 M€). Parmi les 172 lignes activables, 48 intègrent des dispositifs spécifiques d'égalité entre les femmes et les hommes. Cela représente 44% du montant en CA 2023 du périmètre étudié pour un montant de 334 M€.

Est-ce que les dispositifs portés par la destination font l'objet d'**actions spécifiques** pour l'égalité femmes-hommes ?



42 destinations (236,4 M€ en montant CA) déclarent produire des données genrées tandis que seulement 11 déclarent les utiliser (25,9 M€ en montant CA)

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE

FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Existe-t-il des **données** genrées sur les politiques publiques financées via cette destination ?



Les données sont-elles **exploitées** afin d'analyser l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les dispositifs financés ?



La production d'études d'impact et d'évaluations demeure limitée au sein des directions s'agissant de la prise en compte des enjeux de genre. En effet seules 3 destinations réalisent des études d'impact (48,3 M€ en montant CA) et 8 destinations intègrent des évaluations (77,5 M€ en montant CA)

La direction réalise-t-elle des études d'impact des dispositifs financés en prenant en compte l'égalité femmes-hommes **en amont** de leur mise en œuvre ?



La direction réalise-t-elle une évaluation des dispositifs financés en prenant en compte l'égalité femmes-hommes **en aval** de leur réalisation ?



L'indice d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes encourage le développement d'indicateurs spécifiques ainsi que la collecte de données genrées, condition essentielle pour piloter des politiques publiques sensibles au genre. À ce titre, le travail engagé par la Direction des affaires culturelles (DAC) constitue un exemple particulièrement éclairant. Pour chaque ligne budgétaire identifiée comme activable, la direction a élaboré une série d'indicateurs permettant d'en suivre l'impact au prisme du genre. Ce travail

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

exemplaire a ainsi pu être valorisé et partagé avec d'autres directions, illustrant concrètement les bénéfices de cette démarche.

Destination	CA 2021	CA 2022	Thématique	Montant activable	Pourcentage activable	Titularisation	Indicateurs de moyens et de résultats
Conservatoires et ateliers des Beaux-Arts	100 000 €	100 000 €	Services à destination du public	39 430,97 €	39,44%	Services	1. Proportion genre à la direction des établissements 2. Proportion genre des personnels formés aux VSE + 16 de signification VSE réservés et livrés 3. Indicateurs sur les contenus des enseignements 4. Proportion genre des inscriptions d'élèves selon les disciplines et instruments
Subventions au titre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs	100 000 €	100 000 €	Services à destination du public	100 000,00 €	100,00%	Services	1. Proportion genre à la direction des structures subventionnées 2. Autres indicateurs d'activités ?
Arts visuels	100 000 €	100 000 €	Services à destination du public	97 397,27 €	97,39%	Services	1. Proportion genre à la direction des structures subventionnées 2. Partis des pays 3. Autres indicateurs d'activités ? [Donner moyen en avant : part artistes P] (même genre Part F dans les publics)
Art de la Marche	100 000 €	100 000 €	Services à destination du public	100 000,00 €	100,00%	Services	Données RH : sous-représentation féminine (Part F publics) Répartition RH à la direction artistique des projets de la programmation
Subventions au titre de l'action culturelle	100 000 €	100 000 €	Services à destination du public	100 000,00 €	100,00%	Services	Données RH Part F publics Données mises en avant : événements
Collectifs	100 000 €	100 000 €	Services à destination du public	100 000,00 €	100,00%	Services	Répartition RH des directions artistiques + des moyens attribués
Cirque, art de la rue et théâtre privé	100 000 €	100 000 €	Services à destination du public	100 000,00 €	100,00%	Services	Répartition RH des directions artistiques + des moyens attribués
Musiques actuelles	100 000 €	100 000 €	Services à destination du public	100 000,00 €	100,00%	Services	Répartition RH des directions artistiques + des moyens attribués

Identification des indicateurs par lignes activables de la DAC (les montants ont été banalisés)

La Direction de la Jeunesse et des Sports a aussi fait remonter des données pertinentes sur la répartition genrée des publics des dispositifs Paris Sport Vacances et Paris Sport Vacances + Culture. Sur les 1285 stages proposés au titre de l'année 2024, 1188 sont gratuits et 97 sont payants. Or, la participation féminine est de 31% au sein des stages gratuits, elles sont donc largement sous-représentées. La participation atteint les 46% pour les stages payants, une augmentation nette mais qui n'est toujours pas paritaire.

En conclusion, l'année 2024 a été une année riche pour le déploiement de la démarche de budgétisation sensible au genre au sein de la Ville de Paris. En parallèle, d'autres travaux ont été poursuivis : tricatégorisation du budget d'investissement, intégration du genre dans les marchés publics, intégration de clauses pour les subventions, participation à une conférence organisée par la Commission européenne autour du projet de Gender Flagship (accompagnement d'autorités publiques européennes pour la mise en œuvre du *gender budgeting*).

POUR ALLER PLUS LOIN



Intégrer la démarche dans les systèmes d'information financiers et dans le cycle budgétaire

SYNTHESE BUDGETAIRE

Non chiffrable

➔ *Intégrer la question du genre dans le conventionnement avec les partenaires associatifs et leur proposer une offre de formation à l'égalité femmes-hommes*

CONSTAT

Le tissu associatif parisien joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale, mais la prise en compte des questions de genre y demeure encore inégale. Les pratiques et les représentations peuvent parfois reproduire des stéréotypes ou invisibiliser certaines inégalités. Or, les associations sont des relais majeurs auprès des habitant·es et un levier déterminant pour diffuser une culture de l'égalité. L'enjeu est donc d'intégrer pleinement la dimension de genre dans leurs actions, afin de renforcer l'impact des politiques publiques et de promouvoir une société plus juste et inclusive.

ACTIONS VILLE 2024

L'égaconditionnalité des subventions est un principe qui exige que les financements publics soient **conditionnés à des efforts concrets en matière d'égalité femmes-hommes**. Certaines directions de la Ville de Paris ont déjà commencé à l'appliquer s'agissant du subventionnement aux associations. Et la sous-direction des achats de la Direction des Finances et des Achats participe à intégrer ce principe à la commande publique.

Par exemple, la **Sous-direction de la Création artistique de la Direction des Affaires Culturelles** intègre dans ses appels à projets des critères d'appréciation qui incluent l'attention portée à l'égalité entre les femmes et les hommes, en termes de mixité des équipes et de niveaux de rémunération.

Par ailleurs, la **Mission cinéma de la DAC** met en place un nouveau cadre visant à lutter contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) sur les tournages audiovisuels. Une charte adoptée en Conseil de Paris est désormais annexée à toutes les autorisations de tournage, rappelant les obligations légales et fixant des engagements précis pour les productions : former les cadres et les référent·es, informer et sensibiliser les équipes, organiser la prévention des

risques, instaurer un dispositif de signalement efficace et traiter chaque signalement, ainsi que mettre en place un suivi des actions.

Dans un premier temps, cette démarche est de nature prescriptive. Les productions doivent s'engager à respecter ces préconisations, et la Ville leur met à disposition des outils tels que le kit de prévention VHSS et les ressources du site Paris.fr. Un questionnaire est également adressé en fin de tournage afin d'évaluer le respect de ces engagements, en parallèle des préconisations écologiques déjà existantes.

À terme, ces mesures deviendront obligatoires : les autorisations de tournage seront conditionnées au respect effectif d'obligations en matière de prévention, de détection et de traitement du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles.

La **Direction de la Jeunesse et des Sports** a intégré des clauses dans les conventions conclues avec ses clubs, qui stipulent que l'association « assure l'égal traitement de tous, notamment de sexe ». Par ailleurs, elle conditionne désormais l'octroi de subventions à la formation des équipes associatives à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

- **Formation des associations**

Le service Égalité, Intégration, Inclusion organise la formation des associations à la lutte contre les discriminations grâce à un marché avec Egaé. En 2024, neuf sessions ont été dispensées : trois sur la lutte contre les discriminations, trois sur celles visant les personnes LGBTQIA+, deux sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, et une sur les discriminations liées à l'âge. Au total, 68 personnes y ont participé.

Le Carrefour des associations parisiennes, lieu ressource d'accompagnement des associations parisiennes, développe également une offre de formation sur ces thématiques, avec par exemple les modules « Prévenir les discriminations dans son association », « Sensibilisation aux discriminations » et « Sensibilisation aux discriminations – les LGBTphobies ».

En complément, la Direction de la Jeunesse et des Sports, en lien avec le SEII, propose un dispositif spécifique sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) via un marché conclu avec l'association En Avant Toute(s). Le lot 1, consacré aux VSS subies par les femmes, a regroupé

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE**FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES**

34 participant·es en 2024 (13 le 9 novembre, 21 le 9 décembre), et le lot 2, consacré aux VSS subies par les enfants dans les clubs accueillant des mineurs, 45 participant·es (23 le 19 novembre, 22 le 11 décembre).

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DDCT	SEII	Formation LCD	11 350 €
DDCT / DJS	SEII	Formation VSS clubs sportifs	5 900 €

OBJECTIF 25

**LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
ET LE PHÉNOMÈNE PROSTITUTIONNEL**

- ➔ Déployer et renforcer le programme de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) et de ses partenaires (Justice, Police, APHP, etc.).
- ➔ Améliorer l'accueil, l'accompagnement et la mise en sécurité des femmes victimes de violences en simplifiant leur parcours et en organisant une réponse territoriale dans les arrondissements de Paris.
- ➔ Améliorer le repérage et la prise en charge psychosociale des enfants co-victimes de violences conjugales et intrafamiliales.
- ➔ Renforcer la détection et l'orientation des femmes victimes de violences en développant un programme municipal de formations dédiées.
- ➔ Renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et améliorer l'accompagnement des personnes prostituées, y compris les jeunes et les mineures.
- ➔ Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans les lieux de la nuit.

➔ *Déployer et renforcer le programme de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) et de ses partenaires (Justice, Police, APHP, etc.)*

CONSTAT

Depuis 2014, la Ville de Paris a mis en place l'Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes (OPVF) pour lutter et renseigner sur ce phénomène, complexe et multiforme, nécessitant une approche coordonnée entre divers acteur·rices institutionnel·les. L'OPVF joue un rôle essentiel en révélant l'ampleur des violences et en aidant à élaborer des politiques publiques efficaces. Les violences sexistes et sexuelles sont aussi abordées à travers le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS) et le Schéma Départemental d'Aide aux Victimes (SDAV), qui s'inscrivent dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024. Ces initiatives visent à améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes, tout en renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public.

ACTIONS VILLE 2024

La Ville de Paris a créé **l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes** (OPVF) en novembre 2014. Depuis dix ans, l'Observatoire est un espace collectif permettant le travail en réseau entre les actrices et les acteurs de la Ville, des institutions et des associations. Son but est de révéler **l'ampleur du phénomène des violences** et d'aider à **agir** de manière opérationnelle pour y mettre fin.

Il met en place les **politiques publiques de lutte** contre toutes les violences faites aux femmes à Paris en réunissant ses partenaires pour activer des dispositifs. Il permet aussi de **rendre visible** les violences, leurs mécanismes et le parcours des victimes afin de dégager des pistes d'actions publiques efficaces.

En partenariat avec les institutions (préfecture, police et justice, Éducation nationale, AP-HP et CAF) ainsi que les expert·es et les associations spécialisées, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes développe :

- **Un diagnostic actualisé** et partagé des violences et l'organisation du **travail en réseaux** locaux prenant appui sur la contractualisation entre les acteur·ices (Contrat parisien de prévention et de sécurité, Schéma d'aide aux victimes, Schéma départemental santé),
- **La prévention des violences** par l'information du public (notamment à l'occasion du 25 novembre),
- **Le développement des compétences** professionnelles par la formation des acteur·rices (agent·es de travail social, agent·es d'accueil des mairies d'arrondissement, agent·es de médiation, etc.).

L'OPVF travaille actuellement sur quatre axes thématiques : l'hébergement et le logement, la santé, les jeunes filles victimes de violence et la prostitution qui seront développés dans les rubriques suivantes (objectif 25.2 et 25.5).

Depuis 2012, la Ville coordonne et cofinance le dispositif d'alerte « Téléprotection Grave Danger » (TGD) qui met à la disposition des victimes de violences conjugales, après décision de la Procureure de la République, un téléphone portable leur assurant l'intervention rapide des services de police, ainsi qu'un suivi au long court dispensé par le CIDFF, en cas de menaces.

***Rappel :** Le dispositif procure, outre une intervention rapide des services de police quand c'est nécessaire, une réassurance, une écoute, une prise en considération de sa situation juridique, sociale, professionnelle et psychologique. Le téléphone procure à sa bénéficiaire un sentiment de sécurité en lui indiquant que sa situation est prise en compte, au regard du danger qu'elle court.*

En 2024, 93 TGD sont en service, dans le cadre du marché national (Ministère de la Justice), soit une augmentation de 3 TGD par rapport à 2023. 156 femmes ont été admises dans le cadre du dispositif TGD en 2024.

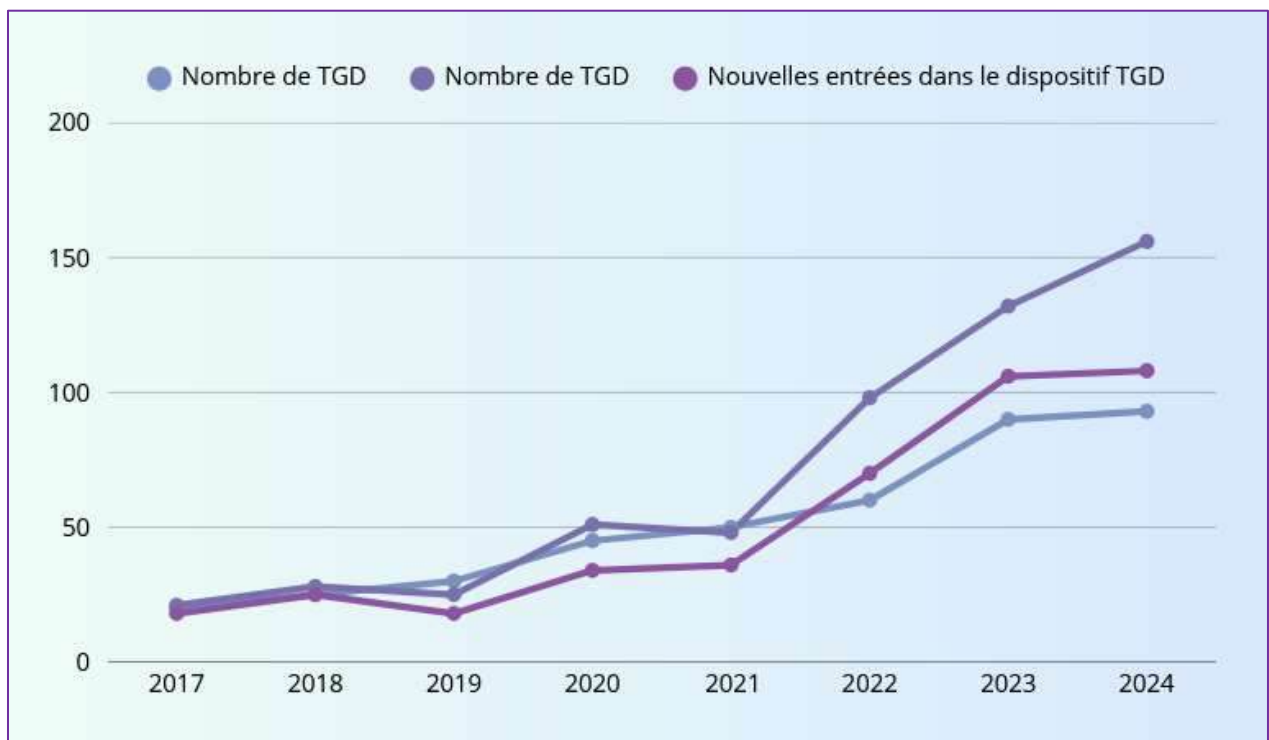
La plupart des femmes accompagnées ont trouvé, grâce au CIDFF de Paris (association en charge des évaluations et des suivis des femmes victimes), des portes de sortie des violences et des solutions aux divers

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET LE PHENOMENE PROSTITUTIONNEL

problèmes qu'elles ont rencontrés (santé, emploi, logement, enfants...).

L'OPVF réalise le bilan du dispositif, qui est présenté chaque année au Comité stratégique. Les chiffres du bilan annuel du TGD sont présentés dans *l'État des lieux des violences faites aux femmes 2024*.

L'évolution du nombre de TGD disponibles à Paris montre **une augmentation significative, passant de 11 en 2013 à 93 en 2024**. Cette croissance témoigne de l'engagement de la Ville à répondre aux besoins croissants des victimes. En parallèle, le nombre de femmes admises dans le dispositif a également augmenté, atteignant 156 en 2024 contre 128 en 2023, avec 108 nouvelles entrées.



Un autre dispositif important auquel a été associé l'OPVF est le **protocole féminicide**, qui a été révisé en 2023 pour inclure la prise en charge des mineur-es dans des situations traumatiques graves. Il est porté par le Secrétariat Général et la DSOL. La mise en place de ce protocole permet d'encadrer la prise en charge du/ de la mineur-e en cas d'implication d'un parent dans la mort violente de l'autre parent afin de garantir la meilleure articulation possible des différent-es

acteur·rices de la protection de l'enfance, dans l'intérêt du/des mineur·es.

L'OPVF continue également son **travail de coordination et de formation des acteurs impliqués** dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Celui-ci a inclus un plan de formation destiné aux professionnel·les (voir objectif ci-dessous), ainsi que la création de réseaux d'aide aux victimes et de réseaux spécialisés sur les violences conjugales.

Enfin, en 2024, la Ville de Paris a renforcé son soutien aux associations engagées dans la lutte contre les violences faites aux femmes, avec **40 associations subventionnées** pour un montant global de plus de **450 000 €**. Parmi elles, la **Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)** poursuit la gestion du numéro national 39.19, offrant une écoute et une orientation aux victimes 24h/24. Le **Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV)** assure quant à lui une permanence téléphonique « Viol, femmes, informations », tandis que le **Centre d'Information des Femmes et des Familles (CIDFF)** propose des permanences juridiques et gère le dispositif du **Téléphone Grave Danger**. D'autres associations spécialisées complètent ce maillage, telles que **Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA)** pour les femmes en situation de handicap, **FIT, une Femme un Toit** avec son lieu d'accueil de jour pour jeunes femmes, ou encore la **Maison des Femmes de l'AP-HP**, qui développe des dispositifs de prise en charge médico-sociale. Plusieurs associations locales, comme **Libres Terres des Femmes, Elle's Imagine'nt** ou **Halte Aide aux Femmes Battues**, assurent également des permanences d'accueil et un accompagnement de proximité. Enfin, des structures telles que **En Avant Toute(s)**, via son tchat numérique *Comment on s'aime*, ou **l'AVFT (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail)**, spécialisée dans les violences sexistes et sexuelles au travail, contribuent à élargir la réponse proposée aux Parisiennes victimes de violences.

Le détail du bilan des actions de l'OPVF se retrouve dans son état des lieux 2024, disponible sur paris.fr.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Collaborer avec d'autres villes pour partager les meilleures pratiques*
- ➡ *Évaluer régulièrement l'efficacité des protocoles existants*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DDCT	OPVF	Subvention CIDFF	102 550
DDCT	OPVF	Subvention FIT, une Femme un Toit	30 000
DDCT	OPVF	Subvention AVFT	27 000
DDCT	OPVF	Subvention CIMADE	25 000
DDCT	OPVF	Subvention FNSF	25 000
DDCT	OPVF	Subvention CFCV	20 000
DDCT	OPVF	Subvention Maison des Femmes	20 000
DDCT	OPVF	Subvention Elle's Imagine'nt	20 000
DDCT	OPVF	Subvention Libres Terres des Femmes	18 000
DDCT	OPVF	Subvention Comité Contre l'Esclavage Moderne	17 000
DDCT	OPVF	Subvention En Avant Toute(s)	15 000
DDCT	OPVF	Subvention Fédération nationale GAMS	15 000
DDCT	OPVF	Subvention URSF-IDF	12 000
DDCT	OPVF	Autres subventions (en dessous de 10 000 €)	82 000 €

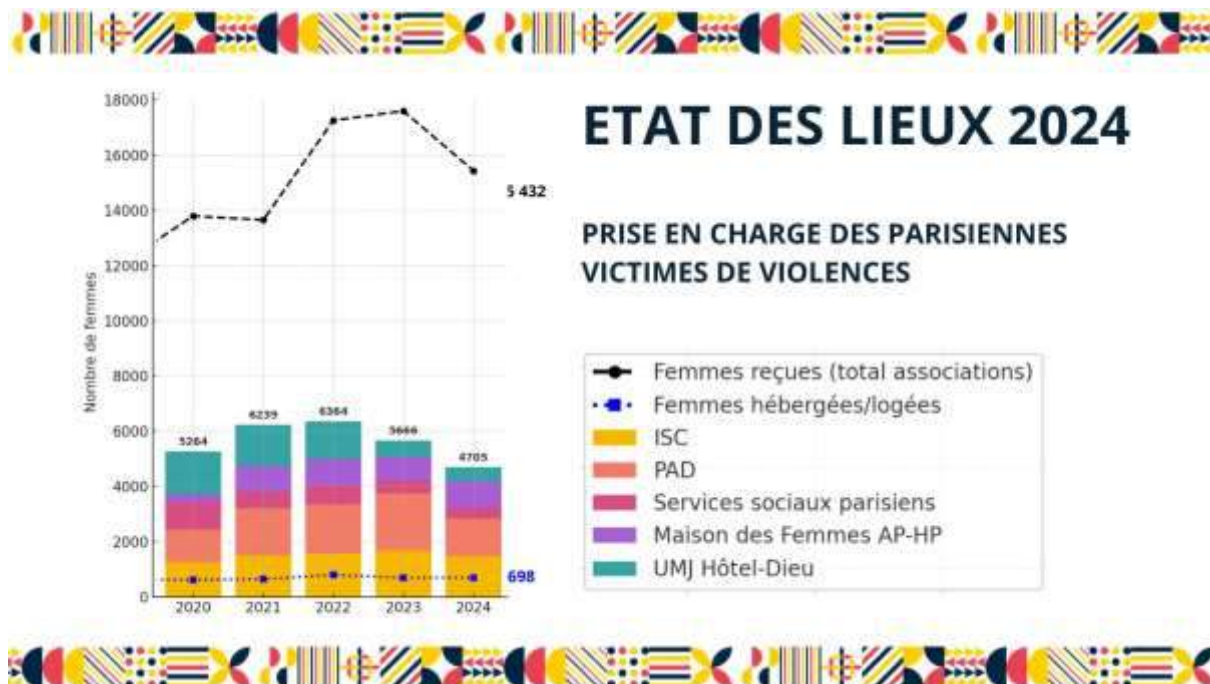
PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET LE PHENOMENE PROSTITUTIONNEL

➔ *Améliorer l'accueil, l'accompagnement et la mise en sécurité des femmes victimes de violences en simplifiant leur parcours et en organisant une réponse territoriale dans les arrondissements de Paris.*

CONSTAT

Le **nombre de faits de violences conjugales** enregistrés par la police à Paris pour l'année 2024 reste stable par rapport à 2023. En effet, 7 502 procédures ont été initiées en 2024 au sein des services de police de la Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité 75, contre 7 531 en 2023. L'accueil des femmes victimes de violences doit répondre à des besoins spécifiques liés à la gravité et à la complexité des situations. Au-delà du dépôt de plainte, les victimes nécessitent un accompagnement global, associant soutien juridique, psychologique et social, dans un parcours simplifié et sécurisé. Les dispositifs doivent aussi prendre en compte les freins spécifiques, comme la peur de représailles ou l'emprise psychologique. Une coordination territoriale renforcée est indispensable pour garantir un accès effectif et homogène à ces services dans tous les arrondissements de Paris.





ACTIONS VILLE 2024

Pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences à Paris, plusieurs dispositifs ont été mis en place.

Les **Intervenant·es Sociaux·les en Commissariat (ISC)** jouent un rôle essentiel dans l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences à Paris. Ils et elles reçoivent toute personne majeure ou mineure dont la situation présente un volet social et dont les services de police ont été saisis ou sont susceptibles de l'être dont notamment les victimes d'une infraction pénale. En 2024, **14 postes d'ISC** sont implantés dans les commissariats parisiens (soit trois fois plus qu'en 2015). Ils ont accueilli **1486 nouvelles situations de femmes**, représentant 79% des bénéficiaires, majoritairement victimes de violences conjugales, intrafamiliales ou liées à une séparation. **57%** des personnes reçues n'étaient pas connues des services sociaux. Les principales problématiques relèvent des **violences physiques (27%)** et **psychologiques (19%)**. Les ISC sont saisis surtout par la police (60%) et par contact direct des victimes (59% des saisines externes). En 2024, les ISC ont conduit **2 739 entretiens**, transmis **62 signalements**,

et orienté prioritairement vers la justice, les services sociaux, l'hébergement, la santé et les associations spécialisées.

Avec l'**abandon des mains courantes pour violences conjugales** en 2023 et la mise en place des **Procès-Verbaux de Renseignement Judiciaire (PVRJ)**, ce sont 843 plaintes en 2024 qui ont été orientées vers les pôles psycho-sociaux des commissariats parisiens : 416 plaintes orientées vers les intervenants sociaux en commissariat (ISC) et 427 plaintes vers les psychologues en commissariat. Au total **196 PVRJ leur ont également été orientés** (à raison de 127 PVRJ vers les ISC et 69 vers les psychologues). **359 gestions d'évènements (GE) ont été transmises aux pôles psycho-sociaux** : 229 GE pour les ISC et 130 pour les psychologues. Enfin, il est constaté que 662 victimes ont refusé d'être suivies que ce soit par un·e intervenant·e social·e en commissariat ou un·e psychologue (47 % sur le total des transmissions).

Par ailleurs, une **convention signée en octobre 2023** permet aux victimes de violences conjugales de déposer plainte directement dans les services d'accueil des urgences de l'AP-HP. Ce dispositif, qui a déjà permis de recueillir 183 plaintes à Paris (98 en 2023 et 85 en 2024), vise à faciliter le dépôt de plainte pour les victimes réticentes à se rendre au commissariat. Les médecins urgentistes peuvent ainsi contacter la police via une **ligne dédiée** pour organiser le dépôt de plainte dans un

cadre confidentiel. Même si la victime ne souhaite pas porter plainte, elle est orientée vers une maison des femmes de l'AP-HP pour un accompagnement pluridisciplinaire. Les professionnel·les de santé peuvent également signaler la situation au procureur si la vie de la victime est en danger immédiat.

La **Direction de la Santé Publique (DSP)** a mis en place des **actions de diffusion d'informations** pour les victimes et témoins, ainsi qu'un programme de **sport-santé "Escrime toi"** pour les personnes victimes de violences. Depuis le lancement du programme en 2023, 28 femmes ont pu en bénéficier.



En outre, pour le **service de l'accès aux soins (SAS-DSP)**, le repérage, la prise en charge et l'orientation des victimes de violences sexistes et sexuelles constituent un axe prioritaire du projet de service. Dans chaque équipement, les responsables médicaux et administratifs assurent la mise en œuvre de cet objectif à travers la formation des professionnel·les, le développement de partenariats et la coordination des prises en charge.

En 2024 :

- Les cinq centres de santé ont été formés au repérage systématique et aux orientations adaptées.
- Les ressources locales (intervenant·es sociaux·les, hébergements d'urgence, dispositifs psychologiques, situations spécifiques comme les mutilations sexuelles, les mariages forcés ou le handicap) ainsi que les outils de sensibilisation (violentomètre) sont disponibles, mais leur diffusion reste à renforcer.
- Des partenariats avec plusieurs associations et les trois Maisons des femmes garantissent des orientations fluides.
- Un protocole pluriprofessionnel interne pilote a été élaboré pour améliorer repérage et coordination.

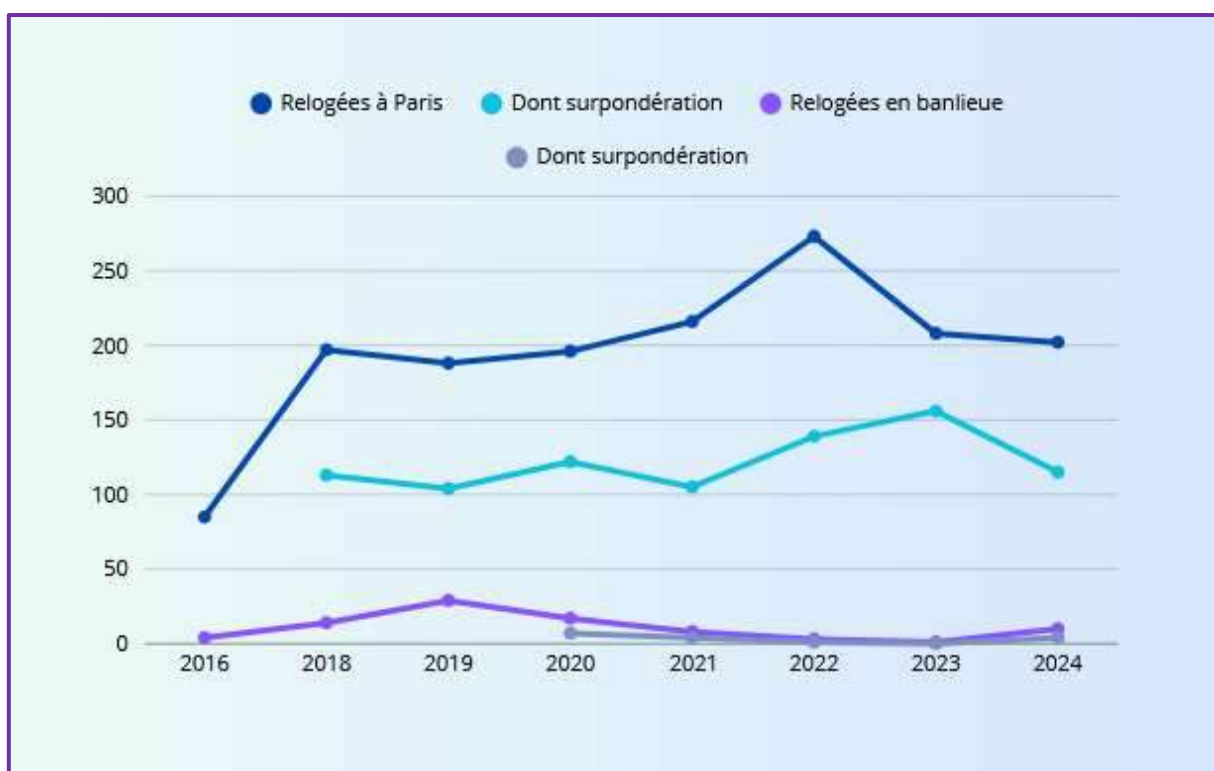
Par ailleurs, les centres médico-sociaux accompagnent systématiquement les femmes en situation de précarité, en liant suivi médical et soutien social (rupture de droits, hébergement, aides financières), notamment pour les victimes de violences actuelles ou passées.

En 2024, la **Direction des Solidarités (DSOL)** a poursuivi ses efforts pour soutenir les victimes de violences conjugales à Paris. Des sessions de sensibilisation ont été organisées pour les professionnel·les du champ social, en collaboration avec l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes. Une mise à jour du logiciel métier ISIS/PEPS de la DSOL a été engagée afin de créer un **marqueur permettant d'identifier plus efficacement les situations de violences conjugales dans les dossiers suivis**. Parallèlement, un circuit d'orientation sécurisé a été mis en place entre la CAF de Paris et la DSOL dans le cadre de l'Aide universelle d'urgence pour victimes de violences conjugales (AVVC) instaurée par la loi du 28 février 2023. Ce dispositif a permis d'accompagner **369 personnes orientées par la CAF** au 31 décembre 2024. Enfin, les services sociaux de la DSOL se sont mobilisés à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET LE PHENOMENE PROSTITUTIONNEL

les violences faites aux femmes, en participant aux dix ans de l'OPVF, en animant des stands de sensibilisation et de documentation, et en proposant une initiation à des gestes d'autodéfense pour les professionnelles.

En parallèle, la **Direction du Logement et de l'Habitat (DLH)** a relogé 202 victimes de violences au sein du couple, principalement à Paris, avec une priorité donnée aux cas de violences conjugales justifiées (192 femmes relogées à Paris en 2024 dont 115 bénéficiant de la surpondération « Violences au sein du couple : justifié » et 10 femmes relogées en banlieue dont 4 bénéficiant de la surpondération).



Enfin, la **Direction des Affaires Juridiques** organise des permanences juridiques spécifiques pour les victimes de violence en **Point d'accès aux droits (PAD)** et en **Maison de la Justice et du droit (MDJ)**. Le PAD 20, situé dans le 20^e arrondissement, est spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales. En 2024, ce sont 1 351 personnes qui ont bénéficié d'un accompagnement dans ces structures.

Tableau : évolution du nombre de femmes reçues en PAD sur des questions de violences conjugales

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET LE PHENOMENE PROSTITUTIONNEL

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
PAD 13	129	120	83	131	232	169	243	118	248	170
PAD 15	273	400	321	149	65	72	60	84	146	77
PAD 18	181	53	26	13	22	32	79	56	75	24
PAD 19	43	79	106	111	125	167	114	112	175	143
PAD 20	185	245	920	1211	1 420	1 574	757	1343	1427	937
TOTAL	811	897	1456	1615	1864	2014	1253	1713	2070	1351

Tableau : Raisons des venues en PAD des fem mes victimes de violences conjugales en 2024

Nombre de fem mes reçues	PAD 13	PAD 15	PAD 18	PAD 19	PAD 20	ENSEMBLE DES PAD
ACCUEIL	93	64	24	99	525	805
PERMANENCES	77	13		44	412	546
TOTAL	170	77	24	143	937	1351

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ Renforcer les partenariats avec les différents acteur·ice·s institutionnel·les de la lutte contre les violences faites aux fem mes
- ➡ Augmenter les ressources allouées au relogement des victimes pour offrir des solutions de logement à long terme, sécurisées et adaptées

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DAJ	Mission accès aux droits	Permanences juridiques femmes victimes conjugales	11 248 €

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE**LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET LE PHENOMENE PROSTITUTIONNEL**

DSOL	Bureau des services sociaux	Interventions collectives	20 000 €
DSP	Service promotion de la santé et réduction des risques/pôle promotion de la santé	Projet « Escrime toi »	10 000 €

➔ *Améliorer le repérage et la prise en charge psychosociale des enfants co-victimes de violences conjugales et intrafamiliales*

CONSTAT

Les enfants co-victimes de violences conjugales et intrafamiliales subissent des répercussions psychologiques importantes. Bien qu'ils-elles ne soient pas toujours les cibles directes, leur exposition à la violence peut entraîner des traumatismes durables. De plus, les enfants peuvent involontairement servir de lien entre des parents en conflit, augmentant ainsi le risque de violence lors des rencontres, notamment lorsque des droits de visite sont en jeu. La sensibilisation et le repérage de ces situations sont cruciaux pour assurer une protection adéquate et un soutien psychosocial adapté aux besoins spécifiques de ces enfants vulnérables.

ACTIONS VILLE 2023

La Ville de Paris, le Parquet, la Cour d'appel, la CAF (Mission parentalité) et la Préfecture de Paris (Service Droits des femmes et égalité) ont lancé en 2018, la MAP (mesure d'accompagnement protégé des enfants). La MAP est une mesure judiciaire destinée à organiser et sécuriser l'exercice du droit de visite des enfants, sans contact entre les parents lorsqu'il existe un contexte de violences ou de tensions graves dans la famille. Elle prévoit l'accompagnement de l'enfant par des professionnel·les qualifié·es lors des temps de remise ou de visite, afin d'assurer la protection de l'enfant et de la mère.

En 2024, 17 mesures ont été exercées et 16 mesures ordonnées, 13 MAP étaient terminées à la fin de l'année.

Un bilan détaillé de l'expérimentation a été rédigé par l'association Jean Cotxet pour l'année 2024, dont **le bilan chiffré** précise :

- 368 accompagnements et 145 entretiens,
- Nombres de familles concernées : 17 familles pour 27 enfants âgés de 3 à 13 ans.

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET LE PHENOMENE PROSTITUTIONNEL

- Nombres de mesures en cours de mise en place : 2 car demande de mise en place d'un espace de rencontre avant la mise en œuvre de la mesure.
- Nombre de mesures non mises en place : 7. La non mise en place de mesures est due aux facteurs suivants :
 - Refus de l'auteur des violences de mettre en place la mesure – 2 mesures.
 - Age de l'enfant (moins de 3 ans) – 1 mesure.
 - Distance entre les 2 domiciles des parents, horaires incompatibles pour le service – 3 mesures.
 - Parent visiteur SDF - 1 mesure.

Il convient de souligner qu'en 2021, la MAP ainsi que les modalités de sa mise en œuvre restaient peu connues des magistrat-es. Depuis 2022, les efforts de communication auprès des magistrat-es (notamment les JAF du Pôle famille du Tribunal Judiciaire) commencent à porter leurs fruits, et le comité de pilotage est en train de rédiger une plaquette d'information à ce sujet. Par ailleurs, la formation dispensée à 130 avocat-es du Barreau contribue également à renforcer la connaissance de cette mesure.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Augmenter la sensibilisation des professionnel·les de la justice et du social*
- ➡ *Améliorer le suivi et l'évaluation des mesures mises en place*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DSOL / DDCT	SDPPE / SEII	Prise en charge enfants co-victimes – Subvention association Jean Coxtet	12 300 €

➔ *Renforcer la détection et orientation des femmes victimes de violences en développant un programme municipal de formations dédiées.*

CONSTAT

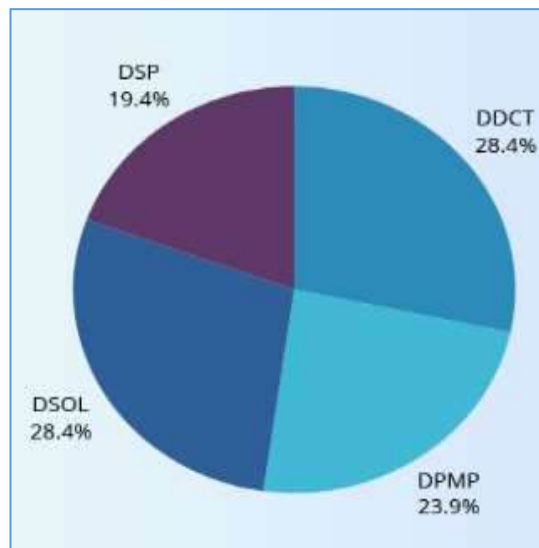
La détection des violences faites aux femmes demeure un défi majeur, en grande partie parce que ces violences se produisent souvent dans le secret du domicile. Les marques physiques peuvent être dissimulées par des vêtements ou du maquillage, rendant leur identification difficile. Pourtant, il existe des signes subtils que les agent-es publics-ques peuvent repérer lors de leurs interactions avec les usager-es. Ces signes, s'ils sont correctement identifiés, peuvent permettre une intervention précoce et efficace. Il est donc crucial de renforcer les compétences des agent-es municipaux pour qu'ils ou elles soient en mesure de détecter ces signaux faibles et d'orienter les victimes vers les services appropriés.

ACTIONS VILLE 2024

La Ville de Paris a mis en place un **programme de formations** destiné à ses agent-es pour améliorer la détection et l'orientation des femmes victimes de violences. Ces formations sont adaptées à leurs missions spécifiques, qu'ils ou elles soient en charge de l'accueil ou de l'accompagnement des usager-es. L'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) propose notamment une formation de primo-accueil, qui s'étend sur deux jours. Cette formation vise à fournir aux agent-es des administrations parisiennes les informations nécessaires pour réaliser un premier accueil efficace des femmes victimes de violences. En moyenne, trois sessions sont organisées chaque année, chacune ciblant un territoire spécifique.

En 2024, ce sont donc **trois sessions** de formation qui ont été organisées par l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) avec la participation de **68 agent-es d'accueil**, dont 21 de la

DSOL. Le bilan de la formation fait ressortir une augmentation du nombre de professionnel·les formées (57 au total en 2023 et 68 en 2024) et une augmentation de la participation des hommes (5 en 2023 et 14 en 2024). Le cofinancement par les 5 directions permet une réflexion en transversalité sur l'intérêt de ce type de dispositif et de consolider l'accueil des victimes sur le territoire parisien quel que soit le service auquel elles pourraient s'adresser.



2 Répartition des participant·es à la formation primo accueil en 2024

En 2024, la Direction des solidarités (DSOL) a poursuivi le renforcement de la prise en charge des situations de violences conjugales à travers plusieurs actions structurantes. Le réseau parisien des référents violences conjugales, réunissant travailleurs sociaux et encadrants de plusieurs directions de la Ville (DSOL, DPMP, DSP, DRH), s'est réuni à quatre reprises pour partager

actualités, pratiques et coopérations avec les partenaires. Un événement marquant a été organisé en décembre à la mairie du 20^e autour de la protection des victimes, en présence de magistrat·es du tribunal judiciaire de Paris et de l'association Jean Cotxet.

Dans le champ de la formation, la DSOL a expérimenté de nouveaux outils. Lauréate de Ville@pp académie, une travailleuse sociale a conçu en 2024 une formation digitale de sensibilisation à l'accueil des victimes de violences conjugales, accessible à l'ensemble des agent·es de terrain. Parallèlement, le Bureau des services sociaux poursuit la sensibilisation des nouveaux agents des Maisons des solidarités. 48 professionnel·les fraîchement recruté·es en 2024 ont bénéficié d'une session dédiée. En complément, 71 travailleur·euses sociaux·ales de la DSOL ont suivi la formation approfondie de huit jours consacrée à la prise en charge des victimes de violences conjugales, proposée chaque année dans le cadre du plan de formation.

La **Direction de la Santé Publique (DSP)** a également poursuivi son rôle dans la formation et le repérage. Les agents du service de santé scolaire et du pôle Santé sexuelle continuent d'être sensibilisés au **questionnement systématique** pour mieux identifier les situations de violence. Côté ressources humaines, la DSP a proposé à ses nouveaux agents un module interne spécifiquement consacré à la

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET LE PHENOMENE PROSTITUTIONNEL

lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, suivi par 54 personnes. De plus, 42 agent-es ont participé à un module similaire du catalogue DRH et 38 agent-es ont été formés à l'accueil et au signalement des victimes de violences sexuelles. En 2023, un **kit d'information** sur les violences avait été testé dans deux groupes de professionnel·les de la DSP et validé pour une phase de test d'un an. Il a été diffusé à l'ensemble des structures de la DSP en juillet 2024.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Toucher de nouveaux·elles agent-es au contact du public, notamment dans le domaine du sport*
- ➡ *Renforcer la formation continue pour tous·tes les agent-es municipaux·ales*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DSOL	Bureau de la formation	Formation travailleurs sociaux conjugales violences	44 159 €

- ➔ *Renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et améliorer l'accompagnement des personnes prostituées, y compris les jeunes et les mineures.*

CONSTAT

La prostitution et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle constituent à Paris des enjeux majeurs, souvent liés à la précarité, des parcours migratoires et à des parcours complexes de sortie. Considérée comme une forme de violence, la prostitution affecte gravement l'intégrité physique et psychologique des personnes concernées, en majorité des femmes, exposées à de multiples violences. L'évolution des pratiques avec internet, les réseaux sociaux, et des réseaux locaux plus flexibles complique encore la détection et l'accompagnement, notamment des mineur·es. La Ville de Paris soutient activement les associations locales pour venir en aide aux victimes.

ACTIONS VILLE 2024

La Ville de Paris soutient l'accompagnement des personnes prostituées, leur sortie de la prostitution et les actions de prévention, notamment en direction des jeunes. Ces actions s'articulent autour de la sensibilisation, de l'accès aux droits et à la santé, de la mise à l'abri, et de l'accompagnement vers la sortie de la prostitution, notamment par l'insertion professionnelle et l'aide à l'hébergement.

En 2024, la Ville de Paris a attribué plus de **322 000 €** pour financer 14 associations engagées dans la lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. L'**Association Nationale de Réadaptation Sociale (ANRS)** conduit le Service Insertion Jeunes, destiné aux jeunes en risque prostitutionnel, avec un accompagnement global favorisant leur autonomie. L'association **Altaïr** propose une permanence juridique et des dispositifs de mise à l'abri, adaptés notamment aux personnes confrontées à des questions d'identité de genre. L'association **Aux**

Captifs la Libération mène des actions d'accueil, de prévention et de préparation à l'insertion professionnelle.

Le **Foyer Jorbalan**, unique en France à accueillir les femmes victimes du proxénétisme et de la traite, bénéficie d'un soutien renforcé pour des projets de mise à l'abri, d'accompagnement global et d'actions éducatives. De son côté, le **Bus des Femmes** accompagne l'insertion professionnelle de celles et ceux qui envisagent une sortie de la prostitution, à travers des permanences mobiles et un suivi individualisé. L'**Amicale du Nid** intervient auprès des services publics (ASE, PJJ) pour former les professionnels à repérer et accompagner les mineur-es concerné-es.

D'autres associations complètent le dispositif local : **Oppelia**, qui accompagne des femmes cis et trans migrantes en situation de prostitution avec une approche de réduction des risques et de santé; **l'Accompagnement – Lieux d'accueil Carrefour éducatif et social**, intégré au dispositif national Ac.Sé, qui assure protection et hébergement ; ou encore le **Mouvement du Nid**, pour la réinsertion et les parcours de sortie. La Ville soutient également des projets innovants, comme celui de la **MIST** (Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains) avec *All in Favor!*, la **Fondation Scelles** pour la création d'outils de sensibilisation, **Osez le féminisme !** pour l'accompagnement des victimes de prostitution et de pornographie, ainsi que les **Équipes d'Action contre le Proxénétisme** pour leur aide juridique. Enfin, l'association **Le Cri de l'Escargot** intervient spécifiquement en prévention de la prostitution des mineur-es par des actions de sensibilisation.

La **Direction de la Solidarité (DSOL)** soutient des initiatives en faveur des **personnes prostituées âgées** afin de prévenir la perte d'autonomie et d'accompagner le vieillissement dans de meilleures conditions. En partenariat avec le Bus des femmes, un projet spécifique a été développé pour proposer des actions individuelles et collectives de prévention, visant à limiter les ruptures sociales et à favoriser le bien vieillir. Destinée en grande majorité à des femmes, cette action a bénéficié en 2024 à 219 personnes, dont 206 femmes et 13 hommes, parmi lesquelles 196 âgées de 60 à 69 ans et 23 de plus de 70 ans.

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET LE PHENOMENE PROSTITUTIONNEL

Enfin, la **Direction de la Santé Publique (DSP)** a poursuivi en 2024 son engagement dans la lutte contre la prostitution juvénile dans les 17^e, 18^e et 19^e arrondissements. Elle a apporté un soutien financier à la troupe de théâtre **Le Cri de l'escargot** et à l'association **MEDUZ**, mises en relation par l'EDL 20 Belleville. Ensemble, ces deux structures mènent des cycles réguliers d'ateliers interactifs et créent des supports de prévention, tout en développant une pièce de théâtre centrée sur la prostitution juvénile. Dans le même esprit, l'équipe de Quartier Jeune (DJS) a organisé, du 25 au 29 novembre 2024, une semaine de sensibilisation aux violences faites aux femmes, avec notamment un quiz juridique le 29 novembre au PAD Jeune, en lien avec la journée internationale initiée par l'ONU. Ces initiatives favorisent l'expression des jeunes concernés et renforcent les capacités d'action des acteur·ices locaux·ales, plaçant la sensibilisation et la prévention au cœur des priorités de santé publique.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ Renforcer les actions de sensibilisation auprès des jeunes pour prévenir l'entrée dans la prostitution
- ➡ Prendre en compte les conclusions de la Mission d'information initiée en 2023 et rendue en 2025 sur la question de la prostitution

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DDCT	SEII	Subvention à l'association Foyer Jorbalan – projets de lutte contre la traite et d'accompagnement des victimes (4 volets)	72 000 €
DDCT	SEII	Subvention à l'Association Nationale de Réadaptation Sociale (ANRS) – projet « Service Insertion Jeunes en risque prostitutionnel »	30 000 €
DDCT	SEII	Subvention à l'association Aux Captifs la Libération – projet « Prostitution accueil et préparation à l'insertion professionnelle »	30 000 €

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE**LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET LE PHENOMENE PROSTITUTIONNEL**

DDCT	SEII	Subvention à l'association Oppelia – projet « Accompagnement, RDRD chez les femmes Cis et Trans migrantes en situation de prostitution »	30 000 €
DDCT	SEII	Subvention à l'association Altaïr – projet « Permanence juridique et mise à l'abri pour les personnes en situation de prostitution »	25 000 €
DDCT	SEII	Subvention à l'association MIST – projet « All in Favor ! »	25 000 €
DDCT	SEII	Subvention à l'association Le Bus des Femmes – projet « Accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes en sortie de prostitution »	20 000 €
DDCT	SEII	Subvention à l'association Le Mouvement du Nid – dispositif « Réinsertion et parcours de sortie »	20 000 €
DDCT	SEII	Subvention à l'association Osez le Féminisme – projet « Aide et accompagnement des victimes de prostitution, proxénétisme, pornographie »	20 000 €
DDCT	SEII	Subvention à l'association Amicale du Nid – projet « Accompagnement des équipes ASE/PJJ pour identifier et suivre les mineur-es concerné-es »	15 000 €
DDCT	SEII	Subvention à la Fondation Jean et Jeanne Scelles – projet « Création d'outils de sensibilisation »	15 000 €
DDCT	SEII	Subvention à l'association Équipes d'Action Contre le Proxénétisme – projet « Aide juridique »	9 000 €
DDCT	SEII	Subvention à l'association ALAC (Carrefour éducatif et social) – actions « Dispositif national Ac.Sé – Protection et hébergement des victimes de traite »	7 000 €
DDCT	SEII	Subvention à l'association Le Cri de l'Escargot – projet de prévention sur la prostitution juvénile	4 000 €
DDCT	SEII	Subvention à l'association Foyer Jorbalan – projets de lutte contre la traite et d'accompagnement des victimes (4 volets)	72 000 €
DDCT	SEII	Subvention à l'Association Nationale de Réadaptation Sociale (ANRS) – projet « Service Insertion Jeunes en risque prostitutionnel »	30 000 €

➔ *Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans les lieux de la nuit.*

CONSTAT

Les lieux festifs et de nuit, souvent associés à la détente et au plaisir, peuvent malheureusement devenir des espaces où se produisent des violences sexistes et sexuelles. Les victimes, généralement venues pour s'amuser, peuvent se retrouver dans des situations traumatisantes et hésitent souvent à dénoncer ces actes par peur de perturber l'ambiance ou d'être stigmatisées. Cette réticence à signaler les incidents complique la lutte contre ces violences, nécessitant des actions ciblées pour sensibiliser et former les actrices et acteurs de la nuit à mieux détecter et gérer ces situations.

ACTIONS VILLE 2024

La Ville de Paris a mis en place plusieurs initiatives pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans les lieux de la nuit. L'une des principales actions consiste à former les établissements de nuit et les organisateur·ices d'événements festifs à la gestion des VSS. Fin 2024, ce sont en cumulé **45 établissements qui ont été formés**, dont 21 par l'association Act Right et 24 par Consentis. Ces formations, soutenues par des subventions municipales, incluent des modules sur la reconnaissance des signes de violence, la mise en place de mesures de prévention, et l'accompagnement des victimes.

Le dispositif "**Demandez Angela**" est en cours d'élaboration pour être expérimenté dans les quartiers politique de la Ville, Belleville-Amandier (20^e) et Goutte d'Or (18^e). Ce dispositif vise à créer des zones sécurisées au sein des établissements de nuit où les personnes se sentant en danger peuvent demander de l'aide discrètement. Des formations



3Affiche de sensibilisation de l'association Consentis

sont prévues pour les établissements participants, avec un budget alloué de 30 000 €.

En outre, la Ville a contractualisé avec la **start-up UMay** qui développe une application mobile de signalement et d'accompagnement des victimes de harcèlement de rue. Ce partenariat inclut la création d'une cartographie des « Safe places », composées notamment de commerces et d'établissements publics à Paris, permettant aux victimes de localiser rapidement des lieux sûrs dont les responsables ont été sensibilisé.es à l'accueil au préalable. Ce partenariat a participé à l'objectif de sûreté des femmes pendant les JOP.

Entre juin et septembre 2024, 36 signalements ont été enregistrés, dont 24 ont donné lieu à un suivi de la part des utilisateur·ices. Tous les signalements indiquent que les personnes se trouvaient en sécurité au moment du recours. Par ailleurs, 103 « trajets Safe Place » ont été générés par l'application, permettant un accompagnement effectif des victimes ou témoins. Ce partenariat a été financé à hauteur de 40 000 € par la Ville.

Le **dispositif "Fêtez Clairs"**, piloté par la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR), forme les équipes des établissements de nuit adhérant à une charte de bonnes pratiques. Ces formations incluent des sessions sur le dispositif "Demandez Angela" et visent à renforcer la capacité des établissements à repérer et à gérer les situations de violences sexistes et sexuelles.

Ces actions ont été complétées par des stands de sensibilisation et des « Safe zones » dans les festivals et sur les sites de festivités olympiques et paralympiques, animés par les associations ayant notamment répondues à l'appel à projet "Safe place JOP 2024", pour informer le public et offrir un soutien immédiat aux victimes. Ces initiatives visent à créer un environnement nocturne plus sûr et à encourager une culture de respect et de tolérance zéro envers les violences sexistes et sexuelles.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Expérimenter le dispositif "Demandez Angela" sur le quartier Oberkampf et dans d'autres quartiers en collaboration avec les équipes de développement locales*
- ➡ *Étendre les formations à davantage d'établissements de nuit et d'organisateur·ices d'événements*

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ET LE PHENOMENE PROSTITUTIONNEL

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DDCT	Mission politique de la nuit	Lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le milieu de la nuit	30 000 €
DDCT	Mission politique de la nuit	Campagnes de sensibilisation VSS dans le milieu de la nuit	30 000 €

OBJECTIF 26

**FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE DES FEMMES À
TRAVERS LA CULTURE ET LE SPORT**

- ➔ Encourager une programmation artistique égalitaire et une mixité des pratiques culturelles.
- ➔ Favoriser l'accès aux sports pour toutes et la pratique féminine des sports, en club ou dans les lieux en libre accès et assurer l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques en matière d'égalité femmes-hommes.

➔ *Encourager une programmation artistique égalitaire et une mixité des pratiques culturelles*

CONSTAT

Selon l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, les œuvres des femmes restent moins visibles et moins programmées que celles des hommes. Dans le spectacle vivant, elles dirigent 37% des spectacles en 2024-2025, mais restent très minoritaires à l'opéra (22%) et en composition musicale (7%). Si des progrès existent dans certains domaines comme la danse ou les acquisitions d'arts plastiques, la sous-représentation demeure marquée au cinéma (27% de réalisatrices de longs-métrages) et dans les médias, notamment pour le sport télévisé (19% de présence féminine). Cette sous-représentation appelle à une action renforcée des pouvoirs publics pour rééquilibrer la place des artistes femmes.

ACTIONS VILLE 2024

En 2024, la Direction des Affaires Culturelles (DAC) de la Ville de Paris a continué à veiller aux enjeux d'égalité et d'inclusion au sein de sa programmation artistique. Lors des vœux de la Maire de Paris aux agent·es, la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville a accueilli un concert mettant en lumière de jeunes artistes du conservatoire Charles Munch

(11^e), avec la harpiste Selma Vauclin Hadj Moussa et les chanteuses lyriques Jasmine Gonnella et Judith Gasnier.

PARIS 2024

Dans le cadre du programme d'héritage artistique de l'Olympiade culturelle, l'artiste Chloé Dugit-Gros a réalisé une œuvre in situ au centre sportif Maryse Hilsz (20^e).

À l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques, la DAC a également valorisé la place des femmes dans le sport à travers plusieurs initiatives : un carnet Hypothèses de la Bibliothèque historique retraçant les débuts du sport féminin dans la presse, l'exposition *Les femmes aux JO, une course semée d'obstacles* consacrée aux pionnières comme Alice Milliat, ainsi que des temps forts tels que le forum « Gagner l'égalité, c'est sportif ! » le 7 mars, la Nuit des relais le 23 avril, ou encore l'inauguration de l'œuvre olympique d'Alison Saar le 23 juin.

Par ailleurs, les **appels à projets (AAP)** et les **subventions de la DAC** sont toujours orienté·es vers un **financement paritaire**. Dans les AAP de la Sous-Direction de la Création Artistique, l'égalité entre les femmes et les hommes est un critère d'appréciation des demandes de subventions, portant sur la mixité des équipes, les niveaux de rémunération et les contenus des projets.

La **contractualisation autour de ces enjeux** est renforcée, avec des clauses spécifiques intégrées dans les conventions avec les structures culturelles, visant à garantir une programmation plus équilibrée et à promouvoir la mixité des pratiques culturelles.

Exemple critère AAP :

« [...] L'attention portée à l'égalité entre les femmes et les hommes, tant sur le plan de la mixité des équipes et des niveaux de rémunérations, que des contenus des projets [...] ».

Concernant les **acquisitions**, le Fonds d'art contemporain – Paris Collections poursuit ses efforts pour réduire le retard historique en matière de visibilité des artistes femmes. Après avoir mené en 2023 des recherches sur 224 candidatures et enrichi une cinquantaine de dossiers d'artistes femmes, ce travail s'est prolongé en 2024 avec un budget global de 205 635 € consacré aux acquisitions. La commission annuelle a retenu 66 œuvres de 58 artistes (dont un duo), parmi lesquelles figurent **37 artistes femmes et 20 artistes hommes**. Les acquisitions se répartissent entre 4 vidéos, 6 sculptures, 9 photographies, 3 installations et 35 œuvres d'art graphique. Afin de renforcer la visibilité de ces artistes, une sélection de ces œuvres a été présentée au public sur le stand de la Ville lors d'Art Basel Paris au Grand Palais, du 18 au 20 octobre.

Une attention particulière a été portée à **la place des femmes à la direction des structures culturelles subventionnées**. En 2024, sur les 55 structures financées au compte d'emploi, 42% sont dirigées par des femmes, mais celles-ci ne perçoivent que 20% des financements, contre 68% attribués aux hommes. L'écart se creuse pour les structures bénéficiant de subventions supérieures ou égales à 500 K€ : parmi les 17 concernées, seules 5 sont dirigées par des femmes (29%), qui perçoivent 17% des montants attribués, alors que 70% reviennent aux 47% de structures dirigées par des hommes. Cette tendance, qui **n'évolue pas favorablement par rapport aux dernières années**, met en évidence les obstacles persistants à une représentation équilibrée aux postes de direction.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Intégrer systématiquement la présentation des efforts en matière d'égalité dans les bilans d'action des structures culturelles*
- ➡ *Établir un critère précis pour évaluer la répartition équitable des crédits entre les programmations féminines et masculines*
- ➡ *Mettre en place des mesures incitatives pour encourager la nomination de femmes à la direction des structures culturelles bénéficiant de subventions importantes*

SYNTHESE BUDGETAIRE

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
FAVORISER L'INCLUSION DES FEMMES À TRAVERS LA CULTURE ET LE SPORT

Non chiffrable

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE FAVORISER L'INCLUSION DES FEMMES À TRAVERS LA CULTURE ET LE SPORT

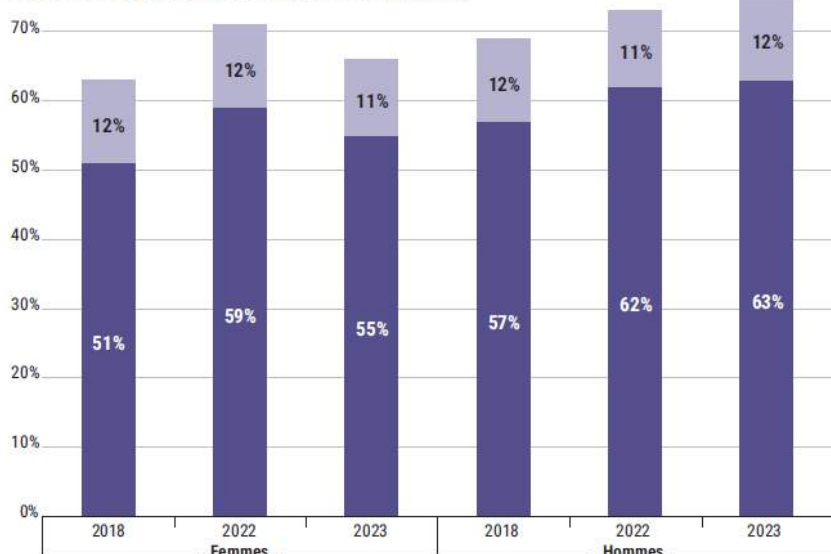
➔ Favoriser l'accès aux sports pour toutes et la pratique féminine des sports, en club ou dans les lieux en libre accès et assurer l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques en matière d'égalité femmes-hommes.

CONSTAT



L'accès des femmes au sport en France demeure marqué par de fortes disparités. À Paris, elles ne représentent que 36% des licencié·es sportif·ves (38% en France) et sont nettement moins nombreuses que les hommes à adhérer à une fédération (12% contre 22%). Peu de disciplines atteignent la parité, avec des exceptions comme l'athlétisme, la natation, le roller, le skateboard ou le canoë-kayak. Par ailleurs, la pratique dans l'espace public reste très largement masculine, renforçant l'invisibilisation des femmes et la perception des sports comme domaines prioritairement réservés aux hommes. Ces déséquilibres se traduisent également par des écarts dans l'attribution des subventions entre clubs féminins et masculins. Dans ce contexte, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, présentés comme les premiers « jeux paritaires », ont offert une opportunité inédite de mettre en avant le sport des femmes, d'améliorer la visibilité des sportives et de favoriser une pratique sportive véritablement égalitaire.

PART DES PRATIQUANTS SELON LE SEXE (FRANCE)



Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus, France
Sources : INJEP, ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, CRÉDOC,
Baromètre national des pratiques sportives (2018, 2022, 2023) - traitement Apur

ACTIONS VILLE 2024

Pour remédier à ces inégalités, plusieurs actions ont été mises en place.

Le dispositif « **Paris Sportives** », inscrit dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, soutient clubs et associations parisiennes proposant des activités sportives gratuites dans l'espace public – terrains d'éducation physique, parcs et jardins – à destination des femmes, quel que soit leur âge ou leur niveau. Il vise à favoriser la mixité dans l'espace public, encourager la présence des femmes dans les city stades, mais aussi à permettre à celles qui étaient éloignées de la pratique sportive de reprendre une activité. En 2024, 31 associations ont été financées, dont 3 nouvelles, touchant près de **3 800 pratiquantes régulières**.

Durant l'année olympique, les associations lauréates ont été mobilisées sur les festivités et ont facilité l'accès de publics féminins aux épreuves grâce à la billetterie sociale de la Ville. Le dispositif a permis à la fois l'émergence de projets novateurs et la consolidation de projets associatifs pour féminiser la pratique sportive. Pour les structures issues du mouvement sportif, il a contribué à mobiliser de nouveaux publics et à garnir leurs sections féminines en proposant des pratiques « loisirs et bien-être », renouvelant ainsi leurs modes de fonctionnement. Il a également ouvert la voie à des initiatives portées par des associations non issues du mouvement sportif fédéral, qui utilisent le sport comme vecteur d'égalité, de lutte contre les discriminations et de prévention de la sédentarité, notamment auprès de femmes migrantes ou issues des QPV.

Des initiatives spécifiques ont également été mises en place pour **encourager la participation des femmes dans le sport**. Le dispositif "Hand'elles", en lien avec Educ'hand, offre à des jeunes filles un soutien scolaire et des séances de handball gratuites le samedi matin. De plus, l'initiative "**Objectif La Parisienne**" a pour but de permettre aux femmes en situation de précarité de participer à la course La Parisienne, avec **80 dossards** fournis en 2024 sur un total de 100 inscriptions possibles.

En parallèle, toutes les associations sollicitant une subvention doivent attester de leur **souscription au contrat d'engagement républicain (CER)** via la plateforme Paris Asso/Paris Subventions. Par ailleurs, dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention, dans le formulaire jeunesse, il est demandé à l'association de préciser dans un tableau le public bénéficiaire en détaillant le nombre de jeunes, la proportion filles/garçons et la tranche d'âge visée. Dans le bilan d'actions, il est demandé également de préciser le nombre de personnes bénéficiaires par type de public. Enfin, l'octroi de subventions est désormais soumis à la formation des dirigeant·es à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Afin de rendre cette formation possible pour toutes les associations, la Ville de Paris a créé un marché de **formation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)** à destination des clubs sportifs. Au total, en 2024, **85 stagiaires issus de 51 clubs** ont participé à six sessions de formation, apprenant à différencier les infractions sexuelles, à se prémunir des situations à risque, et à agir en cas de faits ou de doutes.

Côté **santé publique (DSP)**, entre 2022 et 2024, la Ville de Paris a ouvert deux **Maisons Sport Santé** destinées à accompagner les personnes éloignées de la pratique sportive et/ou atteintes de maladies chroniques. Ces structures proposent des bilans réguliers et orientent les bénéficiaires vers des créneaux adaptés, favorisant une reprise progressive de l'activité physique. Depuis leur ouverture, plus de **1600 personnes** y ont été accueillies, dont 80% de femmes, majoritairement âgées de plus de 60 ans. L'accompagnement repose à la fois sur un suivi individuel et sur des activités collectives, avec un double objectif : améliorer la santé physique et lutter contre l'isolement social et la souffrance psychique.

PARIS 2024

En 2024, la Ville de Paris a affirmé une ambition inédite : faire des Jeux Olympiques et Paralympiques un levier de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette volonté s'est concrétisée à travers le Plan JOP féministe, structuré autour de quatre grands axes :

1. Accompagner et sécuriser la pratique sportive des femmes à Paris,
2. Protéger les femmes lors des Jeux et des grands événements,
3. Valoriser les sportives – qu'elles soient amatrices ou de haut niveau,
4. Faire rayonner Paris comme capitale des droits des femmes.

Le dispositif des Safe Places :

L'axe prioritaire du service en 2024 a été la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, par le déploiement de dispositifs de protection et de sensibilisation. Le dispositif dit des Safe Places a constitué une innovation majeure, en partenariat avec les associations Elles Imaginent, En avant toutes et le CIDFF de Paris.

Treize sites ont été mobilisés sur une période de 70 jours, représentant 423 heures de présence avec 25 salarié-es mobilisé-es. Au total, 481 personnes ont été accueillies et sensibilisées, dont plusieurs victimes de violences (6 cas de violences conjugales, 5 de violences sexistes ou sexuelles, 2 violences subies durant l'enfance, ainsi que d'autres situations spécifiques liées au validisme ou encore aux crises autistiques d'enfants).

Ce dispositif s'est appuyé sur une campagne de communication de grande ampleur : affichage dans chaque arrondissement, présence sur la Terrasse des Jeux avec signalétique dédiée, diffusion sur écrans et forte couverture médiatique, nationale (Le Monde, Libération, Le Parisien, Médiapart, France 3 IDF, BFM IDF, Les Sportives) comme internationale (Nikkei au Japon, RFI Roumanie).

En dépit de certaines difficultés pratiques – faible visibilité sur certains sites, manque de connaissance du dispositif par certaines équipes et contraintes logistiques – cette première expérimentation a démontré son utilité et son potentiel. Elle a également retenu l'attention du Comité International Olympique (CIO), qui souhaite s'inspirer de cette initiative pour les Jeux de Los Angeles en 2028.

Le budget dédié à ce dispositif s'est élevé à 85 000 €, financé dans le cadre d'un appel à projets.

PARIS 2024

Le partenariat avec UMay

En complément des Safe Places physiques, la Ville de Paris a poursuivi son partenariat avec UMay, une application gratuite permettant aux utilisateur·ices de signaler une situation de harcèlement ou d'insécurité dans l'espace public. L'application localise immédiatement la personne et l'oriente vers des lieux partenaires identifiés comme « Safe Places » (bars, associations, commerces), où elle peut trouver refuge et assistance.

Entre juin et septembre 2024, 36 signalements ont été enregistrés, dont 24 ont donné lieu à un suivi de la part des utilisateur·ices. Tous les signalements indiquent que les personnes se trouvaient en sécurité au moment du recours. Par ailleurs, 103 « trajets Safe Place » ont été générés par l'application, permettant un accompagnement effectif des victimes ou témoins. Ce partenariat, financé à hauteur de 40 000 € par la Ville, démontre l'importance des outils numériques dans les politiques locales de protection et de prévention.

Perspectives

Cette première expérience a permis d'affirmer une approche résolument féministe des grands événements sportifs et festifs. Elle a non seulement apporté des outils concrets de protection et de prise en charge des victimes, mais aussi contribué à la sensibilisation et à l'acculturation du grand public. Elle montre que ces dispositifs ne sont pas uniquement destinés à gérer des situations de violences, mais participent également à créer un climat dissuasif pour les agresseurs et rassurant pour les usager·es.

À l'avenir, la Ville de Paris envisage de pérenniser les dispositifs Safe Places dans le cadre d'autres manifestations culturelles, sportives et festives, afin de consolider cette innovation et de l'inscrire durablement comme un marqueur de son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes.

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
FAVORISER L'INCLUSION DES FEMMES À TRAVERS LA CULTURE ET LE SPORT

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➔ *Collecter des données pour objectiver la situation et identifier les disparités entre les pratiques sportives masculines et féminines*
- ➔ *Évaluer les besoins non couverts des sections féminines des clubs sportifs pour déterminer si le sport masculin est préféré au détriment du sport féminin*
- ➔ *Poursuivre le soutien aux initiatives comme "Paris Sportives" dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, afin de maintenir l'élan en faveur du sport féminin*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DJS	SSP	Paris Sportives	300 000 €
DJS	SSP	Hand'elles	15 000 €
DDCT	SEII	JOP féministes - subventions	70 000 €
DDCT	SEII	AAP « Safe places »	85 000 €

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
FAVORISER L'INCLUSION DES FEMMES À TRAVERS LA CULTURE ET LE SPORT



4 Exposition "Paris Sportives", (c) Analog Sport



OBJECTIF 27

ACCOMPAGNER LES PARISIENNES LES PLUS PRECAIRES

- ➔ Favoriser l'accompagnement des femmes éloignées de l'emploi vers un parcours d'insertion professionnelle adapté en diversifiant les orientations professionnelles vers les métiers porteurs d'emploi.
- ➔ Accompagner les femmes vulnérables ou en situation de précarité : parcours d'accès aux soins et au bien-être, d'accès aux droits pour les femmes étrangères, d'accès au logement et à la citoyenneté.
- ➔ Renforcer la prise en compte du genre dans les politiques de logement et d'hébergement de la Ville.
- ➔ Prévenir et résorber la précarité menstruelle auprès des femmes de tous les âges.

➔ *Favoriser l'accompagnement des femmes éloignées de l'emploi vers un parcours d'insertion professionnelle adapté en diversifiant les orientations professionnelles vers les métiers porteurs d'emploi*

CONSTAT

Malgré l'inscription du principe d'égalité professionnelle dans la loi depuis plus de 50 ans, les inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail demeurent préoccupantes. Les femmes sont souvent surreprésentées dans des emplois précaires, à temps partiel subi, et dans des secteurs à faible rémunération. À Paris, les statistiques montrent que les femmes sont légèrement moins présentes sur le marché du travail (76 % contre 80 % pour les hommes) et occupent moins souvent des postes de cadres (44 % contre 49 %). De plus, elles perçoivent un salaire horaire inférieur de 21 % à celui de leurs homologues masculins. Certaines catégories de femmes, comme les cheffes de famille monoparentales, les femmes de plus de 45 ans, et celles victimes de violences conjugales, rencontrent encore plus de difficultés pour accéder et se maintenir dans l'emploi. Il y a donc la nécessité d'une action collective pour réduire ces disparités et améliorer l'insertion professionnelle des femmes.

ACTIONS VILLE 2024

Pour contrer les inégalités professionnelles persistantes, le Service égalité, intégration, inclusion (SEII) a attribué en 2024 plus de **117 000 €** de subventions à des associations agissant en faveur de l'insertion des femmes. Ces subventions ont été réparties par axes d'action : **27 600 €** pour la levée des freins à l'accès à l'emploi et au maintien dans l'emploi (6 associations), **24 000 €** pour des accompagnements personnalisés à l'insertion de femmes éloignées du monde du travail (6 associations), **32 000 €** pour l'orientation et la mixité professionnelles (4 associations), **13 000 €** pour soutenir l'entrepreneuriat féminin (2 associations), **14 000 €** pour la recherche et la sensibilisation, et **7 000 €** pour des actions de valorisation des femmes.

Exemples d'initiatives financées :

- **Maison 13 Solidaire** : actions pour l'emploi, les droits et la santé des femmes du 13^e (ateliers emploi, forums partenariaux).
- **UniR Université et réfugié·es** : mentorat « Intercultur'elles » pour accompagner 60 femmes réfugiées sur 6 mois, favorisant leur autonomie et insertion professionnelle.
- **ARCE – Avenir des Femmes** : lutte contre les discriminations sexistes et âgistes, inclusion et retour à l'emploi des femmes de plus de 45 ans.
- **Rêv'Elles** : programme « Rêv'Elles Ton Potentiel » pour développer la confiance, accompagner les parcours professionnels et faciliter la découverte des métiers pour jeunes femmes issues des quartiers populaires.

Ces financements ont permis de soutenir des projets innovants et ciblés, favorisant l'émancipation, la montée en compétence et l'intégration durable des Parisiennes dans la vie professionnelle.

La **Direction de la Solidarité (DSOL)** continue de développer « **Le Pari des possibles** », dispositif de recrutement, formation et accompagnement global de femmes en insertion professionnelle via les ateliers et chantiers d'insertion du CASVP. L'objectif de recrutement féminin reste fixé à 60%. En 2024, le programme a accompagné une population diversifiée incluant des publics LGBT et issus de la prostitution, avec une **proportion de femmes stable à 48% parmi 91 participant·es**. Le dispositif intègre également un volet « Premières heures » sans objectif précis de parité, où la présence féminine reste faible, soulignant la nécessité d'actions ciblées. Le programme comprend aussi des ateliers liés à la santé mentale, la gestion du stress et le bien-être, ainsi qu'un accompagnement dans l'organisation de la vie familiale.

La **Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE)** soutient activement l'insertion professionnelle des femmes à travers divers dispositifs. En 2024, un budget de plusieurs millions d'euros est alloué, dont les principaux volets sont les forums emploi (format hybrides avec plateforme numérique, accueillant plus de 40 000 visiteurs dont près de 50% de femmes), les Appels à Projets « Jeunes Pousses » favorisant l'entrepreneuriat social et féminin (2188 femmes

accompagnées, 52% de féminisation), et les dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE) qui emploient plusieurs milliers de bénéficiaires, dont 35% de femmes. Ces initiatives s'adressent particulièrement aux publics fragiles, résidents en quartiers prioritaires et bénéficiaires du RSA, avec un important accompagnement spécifique pour les femmes.

Le Service Politique de la Ville (DDCT) soutient également des associations clés pour l'insertion des femmes, notamment ADAGE avec son « Labo » accompagnant environ 100 à 120 femmes en grande précarité avec des formations et chantiers d'insertion, AVEQ qui sensibilise près de 950 personnes en quartiers populaires et réalise environ 760 entretiens individuels avec un taux de sorties dynamiques de 68%, et FLORIMONT, dédiée à la remise en confiance et à l'accompagnement de femmes de plus de 45 ans dans les quartiers populaires.

Enfin, en **matière d'entrepreneuriat des femmes l'appel à projets "Jeunes Pousses"** favorise la création d'activités à impact social et environnemental, en facilitant l'accès à l'entrepreneuriat et à l'insertion socio-professionnelle des publics fragiles, dont les femmes bénéficiaires du RSA et résidentes en quartiers prioritaires. En 2024, plusieurs programmes d'accompagnement sont spécialement dédiés aux femmes, parmi lesquels l'association Empow'her, qui propose des actions de sensibilisation et d'accompagnement en phase de pré-crédation d'activité, le programme « Les Audacieuses » de La Ruche Développement en phase post-crédation, et le programme BOOST – Incubateur au Féminin de WILLA, axé sur la pré-crédation et le développement entrepreneurial dans un environnement 100% féminin. Ces trois programmes ont accompagné 318 femmes en 2024. Au total, l'ensemble des programmes « Jeunes Pousses » ont accompagné **2 188 femmes**, soit un **taux de féminisation de 52%**.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Développer des programmes de formation sur mesure pour les femmes, en tenant compte de leurs parcours et de leurs besoins spécifiques*
- ➡ *Renforcer les partenariats entre les entreprises et les associations pour faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les femmes*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DDCT	SEII	Subvention Rêv'Elles – Programme RVL Ton Potentiel – Accompagnement de 210 jeunes filles en Île-de-France	14 000 €
DDCT	SEII	Subvention Becomtech – Jump in tech & accompagnement communauté Ambassadrices	11 000 €
DDCT	SEII	Subvention Les Ami.e.s du Mage – Soutien aux activités & publications réseau Mage	13 000 €
DDCT	SEII	Subvention Empow'Her Global – Encourager la création d'entreprises par les femmes éloignées de l'emploi	10 000 €
DDCT	SEII	Subvention CIDFF – Accompagnement vers l'emploi des femmes victimes de violences (10e)	8 000 €
DDCT	SEII	Subvention L'École Normale Sociale – Insertion sociale femmes d'origine étrangère	6 000 €
DDCT	SEII	Subvention Maison des femmes de Paris (MDP) – Agir pour l'insertion et l'emploi	5 000 €
DDCT	SEII	Subvention Daradja – Promo F inclusion sociale et professionnelle des étudiantes primo-arrivantes	5 000 €
DDCT	SEII	Subvention ARCE Avenir Femmes – retour à l'emploi femmes 45+ et Tremplin digital	5 000 €
DDCT	SEII	Autres subventions (< 5 000 €), dont notamment Joséphine (Estime de soi), Maison 13 Solidaire, ADRIC, Gen Club, UniR, Yayemaye, Projets 19, Descodeuses, Led	30 000 €

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
ACCOMPAGNER LES PARISIENNES LES PLUS PRECAIRES

		by Her, Energie femmes, ARVHA, ADAGE (Le Labo d'ADAGE), etc.	
DSOL	Service de l'insertion sociale et professionnelle	Insertion professionnelle femmes éloignées	1 803 972€

➔ *Accompagner les femmes vulnérables ou en situation de précarité : parcours d'accès aux soins et au bien-être, d'accès aux droits pour les femmes étrangères, d'accès au logement et à la citoyenneté.*

CONSTAT

Les femmes à Paris sont particulièrement vulnérables économiquement, en raison d'inégalités d'accès à l'emploi et aux ressources. Selon une étude APUR de 2022, les foyers monoparentaux, majoritairement dirigés par des femmes, ont un revenu médian de 20 510 €, bien en dessous de la moyenne parisienne de 28 570 € en 2019. Le quart nord-est de Paris concentre une forte part de ces familles pauvres. La précarité est aggravée par un taux d'activité inférieur (73,7% en Île-de-France en 2023, légèrement supérieur à la moyenne nationale) et des conditions de travail précaires. En outre, les femmes de 60 ans et plus ont des retraites nettement plus faibles que les hommes. Cette fragilité économique renforce leur exposition aux violences, notamment sexuelles, conjugales. Il est essentiel de mettre en place des mesures ciblées pour garantir leur accès aux soins, aux droits, au logement et à la citoyenneté, afin d'améliorer leurs conditions de vie et leur sécurité.

ACTIONS VILLE 2024

En 2024, des dispositifs de solidarité ont été mis en place par la **DSOL** pour soutenir spécifiquement les femmes.

Les services sociaux de proximité des MDS, au-delà de leurs interventions individuelles, ont développé des **interventions collectives basées sur des diagnostics territoriaux**, permettant d'accompagner des groupes de femmes autour de thématiques variées. Ainsi, plusieurs actions ont été mises en place : un atelier d'écriture au SSP12 avec 8 participantes, visant à sensibiliser sur les droits et les conditions de vie des femmes ; au SSP17, un dispositif de soutien à la parentalité pour les mères hébergées à l'hôtel, axé sur le bien-être, la découverte de ressources locales et la libération de la parole ; dans le 20^e, une action de valorisation des compétences via un

travail autour de la santé des femmes ; dans le 10^e, des ateliers "prendre soin de soi" pour renforcer l'estime personnelle ; dans le 15^e, un projet autour de la couture, favorisant à la fois la créativité et les liens sociaux. La journée internationale des droits des femmes du 8 mars a également été l'occasion de sensibiliser le public dans plusieurs arrondissements (12^e, 14^e, 16^e) sur les droits et les représentations de genre.

La **lutte contre l'isolement** des femmes a également été un axe de travail important en 2024. L'association L'Onde et Cybèle a poursuivi son projet d'ateliers intergénérationnels de pratique artistique, donnant lieu à un concert du chœur de femmes à l'hôpital Bretonneau. Le dispositif, ciblant spécifiquement des femmes isolées, leur a permis de bénéficier d'un espace sécurisé d'expression, autour du chant et de la cuisine. Trente-cinq femmes y ont participé (18 âgées de 60 à 69 ans et 17 de 70 ans et plus).

De son côté, l'association Ayyem Zamen a lancé un **nouveau projet** pour soutenir les femmes immigrées âgées, valoriser leur émancipation et leur autonomie sociale, tout en favorisant l'accès aux droits et à la culture. Cette action, née du constat d'une sous-représentation féminine dans le public fréquentant le Café Social, a permis d'aborder des thématiques de prévention en santé et de renforcer la participation des femmes seniors. En 2024, 181 femmes y ont pris part (96 âgées de 60 à 69 ans et 85 de plus de 70 ans).

Sur le registre de la **prévention santé**, des initiatives ciblées ont été expérimentées. Le programme MENOPEE, conduit avec une kinésithérapeute libérale (CHOLET Peggy), a accompagné 28 femmes (7 âgées de 60 à 69 ans et 21 de plus de 70 ans), autour des enjeux de ménopause et de santé périnéale. Les effets attendus concernent l'adoption de nouvelles pratiques de santé, la reprise d'activité physique malgré l'incontinence et la réduction de l'isolement lié aux troubles de la ménopause. Par ailleurs, l'association Le Bus des Femmes a déployé une action spécifique auprès des prostituées séniors, visant à prévenir la perte d'autonomie, le vieillissement et les ruptures sociales. En 2024, 219 personnes y ont participé, dont 206 femmes (196 âgées de 60 à 69 ans et 23 de plus de 70 ans).

La DSOL a poursuivi en 2024 son soutien massif à l'hébergement et à l'accompagnement des femmes en situation de précarité, avec un

financement total de **7,8 M€** (dont une part de budget d'investissement).

Plusieurs associations ont bénéficié de subventions importantes pour renforcer ou développer leurs dispositifs. Ainsi, **Aurore** a perçu un financement de 278 500 € pour le Centre d'hébergement et de stabilisation Képès, qui propose 34 places d'hébergement pour des femmes victimes de violences, et 85 000 € pour la résidence sociale Alix et Albert Jacquard (25 logements pour des femmes en réinsertion). Son accueil de jour labellisé ESI « Halte femmes » a reçu 265 919 €, avec une activité fortement en hausse (17 663 passages en 2024 contre 12 273 en 2023). Enfin, une subvention exceptionnelle de 1,3 M€ a été attribuée au SAS Hamelin, ouvert fin 2024, ayant déjà accueilli 248 personnes (50 femmes avec enfants et 53 femmes seules).

Emmaüs Solidarité a également été un acteur majeur avec 824 308 € pour son accueil de jour Aboukir (17 917 personnes accueillies en 2024), 333 418 € pour le CHUM d'Ivry-sur-Seine (450 places) et 73 600 € pour la halte de nuit du 20^e destinée à 20 femmes chaque nuit. Son SAS Valadon, ouvert en décembre 2023, a reçu une aide de 3,1 M€, permettant d'héberger 207 personnes dont 52 femmes avec enfants.

Parallèlement, d'autres associations ont renforcé leurs actions de proximité. **L'ADSF – Agir pour la Santé des Femmes** a bénéficié de 60 000 € pour son accueil de jour Repaire Santé Barbès (1 458 femmes différentes accueillies) et de 60 000 € pour ses équipes mobiles de santé (177 maraudes, 1 079 femmes rencontrées). **La FADS** a obtenu 278 558 € pour la Cité des Dames, qui propose un accueil de jour et de nuit pour femmes isolées sans abri. **Le Samu social** a reçu 414 711 € pour la Halte femmes de l'Hôtel de Ville, accueillant jusqu'à 125 femmes jour et nuit. **Coallia** a bénéficié de 350 232 € pour le dispositif LiMA Ville, tandis que la **Société philanthropique** a reçu 281 358 € pour son ESI Georgette Agutte, dont la fréquentation a bondi de 57% entre 2023 et 2024.

Des structures d'accueil spécialisées continuent de jouer un rôle clé, comme la **Maison des femmes et des enfants (Basiliade, 150 000 €)**, la **résidence sociale Championnet (CASP, 53 427 €)**, l'**ESI HAFB (208 033 €)**, ainsi que la **Maison des Femmes de Paris (15 000 €)**. De plus petites structures, souvent innovantes ou ciblées, ont également été

accompagnées : **Accueil Louise et Rosalie (20 000 €)**, **Le Filon (5000€)**, **Le Camping-Care (5 000 €)**, **Les Champs de Booz (15000€)**, **Front d'habitat lesbien (10 000 €)**, **Femmes de la Terre (3000 €)**, sans oublier l'association **Règles élémentaires (25000€)** qui poursuit ses actions de collecte et de distribution de protections hygiéniques.

Pour **soutenir les familles monoparentales**, majoritairement dirigées par des femmes et particulièrement présentes dans les quartiers prioritaires, la Ville de Paris finance depuis 2011 des réseaux de solidarité issus d'une Mission d'Information et d'Évaluation (MIE) sur les familles monoparentales. Cofinancés par le SPV (DDCT) et la DFPE, ces réseaux ont pour objectif de rompre l'isolement en développant des liens de voisinage et en favorisant le pouvoir d'agir des femmes. En 2024, 8 réseaux ont été financés pour un montant de 100 K€ (50 K€ SPV, 50 K€ DFPE).

Ces réseaux accueillent des familles monoparentales « de fait » (y compris lorsque le conjoint peut être présent occasionnellement mais sans réelle contribution) et s'adressent quasi exclusivement à des femmes, qui représentent 82% des familles monoparentales à Paris (et jusqu'à 88,6% dans les quartiers prioritaires). Le dispositif repose sur deux niveaux d'action :

- **Actions collectives**, permettant de rompre l'isolement, de favoriser la médiation et l'orientation vers les dispositifs existants, à travers des activités variées (bien-être, sport, art-thérapie, rencontres festives, cuisine collective, théâtre, jardinage, etc.). Des accueils pour enfants sont fréquemment prévus afin d'offrir aux mères un réel temps de répit.
- **Accompagnements individuels**, favorisant l'accès aux droits, à l'emploi et aux ressources locales.

Les porteurs de projets sont accompagnés par les services de la Ville, qui organisent un suivi collectif (ressources, échanges de pratiques, comité de pilotage parisien annuel).

Le bilan 2024 fait état de résultats positifs. 295 familles ont été impliquées dans les 8 réseaux actifs. Depuis la création du dispositif, près de 4 265 personnes ont été accompagnées. En 2025, il est proposé de renouveler le soutien aux 8 réseaux actuels et d'étendre

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
ACCOMPAGNER LES PARISIENNES LES PLUS PRECAIRES

l'expérimentation aux QPV du 13^e arrondissement, avec une nouvelle action portée par l'Entreprise à but d'emploi 13 *Avenir*.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Poursuivre l'investissement dans la création d'hébergement et de lieux d'accueil pour les femmes en situation de précarité ou victimes de violences*
- ➡ *Développer l'offre culturelle et sportive à l'intention des femmes en situation de précarité*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DSOL	Service seniors	Ayyem Zamen : Soutenir les femmes immigrées âgées, valoriser leur émancipation, leur autonomie sociale et accompagner le bien vieillir.	15 440 €
DSOL	Service seniors	Lutte contre l'isolement : L'onde et Cybèle : Le chœur de femme concert à l'hôpital Bretonneau	6 000 €
DSOL	Service seniors	Prévention santé physique, sociale et mentale : Masseur Kinésithérapeute MENOPEE : Ménopause et Périnée.	18 000 €
DSOL	Service seniors	Prévention santé physique, sociale et mentale : Le Bus des femmes : accompagner les prostituées seniors dans un parcours de prévention.	53 000 €

➔ *Renforcer la prise en compte du genre dans les politiques de logement et d'hébergement de la Ville*

CONSTAT

Les femmes sont particulièrement exposées aux difficultés de logement et d'hébergement, en raison de parcours professionnels plus précaires, de responsabilités parentales souvent assumées seules et des violences conjugales qui les contraignent à quitter leur domicile. Renforcer la prise en compte du genre dans les politiques de la Ville vise à adapter l'offre aux besoins spécifiques de ces publics, à sécuriser des solutions d'hébergement d'urgence et de réinsertion, et à favoriser l'autonomie durable des femmes à travers un accompagnement global.

ACTIONS VILLE 2024

• Hébergement

Pour les situations d'urgence, deux dispositifs majeurs ont permis en 2024, la mise en sécurité immédiate de femmes et d'enfants. Le **CHU Le PHARE (Esperem)** offre 27 places, et le partenariat **HAFB-Samu social**, a assuré la protection de **325 femmes et 244 enfants** (contre 287 femmes et 173 enfants en 2023).

En complément, la Ville a consacré **171 places spécialisées** en accueil d'urgence ou en stabilisation/insertion pour les femmes victimes de violences, auxquelles s'ajoutent 25 places en résidence sociale avec accompagnement spécifique. Ces capacités restent néanmoins insuffisantes au regard de la demande croissante. C'est pourquoi, en 2024, plusieurs nouveaux équipements ont été ouverts : une **pension de famille de 30 places et 50 places d'urgence dans le 10^e arrondissement** pour des jeunes femmes de 18 à 25 ans, ainsi qu'une **résidence sociale et une pension de famille totalisant 35 places dans le 12^e arrondissement**. Sont également en cours : une **résidence sociale de 21 logements dans le 16^e**, un **projet de résidence sociale multisites dans le 20^e**, ainsi qu'un autre projet de 21 logements dans le même arrondissement, à préciser avec l'État.

Au-delà des places spécialisées, d'autres structures de type CHRS ou CHU accueillent des femmes qui, bien que n'ayant pas été admises spécifiquement pour violences conjugales, s'y trouvent confrontées : pôle Joséphine Baker, CHRS Pauline Roland, CHRS Charonne, CHU Crimée, CHRS-CHU Stendhal pour jeunes majeurs isolés, ou encore

des CHU-CHRS gérés par des associations (Plurielles, Paris Championnet, Cœur de Femmes).

En parallèle, la Ville a développé une approche innovante concernant les **auteurs de violences**. En partenariat avec l'État (FIPD et DRILHL), elle soutient un dispositif de **prise en charge globale** (hébergement, suivi santé mentale, insertion professionnelle) pour prévenir la récurrence. En 2024, **20 admissions** ont eu lieu pour **24 orientations** par le SPIP75, avec une file active de **31 personnes** (dont 3 femmes).

- **Logement**

Sur le champ du logement social, la Ville a mis en œuvre en janvier 2024, une **nouvelle grille de cotation harmonisée** à l'ensemble du territoire parisien. Cette réforme vise à mieux hiérarchiser les priorités en tenant compte de critères objectifs et transparents. Elle favorise notamment les **familles monoparentales** et les **victimes de violences**.

Pour les violences conjugales ou menaces de mariage forcé, la grille introduit une gradation précise :

- 50 points pour les situations déclaratives,
- 40 points avec une main courante,
- 120 points avec un PV de plainte ou d'information judiciaire,
- 300 points supplémentaires en cas d'**événement grave** mettant en danger immédiat l'intégrité d'un·e occupant·e.

Grâce à ce renforcement, **202 victimes de violences familiales ont pu être relogées en 2024** (192 à Paris, 10 en banlieue), soit une forte progression par rapport aux années précédentes (89 en 2016). Cette évolution s'explique par la vigilance accrue des commissions d'attribution et la formation continue des conseiller·es logement de la DLH pour rendre réellement effective cette politique prioritaire.

- **Soutien financier aux familles monoparentales**

Enfin, au-delà de l'offre de logement et d'hébergement, la Ville soutient les **familles monoparentales** à travers l'allocation *Paris Logement Familles Monoparentales*. En 2024, ce dispositif représentait **15,7 M€** et a permis d'aider de nombreux foyers à alléger leurs dépenses de logement (loyers, charges, prêts). Les plafonds de ressources sont revalorisés chaque année en fonction du SMIC, garantissant l'adaptation aux réalités économiques.

SYNTHESE BUDGETAIRE

Direction	Service / bureau concerné	Item	Budget associé
DSOL	CASVP	Soutien financier familles monoparentales (RMAS)	15 696 144 €
DSOL	Service des établissements d'hébergement	Financement hébergement femmes précaires	7 814 718 €

→ *Prévenir et résorber la précarité menstruelle auprès des femmes de tous les âges*

CONSTAT

La précarité menstruelle constitue une réalité encore trop répandue, touchant des femmes de tous âges et de tous horizons sociaux. Elle se manifeste par la difficulté, voire l'impossibilité, d'accéder régulièrement à des protections périodiques adaptées, mais aussi par le manque d'information et de sensibilisation autour du cycle menstruel et de la santé intime. Elle affecte directement la santé, la dignité et la participation sociale des femmes, en accroissant des inégalités déjà existantes liées à la pauvreté ou à l'exclusion. Prévenir et résorber cette précarité implique donc à la fois de garantir un accès facilité et gratuit à des protections de qualité, de développer des actions éducatives et de lever les tabous qui entourent les menstruations, afin de favoriser l'autonomie et l'égalité entre les femmes.

ACTIONS VILLE 2024

En 2024, la Ville de Paris a poursuivi et diversifié ses interventions pour lutter contre la précarité menstruelle, en ciblant différents publics et en mobilisant plusieurs services.

La **Direction des Affaires Culturelles (DAC)** a engagé les bibliothèques municipales dans une démarche active de prévention de la précarité menstruelle. Plusieurs dispositifs sont désormais en place : des **boîtes à dons alimentées directement par les usagères**, des **boîtes remplies grâce à des collectes organisées par les bibliothèques** (parfois couplées à des distributeurs financés via les budgets participatifs d'arrondissements), ainsi que des **points de collecte en partenariat avec des associations**. D'autres établissements se distinguent en proposant des **ateliers de couture de protections hygiéniques réutilisables**, animés grâce à des partenariats associatifs. Cette mobilisation ancre les bibliothèques

dans leur rôle de lieux-ressources, accessibles à toutes et générateurs de solidarité.

La **Direction des Affaires Scolaires (DASCO)** poursuit pour sa part l'équipement des établissements scolaires. Depuis 2022, les **114 collèges publics parisiens** disposent de deux distributeurs de protections hygiéniques en libre-service, accompagnés de supports de communication pour lever les tabous autour des règles. Ce dispositif est consolidé par un suivi annuel de l'utilisation et un **réassort organisé par la Ville**, permettant d'assurer un accès régulier aux protections. En 2024, cela a représenté une dépense de **22 300 € pour 133 680 protections** livrées. Une **réserve** est également confiée aux CASPE, qui les redistribuent en fonction des besoins exprimés sur le terrain par les écoles.

Enfin, la Ville de Paris a soutenu **l'association Règles Élémentaires** à hauteur de **28 000€** (DSOL : 25 000€ ; DDCT-SEII : 3 000€), association de lutte contre la précarité menstruelle et de sensibilisation autour des règles. Créée en 2015, elle collecte et redistribue des protections périodiques aux personnes dans le besoin, tout en menant des actions de plaidoyer et de sensibilisation pour briser les tabous liés aux menstruations.

SYNTHESE BUDGETAIRE

Non chiffrable

OBJECTIF 28

**FAVORISER LA CONQUETE ET L'APPROPRIATION DE
L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES**

- ➔ Favoriser la prise en compte du genre dans les projets d'urbanisme, d'aménagement, d'organisation de l'espace public et de mobilité, en inscrivant le critère de genre dans documents contractuels et en réalisant des expérimentations.
- ➔ Renforcer la participation des femmes aux diagnostics de territoire et plus largement au processus de décision, notamment en réalisant des marches exploratoires en amont de tous les projets de rénovation et d'aménagement.
- ➔ Poursuivre la campagne contre le harcèlement de rue, notamment par la formation des agent-es de prévention et de sécurité, ainsi que la future police municipale.
- ➔ Développer la visibilité des femmes dans l'espace public : poursuivre la féminisation des noms des rues, mettre en avant le « matrimoine », et poursuivre la campagne contre les publicités sexistes.

- ➔ *Favoriser la prise en compte du genre dans les projets d'urbanisme, d'aménagement, d'organisation de l'espace public et de mobilité, en inscrivant le critère de genre dans documents contractuels et en réalisant des expérimentations*

CONSTAT

Les Parisiennes et les Parisiens occupent différemment l'espace public, en raison de leurs conditions sociales et de genre. Les femmes utilisent davantage les transports en commun (70% contre 58% des hommes) et moins la voiture (7% contre 14%). Elles se sentent aussi bien plus en insécurité (67,5% contre 37,5%), et toutes déclarent avoir subi du harcèlement dans les transports. Majoritaires dans les familles monoparentales (82%), elles ont des déplacements plus morcelés. Enfin, leur sous-représentation- demeure forte. Seules 15% des rues portent des noms de femmes, et elles restent minoritaires dans les médias comme dans les instances décisionnelles¹³.

ACTIONS VILLE 2024

- **Les engagements de la Direction de la Voirie et des déplacements**



Afin de répondre à ces enjeux, la **Direction de la voirie et des déplacements (DVD)** a poursuivi en 2024 l'intégration transversale du critère de genre dans ses politiques d'urbanisme, d'aménagement de l'espace public et de mobilité. Cette dynamique s'est notamment concrétisée dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Local de Mobilité (PLM), déclinaison parisienne du Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France. Le PLM consacre explicitement l'égalité entre les femmes et les hommes comme première priorité, traduite dans l'objectif 1 du plan : « **Intégrer la question du genre dans tous les aménagements de l'espace public** ». Cette ambition se décline en indicateurs d'évaluation permettant de suivre, dans le temps, les

¹³ [APUR, Les inégalités femmes-hommes à Paris, 2022](#)

avancées et les besoins d'ajustement pour réduire les inégalités de genre dans l'espace public et la mobilité.

À travers la contractualisation et la commande publique, la DVD cherche à progressivement intégrer le critère de genre dans les cahiers des charges des marchés liés aux nouveaux services de mobilité ou d'aménagement. En 2024, cet engagement s'est illustré par l'insertion **d'exigences spécifiques dans les appels à candidatures pour l'exploitation des vélos à assistance électrique en libre-service**. Les opérateurs devaient proposer des dispositifs assurant la sécurité, le confort et la maniabilité pour les femmes, ainsi que des actions de communication dédiées, notamment à l'attention des femmes en situation de vulnérabilité. Des mesures concrètes en faveur de la sécurisation des trajets nocturnes et la formation des services clients à la gestion de situations de violences sexistes et sexuelles étaient également requises.

Dans le cadre des études en amont des projets, comme en aval pour leur évaluation, les **données de genre sont produites et traitées** chaque fois que cela est techniquement possible. En effet, certains dispositifs ne permettent pas de produire des données sur le genre (comptages automatisés dans l'espace public et données de géolocalisation de type FCD, GPS ou GSM notamment), mais toutes les enquêtes qualitatives et quantitatives réalisées par des partenaires, en régie ou avec un prestataire, et la plupart des données issues de systèmes d'information en lien avec des usagers, permettent de disposer de données de genre. Ces données permettent la production d'indicateurs utiles pour documenter les problématiques de genre en lien avec les projets de mobilité et d'espace public.

Voici quelques exemples de traitements réalisés dans les dernières enquêtes commandités par l'Observatoire Parisien des Mobilités :

Sexe selon le profil d'utilisateur :

	Un homme	Une femme	Total
Non usager des T3P	552	599	1150
Usager des VTC uniquement	112	188	300

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
FAVORISER LA CONQUETE DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES

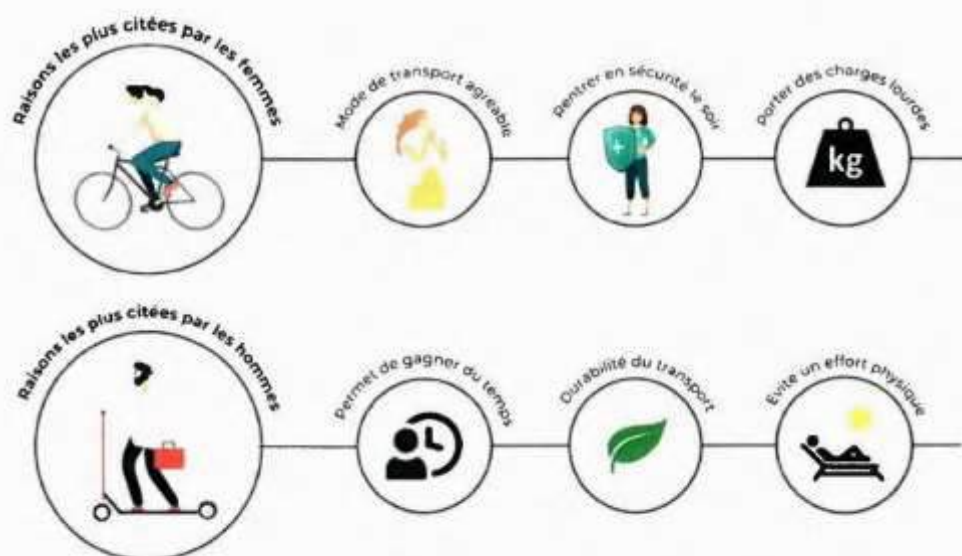
	Un homme	Une femme	Total
Usager des taxis uniquement	87	83	170
Usager des taxis et des VTC	129	138	267
Usager des motos-taxis	62	53	115
Total	941	1061	2002

Tableau : Genre des usagers de la micromobilité

	Vélo en free-floating	Trottinettes en free-floating	Scooter en free-floating	Vélib'	Paris
Part des femmes	32%	29%	19%	41%	53%
Part des hommes	65%	68%	79%	58%	47%

Les raisons de recourir à la micro-mobilité sont nettement différenciées selon le genre. Le genre influence les comportements de

Des raisons de recourir à la micro-mobilité nettement différenciées selon le genre



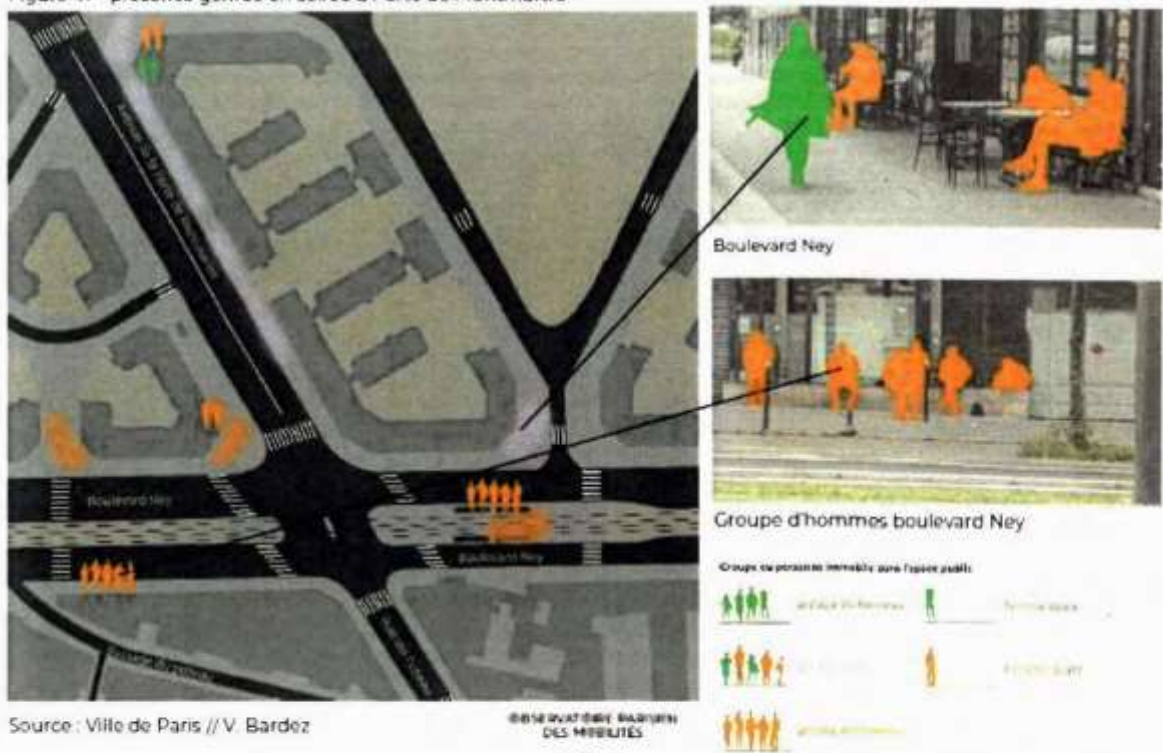
Le genre influence les comportements de mobilités et dans le cas des services de micro-mobilité, **les raisons d'utiliser ces modes sont nettement différenciées** entre les hommes et les femmes.

Les femmes mettront en avant plutôt le **confort de ce mode** tandis que les hommes vont mettre davantage en avant les **caractéristiques d'efficacité** de ce type de mode de transport.

mobilités et dans le cas des services de micro-mobilité, les raisons d'utiliser ces modes sont nettement différenciées entre les hommes et les femmes. Les femmes mettent en avant plutôt le confort de ce mode tandis que les hommes vont mettre davantage en avant les caractéristiques d'efficacité de ce type de mode de transport.

La Direction de la voirie et des déplacements (DVD) intègre également le genre comme élément dans l'analyse des retours d'expérience des projets de transport et d'aménagement. Dans le cadre du bilan Loti du prolongement du tramway T3a, la DVD a observé une présence féminine spatialement et temporellement différenciée autour des stations. Trois profils de stations ont été identifiés selon la fréquentation des femmes et des hommes en journée et en soirée, avec par exemple des stations mixtes comme Porte de Clichy, Porte d'Asnières et Epinettes, cette dernière présentant une majorité féminine stable. D'autres stations comme Porte de Montmartre, Porte de la Chapelle et Porte de Saint-Ouen montrent une mixité plus limitée, avec une surreprésentation des hommes dans plusieurs espaces publics.

Figure 41 – présence genrée en soirée à Porte de Montmartre



Méthode d'observation dite « Topino » permettant d'identifier les Femmes et les Hommes

Par ailleurs, la DVD réalise des retours d'expérience sur ses opérations d'aménagement, comme celle du quartier Évangile, à travers la production de cartes sensibles localisant les espaces marqués par différents usages, ce qui permet une meilleure compréhension des vécus différenciés selon le genre. Concernant l'éclairage public, la DVD applique des niveaux d'éclairement renforcés dans les quartiers prioritaires, conformément à la norme EN 13201, afin de prévenir les passages à l'acte et renforcer la sécurité des femmes.

Enfin, une enquête en cours **analyse l'usage genré des 422 sanisettes parisiennes** pour identifier freins et besoins spécifiques des femmes. La DVD investit également dans la promotion d'une pratique plus égalitaire du vélo à Paris.

En 2024, la collectivité a alloué 55,4M€ d'euros à la création d'infrastructures cyclables pour vaincre les freins à la pratique, freins qui touchent particulièrement les femmes. En parallèle, 469 500 euros ont été consacrés au soutien d'associations pour des formations "remise en selle" et des ateliers d'autoréparation encadrés. Ces dispositifs, déployés sur l'ensemble du territoire et avec une attention accrue pour les quartiers prioritaires, visent à favoriser l'autonomie des usagères. La participation des femmes reste surreprésentée dans les ateliers d'apprentissage, signe de la pertinence de ces actions, même si la sous-représentation des femmes dans les ateliers d'autoréparation tend à diminuer.

Enfin, la direction de la voirie et des déplacements (DVD) entend intégrer le critère de genre dans la gestion de l'éclairage public, au regard notamment du contrat de performance en vigueur. Les niveaux d'éclairement, fixés à la partie haute des fourchettes normatives dans les quartiers prioritaires, pourrait répondre à l'objectif de sécuriser davantage les déplacements des femmes.

- **Le nouveau réseau « Genre & espace public »**

L'année 2024 a été l'occasion d'évaluer les pratiques actuelles autour de cette démarche lancée en 2015 à la Ville de Paris. Une enquête qualitative et quantitative a ainsi été menée par Camille Cherpeau, stagiaire au sein du pôle égalité, auprès de professionnel·les de l'aménagement de l'espace public appartenant à plusieurs directions de la Ville (DVD, DEVE, DTEC, DDCT, DU). Les résultats de cette

enquête montrent qu'il existe une sensibilité réelle à la prise en compte du genre, mais que la démarche reste insuffisamment appropriée et ancrée dans les pratiques professionnelles. Pour y remédier, plusieurs recommandations ont été formulées : fédérer les acteurs, mieux communiquer, pérenniser les initiatives et expérimenter de nouvelles approches.

Bilan de la démarche Genre et Espace public



Pour répondre à l'objectif de fédération des acteurs, un **réseau pluridisciplinaire associant plusieurs directions municipales** (DVD, DEVE, DTEC, DFA, DDCT-SPV) a été créé en 2024. Trois premières rencontres se sont tenues à l'automne, permettant d'échanger sur les pratiques, de partager les expériences et de réfléchir à la nécessité de construire un dispositif d'accompagnement spécifique, notamment à travers un futur marché dédié.

Enfin, les **cours oasis de la DASCO** représentent une autre initiative visant à intégrer le genre dans l'espace public. En 2024, une trentaine de nouvelles cours oasis ont été créées pour permettre un meilleur partage de l'espace entre filles et garçons, faisant des écoles un premier lieu d'expérimentation de l'espace public pour les enfants.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Expérimenter la démarche de Genre & espace public sur de plus petites surfaces d'aménagement*
- ➡ *Organiser et animer un réseau interne à la Ville sur les questions de Genre & espace public*

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
FAVORISER LA CONQUETE DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES

SYNTHESE BUDGETAIRE

Non chiffrable

➔ *Renforcer la participation des femmes aux diagnostics de territoire et plus largement au processus de décision, notamment en réalisant des marches exploratoires en amont de tous les projets de rénovation et d'aménagement.*

CONSTAT

Le besoin de renforcer la participation des femmes aux diagnostics de territoire découle du constat que la ville est encore largement conçue par et pour les hommes. En 2019, seulement 37 % des architectes étaient des femmes, et elles ne représentaient que 16 % des ingénieures du bâtiment et des travaux publics¹⁴. Cette sous-représentation des femmes dans les professions influençant l'urbanisme souligne la nécessité d'une participation accrue des femmes pour qu'elles deviennent actrices des aménagements.

ACTIONS VILLE 2024

Pour répondre à cet enjeu, la Ville de Paris a mis en place plusieurs actions.

- **Projets associatifs**

En 2024, le service égalité a **subventionné 17 associations au titre du genre et de l'espace public**. Certaines de ces associations se concentrent spécifiquement sur la participation des femmes.

L'association **À Places Égales** a accompagné des marches exploratoires de femmes, notamment dans le 18^e arrondissement autour de la Porte Montmartre et de la Porte de Clignancourt, afin de formuler des propositions d'amélioration de l'environnement urbain. Elle a également engagé l'élaboration d'un guide méthodologique et mené, en partenariat avec le service égalité intégration inclusion, une formation des équipes de développement local à la mairie du 18^e.

L'ARCA-F a proposé des stages d'autodéfense et de riposte fondés sur l'empowerment et la solidarité entre femmes, renforçant leur

¹⁴ Voir site <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/portraits-statistiques-des-metiers>

confiance face aux violences. **Le Centre social Archipelia** a poursuivi l'animation des « Lundis Femmes Solidaires », espace d'expression et d'actions collectives pour les habitantes de Belleville-Amandiers. L'association **Consentis** a œuvré pour une culture du consentement dans les lieux festifs et a accompagné la mise en œuvre du dispositif « Demandez Angela ». **Girlfight** a, de son côté, contribué à redonner confiance aux femmes grâce aux pratiques artistiques, sportives et culturelles.

D'autres associations ont développé des projets complémentaires : le collectif **Kluster Collective** a créé des Safe places dans le milieu festif, **Les Ami-e-s de l'égalité** ont enrichi leur média 50/50 avec un dossier sur les femmes et le sport, **Paroles !** a proposé des ateliers de théâtre-forum sur la place des jeunes dans l'espace public, et **Quartiers du monde** a poursuivi son programme d'éducation populaire sensible au genre.

Enfin, plusieurs initiatives ont mis l'accent **sur l'émancipation par le sport et l'expression citoyenne** : **Realaxe** a favorisé la pratique du skateboard par les femmes, les centres sociaux **Relais Ménilmontant**, **Rosa-Parks** et **Soleil Blaise** ont accompagné les femmes de leurs quartiers. **Tu vis tu dis** a organisé la course Sine Qua Non Run et des sessions sportives dans l'espace public, **The Sorority Foundation** a continué de développer son réseau d'entraide numérique contre les violences. **La Voix de Sarah** a sensibilisé contre les violences sexuelles dans le sport, et **Womenability** a poursuivi ses ateliers auprès des jeunes sur le genre, l'espace public et le consentement.

- **Marches et dispositifs participatifs**

Le renforcement de la participation des femmes aux diagnostics de territoire et au processus de décision passe par ce **dispositif de marches exploratoires**. Cette méthode mobilise les habitantes et les usagères d'un quartier pour délivrer un diagnostic du territoire sensible à leur vécu de femmes et des propositions d'amélioration.

Dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » (EVQ), dont l'objectif est de transformer les espaces du quotidien des Parisien-nés en ajoutant de la végétalisation, des zones piétonnes, des pistes cyclables et des mobiliers adaptés aux usages de chacun-e, la Ville a souhaité intégrer des marches exploratoires de femmes afin d'établir un diagnostic genré des quartiers à transformer.

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
FAVORISER LA CONQUETE DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES

En 2023, le dispositif, confié au Comité d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Paris (CAUE 75), avait permis l'organisation de deux marches exclusivement féminines : l'une à Belleville-Amandiers avec quatre participantes, et l'autre le 19 juin avec un groupe de collégiennes dans le quartier Moskova–Porte de Montmartre–Porte de Clignancourt. La Direction de la voirie et des déplacements (DVD) avait relevé des difficultés à assurer une participation équilibrée des femmes lors des réunions publiques.

En 2024, 23 marches exploratoires et 11 ateliers « carte sur table » ont été organisés, réunissant 448 participant·es, dont 57 enfants. Sur les 391 adultes mobilisés, 181 ont été des femmes, soit une proportion de 46 %. Toutefois, aucune marche n'a été menée exclusivement par des femmes, à l'exception d'une marche réunissant un petit groupe de collégiennes dans le 12^e arrondissement (22 mars). Dans la plupart des cas, la composition des groupes est restée mixte, confirmant la difficulté à mettre en lumière de façon privilégiée les expériences féminines dans l'espace public.

Le CAUE 75 a par ailleurs publié en 2024 un bilan spécifique de son approche « genre » dans EVQ, afin de partager ses constats méthodologiques et d'appuyer les mairies dans l'organisation future de marches plus inclusives.

Le bilan présenté par le CAUE de Paris analyse les actions menées entre 2021 et 2023 dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » (EVQ), qui vise à améliorer les espaces publics parisiens en intégrant la dimension genrée. Cette démarche associe la concertation avec les habitantes, en particulier les femmes, pour mieux prendre en compte leurs besoins spécifiques et leurs ressentis dans l'aménagement urbain.

Le CAUE souligne l'importance de favoriser la participation féminine dans ces projets afin de concevoir une ville plus sûre, accessible et égalitaire. Pour cela, plusieurs outils et méthodes ont été développés, notamment des kits de diagnostic en autonomie et des marches exploratoires dédiées aux femmes, principalement dans des quartiers prioritaires et en partenariat avec les mairies d'arrondissement.

Entre 2021 et 2023, quatre marches exploratoires ont été réalisées, rassemblant principalement des femmes (34 participantes sur 39 au total). Ces marches ont permis de récolter environ 120 propositions portant sur différents aspects de l'espace public, avec une attention particulière à la sécurité, au confort, à la végétalisation, à l'éclairage, aux assises, aux sanitaires publics, à l'accessibilité et à la propreté.

Les préconisations issues des marches exploratoires, au nombre de 120, se répartissent ainsi : 29% concernent l'ensemble de la ville, 8% la place des femmes, 12% la place des enfants, 7% celle des seniors et personnes en situation de handicap.

Concernant la végétalisation, les propositions visent à aménager des espaces verts apportant couleur, ombre et fraîcheur, tout en évitant les corridors végétaux qui réduiraient la visibilité et pourraient générer un sentiment d'insécurité. Les espaces végétalisés doivent être entretenus régulièrement pour éviter le sentiment d'abandon.

Le confort des cheminements piétons est problématique en raison de stationnements sauvages et de trottoirs encombrés. Une amélioration de la visibilité et de la lisibilité des aménagements, notamment cyclables, est demandée, ainsi que des surfaces lisses et homogènes.

La propreté est un sujet récurrent, avec des demandes pour plus de corbeilles, notamment avec cendriers, et des sensibilisations au respect des règles (notamment ramassage des déjections canines).

Le bilan présenté par le CAUE de Paris analyse les actions menées entre 2021 et 2023 dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » (EVQ), qui vise à améliorer les espaces publics parisiens en intégrant la dimension genrée. Cette démarche associe la concertation avec les habitantes, en particulier les femmes, pour mieux prendre en compte leurs besoins spécifiques et leurs ressentis dans l'aménagement urbain.

Le CAUE souligne l'importance de favoriser la participation féminine dans ces projets afin de concevoir une ville plus sûre, accessible et égalitaire. Pour cela, plusieurs outils et méthodes ont été développés, notamment des kits de diagnostic en autonomie et des marches exploratoires dédiées aux femmes, principalement dans des quartiers prioritaires et en partenariat avec les mairies d'arrondissement.

Pour le sentiment de sécurité, il est conseillé d'installer des dispositifs de signalisation des lieux « refuges », d'améliorer l'éclairage urbain surtout dans les zones considérées comme anxiogènes, et de prévoir des caméras de surveillance dans certains cas.

Le mobilier urbain constitue une part importante des préconisations (24%). Elles incluent :

- L'ajout d'assises pour permettre des pauses, souvent associées à des tables de pique-nique ;
- L'amélioration et la bonne maintenance de l'éclairage public ;
- L'implantation de fontaines à boire et ornementales ;
- Le développement des toilettes publiques ;
- L'installation d'arceaux vélos corrélée à la présence d'activités commerciales.

Ces propositions reflètent des besoins concrets d'aménagement et d'entretien pour garantir la fonctionnalité, la sécurité et un usage équitable des espaces publics entre tous les publics, sans valorisation ni jugement.

Enfin, le CAUE valorise sa méthodologie en proposant un guide et un kit de participation genre pour que les mairies et acteurs locaux puissent mieux intégrer la dimension genrée dans leurs projets de transformation urbaine. Un exemple de bilan complet et de retour d'expérience est également disponible sur son site internet.



PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
FAVORISER LA CONQUETE DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Instaurer des quotas de participation féminine dans les concertations publiques liées à l'aménagement urbain*
- ➡ *Intégrer systématiquement les marches exploratoires dans le processus de diagnostic préalable à tout projet d'urbanisme*
- ➡ *Former les animateurs de réunions publiques à la gestion équitable du temps de parole entre hommes et femmes*
- ➡ *Former les animateurs de réunions publiques à la gestion équitable du temps de parole entre hommes et femmes*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Non chiffrable

➔ *Poursuivre la campagne contre le harcèlement de rue, notamment par la formation des agent-es de prévention et de sécurité, ainsi que la future police municipale*

CONSTAT

Le harcèlement de rue demeure un problème majeur qui restreint considérablement le droit des femmes à la ville. Cette forme de violence sexiste et sexuelle se manifeste par des comportements intrusifs, des remarques sexistes, voire des agressions physiques, créant un sentiment d'insécurité permanent. Les chiffres sont alarmants : 81 % des femmes en France ont déjà été victimes de harcèlement sexuel dans les lieux publics¹⁵ et 44 % des Françaises ont déjà été suivies dans la rue¹⁶. Cette réalité affecte profondément la liberté de mouvement et le bien-être des femmes dans l'espace public, les contraignant souvent à adopter des stratégies d'évitement ou à modifier leurs habitudes. Le harcèlement de rue n'est pas seulement une atteinte à la dignité individuelle, mais aussi un frein à l'égalité entre les sexes dans la société.

ACTIONS VILLE 2024

La lutte contre le harcèlement de rue a continué à être une priorité, portée notamment par la formation des agent-es de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP).

Depuis 2024, le module de formation intitulé « **Outrage sexiste et sexuel dans l'espace public** » est désormais dispensé sur une journée entière, afin d'approfondir les notions essentielles. En 2024, **567 gardiens-brigadiers (GB) et chefs de service de police municipale (CSPM)** ont suivi ce module, qui fait partie de la Formation Initiale obligatoire pour devenir policier municipal. Ce module permet aux stagiaires de reconnaître les outrages ou les harcèlements sexistes et sexuels, de savoir réagir face à l'auteure comme à la victime, et de connaître les ressources d'orientation pour les victimes.

¹⁵ Ipsos - Sondage international sur le harcèlement sexuel dans l'espace public. L'Oréal Paris. Avril 2019 **Canada, France, Inde, Italie, Mexique, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis

¹⁶ [IFOP. \(2018\). Les Françaises et le harcèlement dans les lieux publics. Étude réalisée pour le compte de l'association "Osez le féminisme !" et publiée le 8 avril 2018](#)

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE

FAVORISER LA CONQUETE DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES

Par ailleurs, la formation à destination des agent-es d'accueil et de surveillance (AAS) au harcèlement de rue n'a pas été réalisée en 2024, mais une mise en place est prévue à partir de 2025 dans le cadre de la formation initiale pour les nouveaux médiateurs AAS, ainsi que dans la formation continue de l'ensemble des AAS.

Un autre volet concerne les violences faites aux femmes, avec une formation « Primo accueil violences faites aux femmes » proposée par la DDCT et suivie par 30 AAS de la DPMP en 2024. Cette action sera poursuivie dans les prochaines années.

Deux conférences sur les violences sexistes et sexuelles au travail ont également été organisées en 2024 par la DPMP.

Enfin, la Ville de Paris a contractualisé fin 2023 avec UMay, une application dédiée à la sécurité des femmes dans la rue, démontrant une volonté d'utiliser les nouvelles technologies pour renforcer la protection des femmes dans l'espace public.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➔ Renforcer la diffusion de la campagne d'affichage contre le harcèlement de rue
- ➔ Intégrer le sujet du harcèlement de rue aux données récoltées par l'Observatoire parisien de la tranquillité publique (OTP)

Perspectives 2025-2027

La programmation prévoit de continuer les formations obligatoires pour les gardiens-brigadiers et les chefs de service, en s'assurant du maintien du module enrichi d'une journée entière. Les formations dédiées aux AAS en matière de harcèlement de rue sont mises en place en formation initiale ainsi qu'en formation continue dès 2025, avec un suivi sur plusieurs années.

La formation « Primo accueil violences faites aux femmes » est poursuivie pour les agent-es d'accueil et de surveillance.

SYNTHESE BUDGETAIRE

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
FAVORISER LA CONQUETE DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES

Non chiffrable

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
FAVORISER LA CONQUETE DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES

➔ *Développer la visibilité des femmes dans l'espace public : poursuivre la féminisation des noms des rues, mettre en avant le « matrimoine », et poursuivre la campagne contre les publicités sexistes.*

CONSTAT

L'espace public parisien reflète actuellement une surreprésentation des hommes, observable dans les noms de rues, les statues et les appellations d'équipements. Cette omniprésence des hommes perpétue une vision déséquilibrée de l'histoire et de la société, minimisant la contribution des femmes au patrimoine culturel et historique de la ville. La féminisation de ces espaces apparaît comme une nécessité pour offrir une représentation plus équitable et valoriser l'apport des femmes à l'histoire et à la culture de Paris. Cette démarche s'inscrit dans un effort plus large visant à rééquilibrer la visibilité des genres dans l'espace public et à reconnaître pleinement le rôle des femmes dans la construction de l'identité parisienne. L'exemple récent des statues de femmes illustres qui ont surgi de la Seine lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Paris 2024 montre cette volonté publique de rééquilibrage.

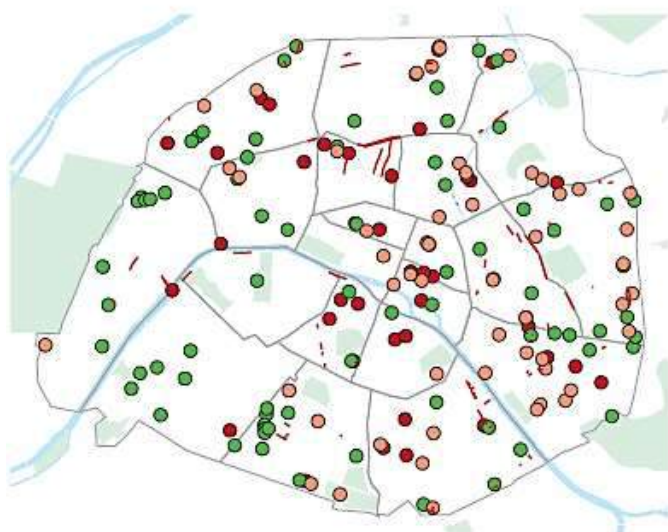
ACTIONS VILLE 2024

En 2024, l'Atelier Parisien d'urbanisme (APUR) a publié une carte de la féminisation des noms de rue depuis 2015 dans son Paris Atlas. L'APUR indique ainsi que depuis 2000, la politique volontariste de la Ville a permis de **passer de 6% à près de 15% les noms de femmes** sur la voirie (noms de rue, place, square, équipement, parcs, etc.).

Concernant les dénominations de 2024, il y a eu 19 délibérations et 1 agrément ayant créé ou modifié le nom de 26 voies en rendant des hommages, dont : 11 délibérations attribuant un nom en hommage à un homme à un total de 11 voies, 6 délibérations attribuant un nom en hommage à une femme à un total de 12 voies, 1 délibération attribuant un nom en hommage à un couple h/f, 1 délibération attribuant un nom constituant un hommage non genré (Belvédère de la Bohème) et 1 agrément attribuant un nom en hommage à un homme à une

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE FAVORISER LA CONQUETE DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES

voie. Ainsi, le total des dénominations s'élève à 12 en hommage à un homme, 12 en hommage à une femme, 1 en hommage mixte et 1 en hommage non genré.

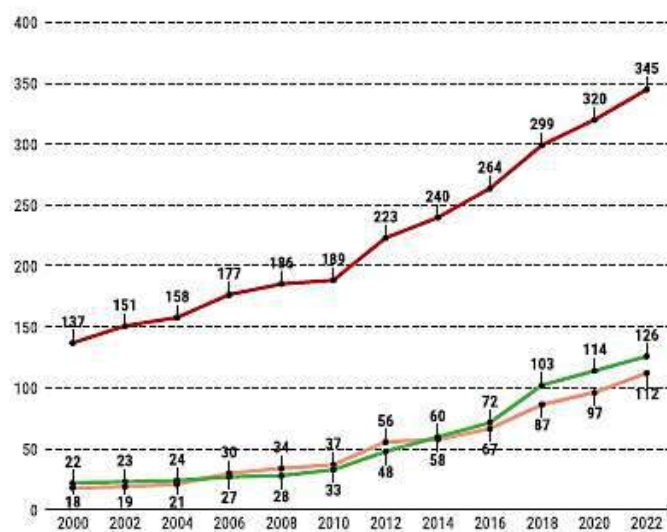


FÉMINISATION DE NOM DES ESPACES PUBLICS DEPUIS 2015

— Rue ● Place ● Parc, jardin, allée dans un espace vert ● Équipement

Source : Ville de Paris / © Apur

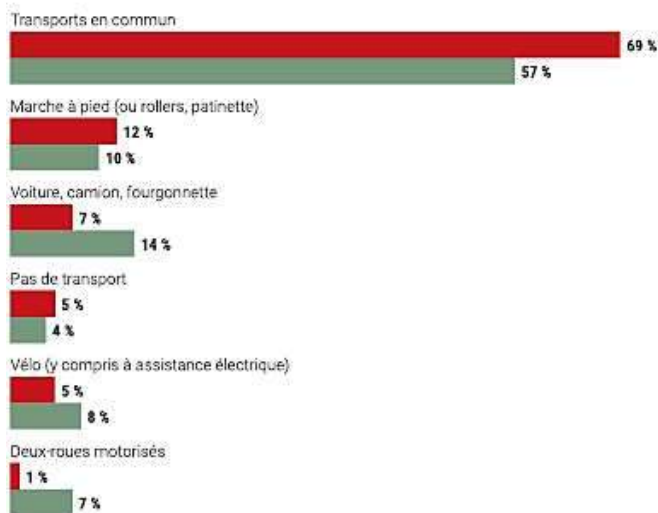
0 2 km



ÉVOLUTION DES DÉNOMINATIONS DES NOMS DE FEMMES DEPUIS 2000

— Rue, place, square — Parc, jardin, allée dans un espace vert — Équipement

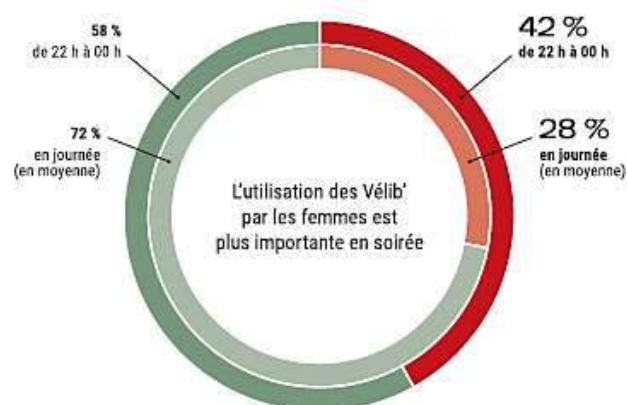
Source : Ville de Paris / © Apur



MODE DE DÉPLACEMENT PRINCIPAL POUR SE RENDRE AU TRAVAIL
DE LA POPULATION ACTIVE EN EMPLOI SELON LE SEXE

■ Femme ■ Homme

Source : Insee (RP - 2020) / © Apur

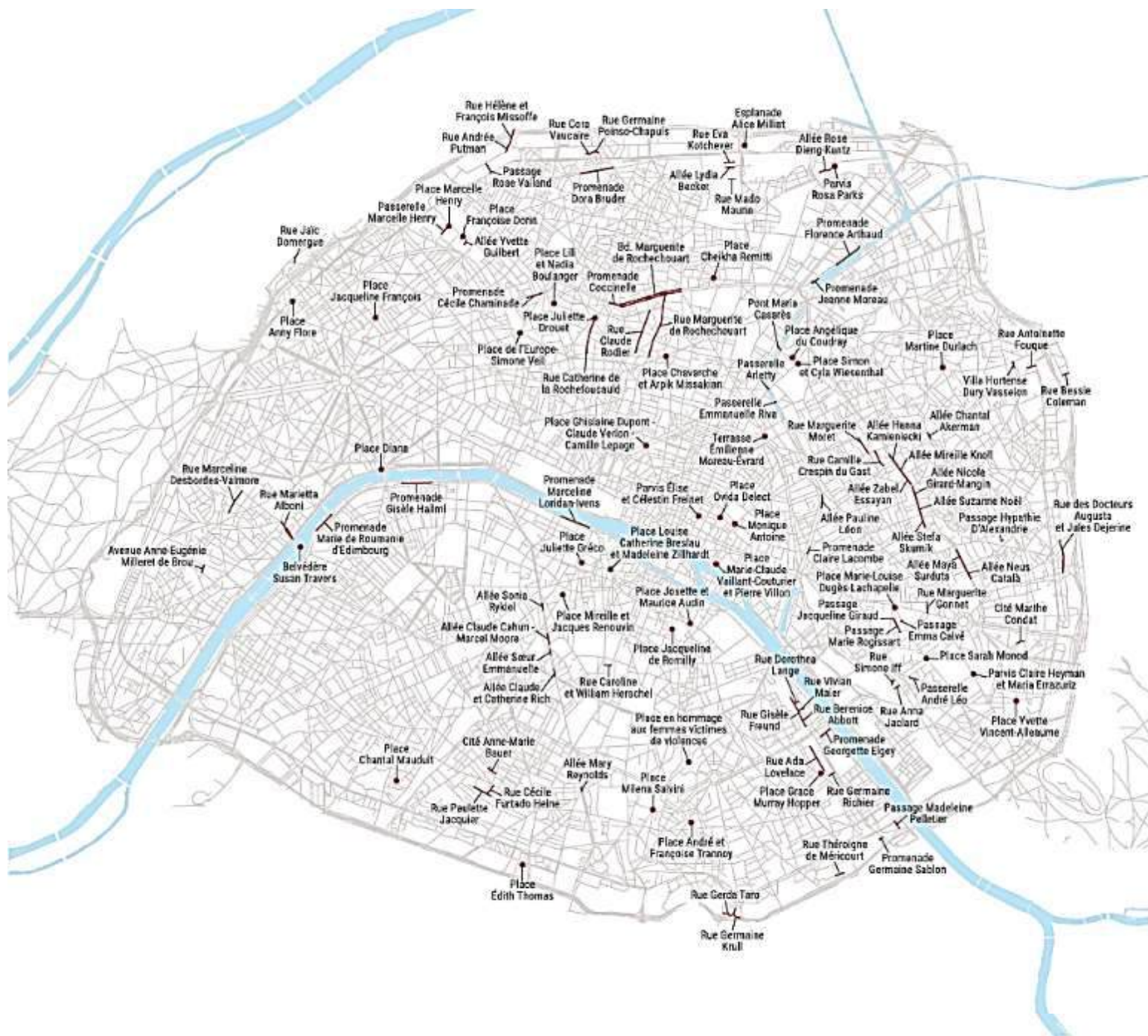


PART DES PRISES DE VÉLIB' SELON LE SEXE
ET L'HEURE DE LA JOURNÉE

■ Femme ■ Homme

Source : SAVM - journée du 18/03/2021 / © Apur

FAVORISER LA CONQUETE DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES



FÉMINISATION DES NOMS DE RUES DEPUIS 2015

— Rue, boulevard, allée, promenade, passage, passerelle • Place, esplanade, parvis

Source : Ville de Paris / © Apor

+212
rues
avec un nom de femme
depuis 2000

~15 %
de voies
avec un nom de femme,
contre 6 % en 2000

+104
parcs et jardins
avec un nom de femme
depuis 2000

+96
équipements
avec un nom de femme
depuis 2000

En 2024, la **Direction des Affaires Culturelles (DAC)** a poursuivi la valorisation du patrimoine féminin (matrimoine) dans les cimetières parisiens à travers l'actualisation des "plans de personnalités". L'objectif est d'inclure un nombre accru de femmes issues des arts et de la culture dans les listes des personnalités mises en lumière, à l'instar des initiatives du Printemps des Cimetières qui ont mis en avant le patrimoine funéraire et la place des femmes dans l'histoire.

Parallèlement, la féminisation des noms dans l'espace public s'est poursuivie avec plusieurs dénominations marquantes. Un jardin **Mélinée Manouchian** a été inauguré dans le 20^e arrondissement en hommage à cette résistante et gardienne de mémoire, tandis qu'une plaque a été posée en hommage à **Louise Pikovsky**, déportée à Auschwitz à 16 ans, dans le 19^e arrondissement. Le square Saint-Médard, dans le 5^e arrondissement, a été nommé en hommage à l'artiste **Miss.Tic**, tandis que le parc **Aretha-Franklin**, dans le 20^e arrondissement, a été inauguré en honneur de cette icône américaine engagée pour les droits civiques et des femmes.

Dans la continuité des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, dix statues monumentales de femmes illustres ont été présentées dans la Cour d'Honneur du Palais-Bourbon, puis intégrées dans un parcours dans le quartier de la Chapelle (18^e), valorisant des figures historiques et culturelles féminines.

PARIS 2024

Lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Paris 2024, dix statues monumentales en or représentant des femmes ayant marqué l'histoire de France ont émergé le long de la Seine, au pied du pont Alexandre III. Ces œuvres, créées en résine polymère et fibre de verre, mesurent près de quatre mètres de hauteur.

Les dix femmes mises à l'honneur sont :

- Christine de Pizan (1364-1431), poétesse et première femme à vivre de sa plume ;
- Jeanne Barret (1740-1807), exploratrice et botaniste, première femme à faire le tour du monde ;
 - Olympe de Gouges (1748-1793), pionnière du féminisme et auteure de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ;
 - Louise Michel (1830-1905), institutrice, écrivaine, militante anarchiste et féministe ;
- Alice Guy (1873-1968), réalisatrice et première productrice de cinéma ;
- Alice Milliat (1884-1957), athlète et organisatrice des premiers Jeux mondiaux féminins en 1922 ;
- Paulette Nardal (1896-1985), intellectuelle et journaliste, pionnière de l'internationalisme noir ;
 - Simone de Beauvoir (1908-1986), philosophe et auteure du Deuxième Sexe ;
 - Simone Veil (1927-2017), magistrate, ancienne ministre et première présidente du Parlement européen ;
 - Gisèle Halimi (1927-2020), avocate et militante.

En juillet 2025, ces statues ont été officiellement installées dans le 18^e arrondissement, rue de la Chapelle, qui a été transformée en une vaste promenade comprenant des aménagements modernes tels que des pistes cyclables, de la végétalisation et un nouvel éclairage. Cette installation est un prolongement de la volonté de la Ville de Paris de renforcer la visibilité des figures féminines dans l'espace public dans le cadre de l'héritage des Jeux.

Ce parcours rend hommage à ces pionnières dans des domaines variés (arts, sciences, politique, sports) et s'inscrit dans un programme plus large de rééquilibrage des représentations féminines dans la ville.

Au plan des équipements municipaux, la DAC a poursuivi sa feuille de route égalité en veillant à accroître la présence des noms de femmes. En 2024, **plusieurs bibliothèques ont été renommées**, notamment les bibliothèques Courcelles (8^e), Crimée (19^e) et Parmentier (11^e), respectivement à la mémoire d'Agustina Bessa-Luís, Astrid Lindgren et Toni Morrison. Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Paris a reçu le nom d'Ida Rubinstein, danseuse et mécène. Plus récemment, en février 2025, la Médiathèque musicale de Paris a été dénommée Médiathèque Christiane Eda-Pierre.

Ces actions s'inscrivent dans un travail continu de valorisation de la mémoire des femmes, visant à renforcer leur visibilité et reconnaître leurs contributions à l'histoire et à la culture parisiennes, tant dans les lieux de mémoire que dans l'espace public quotidien.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Intensifier le changement des noms de rues en faveur de personnalités féminines.*
- ➡ *Pérenniser l'installation des statues de femmes prévues pour la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Non chiffrable

OBJECTIF 29

**VALORISER LA DEMARCHE ET RENDRE VISIBLE SES
RESULTATS**

- ➔ Développer une communication publique sans stéréotype.
- ➔ Définir et renseigner les indicateurs nécessaires et/ou emblématiques.

➔ *Développer une communication publique sans stéréotype*

CONSTAT

Les stéréotypes de genre sont omniprésents dans les représentations commerciales, influençant la perception du public et renforçant des rôles et des normes sociales limitatives. Malgré une prise de conscience croissante, le public pourrait encore améliorer sa compréhension et son engagement envers une communication exempte de stéréotypes. Les efforts pour éliminer ces stéréotypes sexistes doivent continuer à se renforcer et à se diversifier pour atteindre une véritable égalité entre les femmes et les hommes¹⁷.

ACTIONS VILLE 2024

- **Actions de communication institutionnelle**

En 2024, la Direction de la communication (DICOM) a poursuivi et renforcé son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en cohérence avec les orientations du Plan parisien égalité 2024-2027. L'année a été marquée par une attention particulière portée à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans l'ensemble des contenus éditoriaux, visuels et événementiels, ainsi qu'à la valorisation de la diversité des parcours.

Dans ses publications (site web, newsletters, réseaux sociaux), la DICOM a veillé à une représentation inclusive et vigilante : parité femmes-hommes dans les portraits et interviews, iconographie attentive à éviter les stéréotypes, mise en valeur équitable des profils, qu'ils soient jeunes talents, artistes, experts confirmés ou personnalités associatives. Les contenus publiés sur paris.fr et relayés sur les réseaux sociaux ont cherché à présenter une vision plurielle et représentative de la société, en donnant une égale visibilité aux femmes et aux hommes dans leurs engagements et réussites.

¹⁷ [Guide pour une communication publique sans stéréotypes de sexe - Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes \(haut-conseil-egalite.gouv.fr\)](https://haut-conseil-egalite.gouv.fr/)



- **Campagnes et journées internationales**

À l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars, la DICOM, en partenariat avec la DDCT/SEII, a piloté une campagne éditoriale et visuelle renforcée. Celle-ci a mis en avant les parcours de femmes engagées dans la vie parisienne et le témoignage d'agentes de la Ville, à travers un dossier spécial sur paris.fr, enrichi de contenus interactifs et d'un agenda participatif.

- Le 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la DICOM a déployé un plan de communication global, intégrant des affichages MUI (mobilier urbain d'information) et JEI (journaux électroniques d'information), des relais de terrain menés par les arrondissements et les associations partenaires, ainsi que des actualités diffusées sur les supports numériques municipaux. Ces actions ont contribué à accroître la sensibilisation du public à ces enjeux.

- **Égalité professionnelle et communication interne**

La DICOM a également accompagné la démarche d'égalité professionnelle au sein de la collectivité, en valorisant le renouvellement des labels Égalité et Diversité, obtenus de nouveau en 2024. La communication institutionnelle a relayé les engagements pris dans le cadre du Plan parisien égalité 2024-2027, notamment à

travers des publications internes (lettres d'information, édito de la Secrétaire générale, infographies RH). L'objectif était de rappeler que l'égalité professionnelle femmes-hommes demeure un engagement pérenne de la Ville et un marqueur fort de sa marque employeur.

- **Parité dans les recrutements et grandes manifestations**

La DICOM a poursuivi sa vigilance quant à la parité dans les recrutements, en particulier dans les opérations saisonnières comme Paris Plages. En 2024, 55 plagistes hommes et 36 femmes ont été recrutés (soit 39% de femmes), un chiffre en légère baisse par rapport à l'édition 2023 (40 femmes et 39 hommes). Les critères de recrutement reposent sur la compétence et visent à tendre vers un équilibre femmes-hommes. Une réflexion est engagée pour renforcer la sensibilisation des personnels saisonniers, notamment par le biais d'ateliers de prévention des comportements sexistes ou des agressions, inspirés du dispositif déjà existant sur la prévention des addictions sur le lieu de travail.

- **Programmation culturelle et représentations artistiques**

Dans le domaine culturel, la DICOM a maintenu son exigence de parité dans la programmation artistique et photographique. Lors des grands événements (Nuit Blanche, expositions de plein air, festivals), une attention particulière a été portée à la place des femmes artistes, à la diversité des thématiques et à la valorisation d'initiatives engagées. En 2024, dans le contexte particulier des Jeux olympiques et paralympiques, plusieurs projets collectifs portés par des femmes ont été accueillis, dont deux expositions majeures dénonçant les violences sexuelles dans le sport : « Carton Rouge » de l'association Libre Vue avec Catherine Cabrol, et « Cri d'alerte » par l'association La Voix de Sarah initiée par l'athlète Sarah Abitbol.

La DICOM a également soutenu le travail de jeunes créatrices, comme Clara Prioux présentée au Festival PhotoSaintGermain, et mis en valeur le regard de collectifs à forte composante féminine, tels que le Collectif Argos. Enfin, la Ville a présenté, dans le cadre du Prix Carmignac du photojournalisme, l'exposition « No Woman's Land » des reporters Kiana Hayeri et Mélissa Cornet sur la situation des droits des femmes en Afghanistan.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Valoriser les journées dédiées de façon précise et servicielle afin que les audiences puissent grandir sur ces sujets*
- ➡ *Travailler sur des plans médias qui soient les plus respectueux possibles en termes de représentation des genres*
- ➡ *Choisir les influenceur-euses avec la même volonté d'être garant d'une représentation femmes / hommes et surtout que chacun puisse valoriser des actions qui dépassent le cadre attendu de l'un ou de l'autre*
- ➡ *Poursuivre le travail mené sur les expositions, dans le but de veiller à une représentation paritaire*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Non chiffrable

➔ *Définir et renseigner les indicateurs nécessaires et/ou emblématiques.*

CONSTAT

Il est crucial de disposer d'indicateurs essentiels pour suivre les politiques d'égalité femmes-hommes. Ces indicateurs permettent de mesurer les progrès ou les reculs, et de mettre en évidence les besoins en matière de politiques publiques¹⁸. Toutefois, il est important de rester vigilant, car le pilotage par les indicateurs peut parfois masquer certaines réalités. Il est donc nécessaire de renforcer les évaluations qualitatives pour mieux identifier les spécificités des usagers et des usagères, et ainsi adapter les politiques de manière plus efficace.

ACTIONS VILLE 2024

En 2024, l'APUR n'a pas réalisé d'études spécifiques sur les inégalités entre les femmes et les hommes comme en 2022. Cependant, elle a intégré **des indicateurs spécifiques dans ses dernière études thématiques** relatives à la pratique sportive des Parisiennes et des Parisiens, aux personnes sans-abri, à la santé, à l'utilisation des équipements sportifs ou encore aux conditions de travail¹⁹.

¹⁸ [Egalité femmes-hommes au travail | Égalité-femmes-hommes \(egalite-femmes-hommes.gouv.fr\)](https://egalite-femmes-hommes.gouv.fr)

¹⁹ - L'utilisation des équipements sportifs à Paris - Saison 2023-2024 – Juillet 2025 [L'utilisation des équipements sportifs à Paris Saison 2023-2024 | Apur](#) : Quelques indicateurs générés

- Mesure de la situation sociale à Paris - Bilan 2024 – Juillet 2025 [Mesure de la situation sociale à Paris - Bilan 2024 | Apur](#) : Plusieurs indicateurs et analyses générés

- Les personnes sans-abri à Paris, résultats de la 8e édition de la Nuit de la Solidarité Nuit du 23 au 24 janvier 2025 – Juillet 2025 [Les personnes sans-abri à Paris, résultats de la 8e édition de la Nuit de la Solidarité Nuit du 23 au 24 janvier 2025 | Apur](#) : Plusieurs indicateurs générés

- Les publics des conservatoires à Paris – juin 2025 [Les publics des conservatoires à Paris | Apur](#) : Plusieurs indicateurs générés

- Prévention et accompagnement face au cancer - Dépistages et soins de support dans le Grand Paris - Mai 2025 [Prévention et accompagnement face au cancer](#) : plusieurs indicateurs générés

- Projets d'occupation temporaire dans le Grand Paris - État des lieux et éléments d'analyse - Mai 2025 [Projets d'occupation temporaire dans le Grand Paris - État des lieux et éléments d'analyse | Apur](#) : Analyses générées

- Observatoire des conditions de travail à Paris - État de l'art et premiers indicateurs à l'échelle de Paris et de la Métropole du Grand Paris - Avril 2025 [Observatoire des conditions de travail à Paris](#) : Plusieurs indicateurs générés

- Évolution des quartiers de la politique de la ville à Paris - Contrat de ville 2015-2023, janvier 2024. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/evolution-quartiers-politique-ville-paris-contrat-ville-2015-2023>: Plusieurs indicateurs générés.

Le suivi des indicateurs du plan égalité se fait à travers un dossier partagé entre les services concernés, avec des comités de pilotage organisés régulièrement.

La Direction des Affaires Culturelles a produit des indicateurs sur la parité dans les soutiens accordés aux structures culturelles.

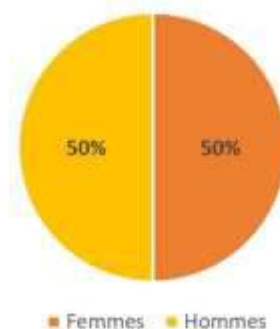
Concernant le fonds d'aide à la production de courts métrages, la répartition des réalisations est équilibrée. 8 projets portés par des femmes ont reçu 160 000 € (50% du budget), tout comme 8 projets portés par des hommes, dont le montant s'élève également à 160 000 € (50%). Pour le fonds d'aide au développement des Nouveaux Médias, la situation est plus diverse : 5 projets portés par des femmes ont obtenu 45 000 € (23% du budget), 6 portés par des hommes ont totalisé 90 000 € (45%), et 5 projets mixtes ont reçu 65 000 € (32%), sur un total de 200 000 €. Au sein du Bureau du Spectacle, les dispositifs d'aide à la création et à la diffusion en 2024 intègrent l'attention portée à l'égalité femmes-hommes, notamment via des critères d'appréciation portant sur la mixité des équipes, les niveaux de rémunération et les contenus des projets. Par ailleurs, les données révèlent que les femmes restent sous-représentées à la direction des structures financées, avec un écart qui se creuse pour les subventions supérieures à 500 000 euros. Ces indicateurs, suivis annuellement, devraient permettre de mesurer les évolutions et d'établir des objectifs précis pour améliorer la parité dans le secteur culturel.

Réalisation

Montants attribués (réalisation, courts métrages)



Projets aidés (réalisation, courts métrages)

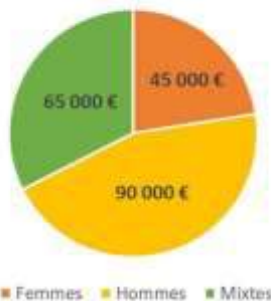


Femmes	8	50%	160 000 €	50%
Hommes	8	50%	160 000 €	50%
Mixtes	0	0%	0 €	0%
<i>total</i>	16	100%	320 000 €	100%

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
VALORISER LA DEMARCHE ET RENDRE VISIBLE SES RESULTATS

Parité dans les soutiens donnés par le fonds d'aide au développement de Nouveaux Médias Équipe artistique

Montants attribués (réalisation, nouveaux médias)



Projets aidés (réalisation, nouveaux médias)



Femmes	5	31%	45 000 €	23%
Hommes	6	38%	90 000 €	45%
Mixes	5	31%	65 000 €	32%
total	16	100%	200 000 €	100%

BUREAU DU SPECTACLE :

Données pour 2024 au titre des dispositifs d'aide à la création et à la diffusion pour le spectacle vivant à Paris :

Bilan égalité AAP 2024 (total session 1 et session2)

Répartition genrée selon la Direction Artistique des dossiers présentés en commission								
	H	%	F	%	M	%	TOTAL	
Théâtre	29	34%	47	55%	9	11%	85	49%
montants demandés	344 616 €	35%	544 177 €	55%	96 500 €	10%	985 293 €	52%
JP	6	21%	17	61%	5	18%	28	16%
montants demandés	74 400 €	28%	149 140 €	57%	38 500 €	15%	262 040 €	14%
4 ^{ème} com	9	29%	16	52%	6	19%	31	18%
montants demandés	78 390 €	27%	152 555 €	52%	62 087 €	21%	293 032 €	15%
Danse	11	35%	16	52%	4	13%	31	18%
montants demandés	107 200 €	30%	186 376 €	52%	62 000 €	17%	355 576 €	19%
TOTAL	55	31%	96	55%	24	14%	175	100%
Total montants demandés	604 606 €	32%	1 032 248 €	54%	259 087 €	14%	1 895 941 €	100%

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
VALORISER LA DEMARCHE ET RENDRE VISIBLE SES RESULTATS

Répartition genrée selon la Direction Artistique des dossiers soutenus.							
	H	%	F	%	M	%	TOTAL
Théâtre	14	35%	20	50%	6	15%	40
montants attribués	100 000 €	31%	177 000 €	54%	49 000 €	15%	326 000 €
JP	2	14%	9	64%	3	21%	14
montants attribués	18 000 €	23%	47 000 €	59%	15 000 €	19%	80 000 €
4 ^{ème} com	3	19%	10	63%	3	19%	16
montants attribués	17 000 €	16%	68 000 €	64%	22 000 €	21%	107 000 €
Danse	9	56%	5	31%	2	13%	16
montants attribués	54 000 €	49%	30 000 €	27%	26 000 €	24%	110 000 €
TOTAL	28	33%	44	51%	14	16%	86
Total montants attribués	189 000 €	30%	322 000 €	52%	112 000 €	18%	623 000 €

Parmi les « ~~Critères d'appréciation~~ **Critères** des demandes de subventions

- (..) ~~L'attention~~ **L'attention** portée à l'égalité entre les femmes et les hommes, tant sur le plan de la mixité des équipes et des niveaux de rémunérations, que des contenus des projets etc. ; »

2024			montants			sup à 500K€				
Femmes	23	42%	8 652 225 €	20%	Femmes	5	29%	6 653 810 €	17%	
Hommes	26	47%	29 481 700 €	68%	Hommes	8	47%	27 731 200 €	70%	
Mixtes	6	11%	5 354 500 €	12%	Mixtes	4	24%	5 290 000 €	13%	
directions	55	100%	43 488 425 €	100%	Total	17	100%	39 675 010 €	100%	
							31%	91%		
2023			montants			sup à 500K€				
Femmes	23	40%	9 803 415 €	24%	Femmes	5	31%	7 817 000 €	29%	
Hommes	28	49%	29 264 200 €	66%	Hommes	7	50%	27 536 200 €	55%	
Mixtes	6	11%	4 510 000 €	10%	Mixtes	3	19%	4 470 000 €	16%	
directions	57	100%	43 577 615 €	100%	Total	17	100%	39 823 200 €	100%	
							30%	91%		
2022										
Femmes	23	42%	9 368 415 €	23%	Femmes	4	24%	7 247 000 €	19%	
Hommes	28	51%	29 754 700 €	72%	Hommes	11	65%	28 256 200 €	75%	
Mixtes	4	7%	2 191 000 €	5%	Mixtes	2	12%	2 155 000 €	6%	
directions	55	100%	41 314 115 €	100%	Total	17	100%	37 658 200 €	100%	
							31%	91%		

Au global, la définition des indicateurs doit reposer sur les services compétents pour les définir au regard de leur maîtrise des politiques qu'ils mènent.

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC EGALITAIRE
VALORISER LA DEMARCHE ET RENDRE VISIBLE SES RESULTATS

POUR ALLER PLUS LOIN

- ➡ *Renforcer les liens avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) afin de mesurer davantage les progrès réalisés à travers des études sous le prime du genre*
- ➡ *Intégrer les questions de genre aux publications de l'Inspection générale de la Ville de Paris*

SYNTHESE BUDGETAIRE

Non chiffrable

Annexe 1 – Détail budgets recensés

Direction	Service / bureau concerné	Item	Objectif plan égalité	Budget associé
DAE	Bureau de la Vie Etudiante	Maison de la Vie étudiante - subventions et actions	Objectif 2.5	34 003 €
DAJ	Mission Accès aux droits	Permanences victimes de violences en PAD/ MJD	Objectif 1.5 et 25.2	11 248 €
DASCO	Sous-direction de la politique éducative	ateliers périscolaires	Objectif 2.2 avec les apports DAC TAP + Art pour grandir	76 000 €
DASCO	Sous-direction des établissements scolaires	Cours Oasis	Objectif 2.2 et à évoquer dans l'objectif 24	17 000 000 €
DASCO	toute la DASCO	Forum des femmes de la DASCO	objectifs 1.1 et 13	5 000 €
DDCT	Service égalité intégration inclusion (SEII)	Subventions égalité F H	Objectif 1.6	1 598 503 €
DDCT	Mission politique de la nuit	Campagnes de sensibilisation	Objectif 21	30 000 €
DDCT	Mission politique de la nuit	Lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)	Objectif 21	30 000 €
DJS	SSP	Paris Sportives	Objectif 26.2	300 000 €
DSOL - SDA	Service séniors - commission de financeurs	Lutte contre l'isolement : L'onde et Cybèle : Le chœur de femme concert à l'hôpital Bretonneau	Objectif 27.2 ou 26.1	6 000 €

DSOL - SDA	Service séniors - commission de financeurs	Prévention santé physique, sociale et mentale : Le Bus des fem mes : accompagner les prostituées séniors dans un parcours de prévention.	Objectif 27.2 ou 25.5	53 000 €
DSOL - SDA	Service séniors - commission de financeurs	Santé des fem mes, précarité, inclusion sociale : Ayyem Zamen : Soutenir les fem mes im migrées âgées, valoriser leur émancipation, leur autonomie sociale et accompagner le bien vieillir.	Objectif 27.2 ou 26.1	15 440 €
DSOL - SDILE	Bureau des politiques de veille sociale	Subventions lutte contre l'exclusion: actions à destination des fem mes soutenues par la Ville 2024	Objectif 27.2	7 814 718 €
DSOL - SDR	Bureau de l'emploi et de la formation et Bureau des services sociaux de la SDT	Prise en charge des situations de violences conjugales : Formation des agents d'accueil	Objectif 25.4	5 400 €
DSOL - SDR	SRH - Bureau de l'emploi et de la formation	Prise en charge des situations de violences conjugales : Formation des travailleurs sociaux	Objectif 25.4	44 159 €
DSOL - SDT	Bureau de l'accès aux droits sociaux	Soutien financier familles monoparentales : Paris Logement Familles Monoparentales	Objectif 27.2	15 696 144 €
DSOL - SDT	Bureau des services sociaux	prise en charge des situations de violences conjugales : journée internationale d'élimination des violences à l'égard des fem mes	Objectif 25.2	20 000 €

DSOL - SDT	Maison des solidarités 12e	Travaux d'investissement : Rénovation de la résidence St Eloi	Objectif 24.1	43 690 €
DSOL -SDA	Service séniors - commission de financeurs	Prévention santé physique, sociale et mentale : CHOLET PEGGY - Masseur Kinésithérapeute libérale MENOPEE : Ménopause et Périnée.	Objectif 27.2	18 000 €
DSP		Démarche Foyers : Prévenir les conduites à risques chez les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Objectif 1.4	25 000 €
DSP		Fêtez Clairs	Objectif 1.4	226 000 €
DSP		Lutte contre la prostitution juvénile (17, 18, 19)	Objectif 25.5	4 000 €
DSP		Lutte contre les violences faites aux femmes	Objectif 25.2	10 000 €
Total général				43 066 305 €